

EXTRAIT DU COMPTE RENDU de la réunion du jeudi 27 mars 2025

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 1 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2025

La réunion débute à 8 h 47, sous la présidence de M^{me} Elise Vanaa.

Présidente	M ^{me} Elise Vanaa	présente	
Vice-président	M. Tematai Le Gayic	présent	
Secrétaire	M. Heinui Le Caill	présent	
Membres	M. Antony Géros	présent	
	M. Cliff Loussan	absent	Procuration à M. Heinui Le Caill
	M. Vincent Maono	présent	
	M. Édouard Fritch	absent	Procuration à M ^{me} Tepuaraurii Teriitahi
	M ^{me} Tepuaraurii Teriitahi	présente	
	M. Nuihau Laurey	présent	

Non-membres	M ^{me} Hinamoeura Morgant	
	M ^{me} Nicole Sanquer	
	M ^{me} Pascale Haiti	
	M ^{me} Cathy Puchon	
	M ^{me} Teremuura Kohumoetini-Rurua	
	M ^{me} Pauline Niva	
	M ^{me} Teave Boudouani-Chaumette	
	M ^{me} Teura Iriti	
	M ^{me} Sylvana Tiatoa	
	M. Simplicio Lissant	
	M ^{me} Béatrice Flores-Le Gayic	
	M ^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu	

PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 1 DU BUDGET GÉNÉRAL
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2025

(Lettre n° 1816/PR du 20-3-2025)

Présenté par M. Tematai Le Gayic et M^{me} Elise Vanaa

Défendu par :

Au titre de la Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens internationaux, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires :

- M. le Président Moetai Brotherson,
- M. Te Haurii Taimana, directeur de cabinet,
- M^{me} Maïte Quesnot, directrice adjointe de cabinet,
- M^{me} Liana Oopa, chargée de mission auprès du Président ;

Au titre de la Vice-présidence, ministère des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes, de la communauté LGBT + et des relations avec les institutions :

- M^{me} la vice-présidente Minarii Galenon Taupua,
- M^{me} Soumia Handachy, directrice de cabinet,
- M. Micaël Taputu, conseiller technique ;

Au titre du ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle :

- M^{me} la ministre Vannina Crolas,
- M^{me} Christelle Sandford, directrice de cabinet ;

Au titre du ministère des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes et de la décentralisation :

- M^{me} Valérie Sigaud, directrice de cabinet ;

Au titre du ministère de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications :

- M. le ministre Warren Dexter,
- M. Hervé Varet, directeur de cabinet,
- M^{me} Sandra Shan Sei Fan, directrice du budget et des finances (DBF),
- M. Jérôme Yansaud, directeur adjoint de la DBF,
- M^{me} Batina Vincenti, directrice adjointe de la DBF,
- M^{me} Sophie Machenaud, conseillère en charge du plan de rétablissement des équilibres financiers à l'Office des postes et des télécommunications (OPT) ;

Au titre du ministère du foncier et du logement, en charge de l'aménagement :

- M. le ministre Oraihoomana Teururai,
- M. Viniura Teinaore, chef de cabinet ;

Au titre du ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale :

- M. le ministre Taivini Teai,
- M. Heimana Ah Min, directeur de cabinet,
- M. Gilles Joussin, conseiller technique en charge du budget ;

Au titre du ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture :

- M. Johnny Biret, directeur de cabinet,
- M^{me} Hautiare Agnieray, correspondante budgétaire ministériel ;

Au titre du ministère de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée :

- M. Anthony Pheu, directeur de cabinet,
- M^{me} Léna Normand, correspondante budgétaire ministériel ;

Au titre du ministère des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat :

- M. Lionel Lao, directeur de cabinet,
- M^{me} Léna Wong, correspondante budgétaire ministériel.

DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT

La présidente : *Fa'aterehau*, souhaitez-vous compléter les informations ?

M. Warren Dexter : Le rapporteur a résumé, en quelques mots, ce premier projet de collectif budgétaire 2025 qui est soumis à votre approbation. Tout est parti du constat du résultat de l'exercice 2024 avec 18 milliards et l'on propose d'en affecter 13 au financement de ce premier collectif. Les grands faits marquants, ce sont effectivement beaucoup de moyens qui sont mis à nouveau sur la politique du logement et sur les acquisitions foncières. Également des budgets conséquents alloués au soutien à certains satellites, à nouveau, du Pays. Ensuite, une aide supplémentaire, enfin, un prêt que l'on propose de faire également à la société *Air Moana* pour les raisons sur lesquelles on va pouvoir s'expliquer tout à l'heure.

Je dirais que, dans l'ensemble, c'est + 28 milliards que l'on ajoute au budget primitif pour le financement d'actions complémentaires proposées par le gouvernement.

La présidente : Merci *fa'aterehau* de l'économie pour ces compléments d'information.

La discussion est ouverte sur l'économie générale de ce projet de délibération, à moins que vous vouliez que l'on passe directement à la délibération ? On est d'accord ? On passe au projet de délibération, article par article, et on envoie nos questions. On est d'accord.

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

Article 1^{er}

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci à Monsieur le ministre pour le temps supplémentaire qui nous a été accordé pour pouvoir analyser ce collectif. Je dis « supplémentaire », mais c'est le temps normal, en fait, qui a été donné. Merci en tout cas et l'on est très heureux de se retrouver ici, ce matin.

Je voulais juste faire une petite remarque parce que je vois qu'à l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er}, on parle d'une reprise anticipée du résultat et on annonce 11,9 milliards. Or, que ce soit dans le tableau de l'article 3 ou dans le bleu budgétaire, l'on voit un résultat de fonctionnement reporté de 13,6 milliards. Je voulais savoir pourquoi il y avait une différence dans ces deux montants. Pourquoi là, on parle de 11,9 milliards ?

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : Le résultat de fonctionnement 2024, uniquement les recettes moins les dépenses de l'exercice 2024, s'élève à 11,9 milliards. Maintenant, le résultat cumulé de l'exercice 2024, au 1^{er} janvier 2024, c'est-à-dire fin 2023, était de 13,6 milliards. Si vous additionnez les 13,6 milliards et les 11,9 milliards, c'est comme ça que vous atteignez les 29,8 milliards. Il ne faut pas confondre le résultat cumulé au 1^{er} janvier 2024 qui est de 13,6 milliards et le résultat de fonctionnement 2024 qui, au 31 décembre 2024, est à 11,9 milliards. Cela dépend de quel chiffre vous prenez. Parfois, on donne le montant cumulé au 1^{er} janvier 2024, c'est-à-dire à la fin de l'exercice 2023 et, parfois, on doit parler du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, au 31 décembre 2024. Encore une fois, les 13,6 milliards, c'était au 1^{er} janvier 2024, et le résultat de fonctionnement rien que de l'exercice 2024, sans compter les 13,6 milliards, c'est 11,9 milliards, c'est-à-dire l'exercice lui-même.

M. Antony Géros : Je pose juste une question de principe. Vous délimitez la mobilisation anticipée des crédits résultant de l'exercice 2024 au montant qui est proposé à l'article 1^{er} ? On est bien d'accord. C'est cela ?

M. Warren Dexter : Disant, Monsieur le président, que les éléments qui sont là concourent finalement à la détermination du résultat 2024, qui est, en fait, de 18 milliards. On propose d'utiliser 13 milliards pour financer le premier collectif. Ce sont des éléments de calcul qui apposent ces 18 milliards.

M. Antony Géros : Vous voulez dire par là que la construction de l'ensemble du dispositif du collectif 1 est basé sur ces recettes. Voilà, c'est tout.

Vote sur l'article 1^{er}:

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Article 2

Amendement (APF 2739 du 26-3-2025) déposé par M^{me} la représentante Nicole Sanquer

M^{me} Nicole Sanquer : Monsieur le ministre, en fin de compte, dans cet amendement, c'est le gage financier des quatre amendements que nous allons présenter dans les missions de fonctionnement. On nous a demandé un amendement de rééquilibrage et donc nous prenons sur la gestion pour le fonctionnement et l'investissement. Mais en fait, c'est le gage financier. C'est un peu la problématique des amendements que nous présentons en collectif budgétaire, puisqu'on étudie d'abord le gage financier alors qu'on n'a pas encore débattu finalement des amendements que nous avons déposés pour ce collectif.

Il y a plusieurs manières de déposer un amendement. Dans le cadre du budget 2025, nous avons mis deux missions sur le même amendement et on nous avait fait la remarque que ce n'était pas possible puisqu'on étudie à chaque fois par mission comme proposé par l'assemblée. Donc, c'est vrai que c'est un peu problématique. Parce que si vous le rejetez, je pense que tous les amendements qu'on a déposés en section de fonctionnement et d'investissement vont tomber. C'est une question de présentation.

M. Antony Géros : Au niveau de l'exercice budgétaire, on anticipe plus que le ministre. C'est pourquoi j'ai voulu savoir dans ma première question si on pouvait tolérer d'aller au-delà de ce que le Conseil des ministres a arrêté comme anticipation de prélèvement pour construire leur collectif qui nous est présenté, et il nous a répondu non. Donc, toutes les propositions d'anticipation au-delà du montant total qui a été arrêté pour construire l'exercice de ce collectif sont difficiles à accepter. Il faudrait arrêter la séance, ramener le collectif au Conseil des ministres, redéfinir le prélèvement en rajoutant le supplément qui n'a pas été prévu, et puis revenir devant nous, ce qui n'est pas possible.

C'est dommage parce qu'il faudrait peut-être qu'on revoie également la manière d'aborder ce collectif pour avoir une séance de travail *off* avec le ministère pour pouvoir effectuer ces demandes supplémentaires. Parce que je veux bien comprendre qu'on a la possibilité, nous, de pouvoir initier des amendements, mais le seul problème est qu'il faut vraiment être dans la manipulation budgétaire pour pouvoir voir où peut-on aller chercher ce qui est nécessaire pour présenter des amendements qui sont soutenables. Je pense que Nuihau connaît bien la démarche également, une fois qu'on vient avec une enveloppe qui est arrêtée, c'est comme le budget. Même si on peut anticiper sur des recettes anticipables de l'exercice précédent, il n'y a que les services qui sont rattachés au ministère de l'économie et du budget qui peuvent nous dire si c'est possible ou pas. J'ai posé la question et on me dit non.

M. Moetai Brotherson : Je crois que ce n'est pas le premier collectif qui est examiné à l'assemblée. Le principe de construction de ce collectif a été de réserver une partie des 5 milliards qu'on ne touche pas, parce qu'on ne sait pas de quoi demain sera fait à 100 %. Maintenant, dans le principe de présentation des amendements, on le sait tous, on peut présenter un amendement qui coûte de l'argent et on en enlève

à un autre endroit. C'est ce qui avait été fait par Nuihau lors de l'examen d'un de nos budgets, puisqu'il avait proposé de mettre plus sur le coprah en enlevant des sous à l'Huilerie, si je me souviens bien. Mais ce n'est pas ce qui est fait là. Là, on nous propose de gonfler l'enveloppe. Gonfler l'enveloppe, ce serait préjuger d'un avis positif sur les amendements.

M. Nuihau Laurey : Je voulais m'inscrire dans la continuité de ce qui était indiqué par notre président de l'assemblée. C'est vrai que sur le dernier vote du collectif ou du budget, on avait présenté nos amendements avec l'équilibre budgétaire à chaque fois, ce qui permettait d'avoir un vrai débat. Charge ensuite pour le gouvernement d'accepter l'amendement ou pas. Dans la présentation qui nous est demandée, on nous demande de globaliser le gage financier pour assurer l'équilibre budgétaire, ce que je comprends tout à fait. Mais ça va complètement altérer le débat, c'est-à-dire que si le gouvernement, sans préjuger des choix qui vont être faits amendement par amendement, décide de ne pas valider cet amendement, de notre côté, il n'y a plus de discussions : c'est-à-dire que tous nos amendements tombent et je ne vois pas la nécessité de discuter d'amendements dont on sait déjà qu'ils n'existent plus. Et finalement, quand je dis que ça altère le débat, cela comprend le gouvernement parce qu'il y a eu des amendements qui ne sont pas politiques mais des amendements de réajustement sur lequel les ministres peuvent intervenir et dire s'ils acceptent ou pas. Donc, on s'était fait exactement la même réflexion. En fait, ça nous piège dans un système qui, dès le départ, met en confrontation le gouvernement et l'assemblée, que ce soit les élus de la majorité ou de la minorité.

Nous sommes de bons élèves. Quand on nous dit de faire comme ça, on fait comme ça même si on ne partage pas tout à fait cette façon de faire. Et effectivement, président l'a dit, sur les nombreux amendements qu'on a déposés pendant le vote du budget, ça concernait le golf, l'ÉGAT et beaucoup d'autres. Il faut qu'on ait une discussion point par point. Après, la majorité fait ses choix et on l'accepte tout à fait. Mais si l'amendement tombe maintenant, je ne vois pas trop ce qu'on fait là.

M. Antony Géros : C'est tout à fait vrai. Parce qu'en fait, le vrai problème, c'est le débat sur la question qui est sous-tendue par ce premier amendement. Ce débat porte sur une actualité qui s'est faite très intense à un moment donné, qui commence à être en diminution et qui porte sur cette grève qui a eu de la volonté d'un syndicat de redonner du pouvoir d'achat aux agents de catégorie D. À mon avis, il faut ouvrir le débat pour savoir quelle en est l'issue. Parce que quand on va arriver sur le vrai débat qui correspond aux lignes correspondantes à ce sujet, on va juste adopter ou rejeter les amendements. Mais, comme on rejette déjà l'amendement qui sous-tend tout ça, eh bien d'office... Peut-être est-ce le moment d'ouvrir le débat dessus, si vous acceptez, Madame la présidente. Après, on fera un examen normal et progressif de la délibération telle qu'elle est présentée. Mais le débat est nécessaire, à mon avis.

M^{me} Nicole Sanquer : La somme qui est inscrite dans l'amendement correspond à quatre amendements supplémentaires. La première correspond évidemment à la réévaluation de la catégorie D à hauteur de 310 millions F CFP. Ensuite, vous avez une demande de subvention complémentaire pour le Festival des Australes à hauteur de 15 millions F CFP. Vous avez aussi une demande complémentaire pour abonder des subventions aux écoles et aux collèges parce qu'aujourd'hui, on reçoit énormément de sollicitations de la part de collèges et d'écoles qui ont les voyages pédagogiques à faire. De mon temps, ça existait de soutenir la demande, chose évidemment qui n'est pas faite aujourd'hui. Donc je demande qu'il y ait une ligne complémentaire qui soit dédiée aux projets pédagogiques des écoles. Et le quatrième amendement concerne le projet du centre Tama Ora, un centre d'autistes, qui a un projet d'extension de sa structure, qui a vu la ministre, tout le monde, pour 50 millions F CFP. Et ce sont les sommes que vous retrouvez globalisées dans cet amendement puisque ça vient déséquilibrer le collectif budgétaire.

La présidente : Merci, Madame Sanquer. Vous venez d'énumérer et d'expliquer les amendements que vous avez déposés et signés vous-même. Il y a d'autres amendements qui ont été signés par Monsieur Nuihau Laurey, vous-même et Madame Teave Chaumette.

M^{me} Nicole Sanquer : Évidemment, on les dépose tous ensemble. Il y a un contrôle de l'assemblée et malheureusement, on n'était pas tous disponibles à ce moment. Pour respecter le délai de midi, j'ai donc

cosigné. Mais c'est vrai qu'on porte les amendements tous les trois même s'il n'y a que ma signature sur certains.

La présidente : D'accord.

M. Warren Dexter : Pour avancer sur le dossier, sur le premier amendement, on a deux difficultés importantes. La première, c'est sur la forme. Les techniciens me disent que ce n'est pas la bonne mission pour les contreparties budgétaires aux dépenses induites par les amendements qui suivent. Ce n'est pas la mission « Gestion fiscale ».

Et le deuxième point, c'est que sur les quatre amendements proposés, le gouvernement n'est pas favorable pour être clair, pour les raisons qu'on va exposer après au travers des discussions sur chaque article du projet de délibération.

La présidente : *Fa'aterehau*, cela concerne bien tous les amendements déposés, à savoir les quatre pour le Festival, pour le Fare tama ora et pour les autres missions ? C'est bien cela ?

M^{me} Nicole Sanquer : En fait, nous avons fait un gage financier sur les recettes. Donc, quand on dit que cela n'a pas été imputé au bon compte, il faut préciser que ce gage financier repose sur les recettes, et que la gestion fiscale en fait partie. C'est d'ailleurs là où il y a le plus d'argent.

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : Oui, effectivement, il y a deux façons d'équilibrer.

La première, qui est le choix pour tous les collectifs budgétaires, consiste à prélever sur les réserves, notamment sur le 002, c'est-à-dire le résultat de fonctionnement reporté. C'est ce qui finance la totalité de ce collectif, par un prélèvement sur la mission 002.

La seconde, serait d'augmenter les recettes telles qu'on les estime ou issues de nouvelles lois fiscales que le gouvernement présenterait. Or, le gage financier, tel qu'on l'entend au niveau de l'État, n'est pas tout à fait le même.

Nous avons une obligation d'équilibre budgétaire et, si possible, même d'équilibre en résultat. On ne bénéficie pas du déficit budgétaire comme peut l'avoir l'État. Donc, nous ne pouvons pas augmenter les recettes fiscales sans une estimation précise, et risquer d'être accusés d'insincérité budgétaire.

M^{me} Nicole Sanquer : De toute façon, c'est bien que nous ayons cette discussion en commission, puisqu'il restera la séance.

Mais pour cette séance, il ne faut pas occulter le débat sur les amendements. Je pense que nous aurons l'occasion d'en débattre. Sur la question de forme, je comprends que chacun ait son analyse : où prendre les fonds ? Comment les affecter ?

En tout cas, nous, est-ce que nous, en tant qu'élus de l'assemblée, pouvons avoir une procédure ? Parce que si on voit bien le problème aujourd'hui, en séance, les mêmes demandes vont être renouvelées. Vous ne pouvez pas venir dire « c'est comme ça, vous allez augmenter les recettes, et on ne peut pas changer ». Il faut qu'il y ait un débat, parce que nous sommes aussi très sollicités.

D'après ce que je reçois, il semble qu'il n'y ait pas de réponse du gouvernement sur certaines demandes. Or, notre rôle, aujourd'hui, est de soulever un débat et, même d'amender un collectif budgétaire en fonction des différentes demandes.

Donc, pour la séance, pouvons-nous avoir une procédure pour le dépôt des amendements ? Où et comment prélever les fonds ? Parce que si l'on nous répond : « eh bien, non, on ne peut pas augmenter les recettes ; non, on ne peut pas prendre là, on ne peut pas prendre là. »

M. Nuihau Laurey : Là, j'ai l'impression que l'accessoire domine le principal. Le fond du sujet, ici, ce sont les amendements déposés, que le gouvernement les accepte ou non, et que les ministres tranchent dans un sens ou dans l'autre. C'est ça le sujet, pas l'imputation sur tel ou tel compte.

C'est vrai qu'avec l'assemblée, nous avons parfois eu beaucoup de problèmes dans le dépôt des amendements, dans le choix d'écriture, et ainsi de suite. Nous essayons de nous adapter le plus possible. Mais s'il faut déposer des amendements, nous le redéposerons. Mais nous ne pouvons pas occulter le débat.

Comme je disais, si on supprime cet amendement maintenant, eh bien, nous serons finalement réduits à être de simples spectateurs de ce collectif. Nous n'avons jamais dénié le droit ni la légitimité du gouvernement ou rejeter un amendement. Cela s'est passé 40 fois pendant le vote du budget, et ce n'est pas un problème ça !

Que le gouvernement dise : « non » et justifie ce non, nous l'acceptons. C'est à cela que nous servons. Maintenant, si à chaque dépôt d'amendement, nous sommes confrontés à des difficultés techniques, alors ça ne va pas le faire.

M. Warren Dexter : Le problème de la forme n'est pas bloquant en soi. Si nous étions d'accord, on pourrait simplement changer la mission pour la rendre conforme à ce que préconise les techniciens. Après, effectivement, c'est sur le fond.

Mais c'est la configuration du budget qui fait qu'on met cela avant les amendements sur le fond. J'espère quand même qu'il y aura un débat tout à l'heure sur chaque amendement, afin que le gouvernement puisse expliquer pourquoi il n'y est pas favorable.

La présidente : Pas d'autres interventions. *Nāfea ia ?* On continue. On adopte l'article 2 ?

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : En fait, je suis vraiment en train de bugger sur l'article 1^{er}. J'ai entendu les explications tout à l'heure. Je veux entendre, un peu plus fort, je n'entends pas.

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : Pardon, j'allais vous demander, parce que je me suis trompée. En fait, je n'ai pas pris le bon montant de 13,6 milliards F CFP. Je ne comprenais pas votre question, parce qu'il y a le 13,6 milliards F CFP qui correspond au résultat d'investissements reportés au 1^{er} janvier 2024 et puis l'autre est le montant utilisé pour ce collectif.

C'est bien de cela dont vous parliez. Il y a donc eu un malentendu. Je peux vous redonner l'explication après ou maintenant, si vous voulez.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Oui, voilà, je veux bien, parce que je buggais là-dessus justement. Je ne tombais pas sur mes chiffres.

Et puis, en lisant l'article, on dit que, cumulé avec le résultat reporté, le budget général s'établit à 45 milliards F CFP. De là, on déduit la part donnée aux investissements, soit 26 milliards F CFP.

Sauf que, quand je fais 45 moins 26, je ne trouve pas 28 milliards F CFP, mais 18 milliards F CFP.

Et donc, voilà, j'avais vraiment besoin d'éclaircissement, parce que cela porte à confusion. En particulier, le montant de 11,9 milliards F CFP, mentionné plus haut, que je ne retrouve nulle part et qui semble, en fait, se transformer en 13,6 milliards F CFP.

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : Oui, effectivement, désolé, je m'étais un peu emmêlée les pinces. Alors, reprenons.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2024, lorsqu'on y ajoute les 11,9 milliards F CFP de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, atteint 43,322 milliards F CFP.

En priorité, on doit financer, le déficit cumulé de la section d'investissement qui s'élève à 26,6 milliards F CFP. Donc, on a un solde disponible avant collectif de 18 676 205 943 F CFP exactement.

Pour ce collectif, le gouvernement a décidé de prélever 13,6 milliards F CFP pour financer les nouvelles dépenses et de se réserver 5 milliards F CFP pour les collectifs à venir — c'est ce que Monsieur le ministre expliquait.

C'est donc pour cette raison qu'on est qu'à 13,6 milliards F CFP de prélèvement sur les réserves, en anticipation des besoins futurs. Voilà l'explication.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Comment se fait-il alors qu'on arrive à 28 milliards F CFP ?

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : À 28 milliards F CFP ? 26,6 milliards F CFP... 28 milliards F CFP, comment ça 28 milliards F CFP ?

M. Warren Dexter : C'est le total fonctionnement, plus investissement.

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : Ah oui, oui, oui. Pardon, excusez-moi !

En fait, les 28,9 milliards F CFP, c'est l'addition des recettes et des dépenses du collectif budgétaire uniquement. Ce montant vient s'ajouter au budget existant, mais ce n'est pas le budget total.

C'est pour cela que l'on vous a bien mis des + (plus) : ils montrent que ces montants s'ajoutent et ne représentent pas le budget global.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Madame la présidente, si je peux continuer.

Je pose cette question parce que, là, on nous dit que l'amendement proposé n'est pas imputé au bon endroit. Sauf qu'effectivement, là, ce qui est proposé, c'est de retenir 4,900 milliards F CFP au lieu de 5 milliards F CFP sur les réserves. C'est cela qui est proposé et je comprends pourquoi c'est problématique.

J'ai bien compris que c'est un arbitrage du Conseil des ministres, mais c'est juste la reprise. Ce qui est proposé est louable, et on ne parle ici que de 160 à 300 millions F CFP, pas d'un milliard F CFP.

Enfin la question qu'il faut poser c'est : avons-nous la possibilité de faire ce changement ici, ou est-ce une obligation de repasser en Conseil des ministres ?

Finalement, nous pouvons décider ici de la répartition sans être obligés de repasser par le Conseil des ministres.

Donc, plutôt que de fermer la discussion, pourquoi ne pas envisager une suspension de l'article 2 et y revenir plus tard ?

Monsieur le ministre, vous l'aviez dit : suspendre l'article 2 et y revenir plus tard.

Cela permettrait d'ouvrir la discussion, d'écouter les arguments et, peut-être que certaines plaidoiries convaincront.

Pourquoi ne pas envisager cette possibilité ? Je ne vois pas le blocage.

M. Antony Géros : En fait, il serait bien que vous fassiez l'expérience du ministère en devenant vous-même ministre. À chaque arbitrage gouvernemental, c'est à flux tendu. Si chaque ministère obtenait ce qu'il demandait, on aurait fait sauter le couvercle des reprises anticipées.

Le seul problème qu'on a, c'est cet arbitrage à flux tendu qui fait quand même des déçus au niveau des ministères. Chacun d'eux connaît ses propres dépenses, qu'il juge souvent indispensables, mais il est impossible de contenter tout le monde. C'est pourquoi des choix doivent être faits. Ce matin encore, j'ai pris la précaution de rencontrer le ministre pour évaluer la marge de manœuvre, car, sur le fond, nous sommes tous d'accord à l'assemblée.

Concernant l'article 1^{er}, j'ai reposé la question pour savoir : est-ce qu'on est bien sur un montant qui est bloqué ? Et apparemment, dans la réponse du ministre, il a dit oui. Après, les arbitrages je ne les connais pas, mais je sais comment cela se passe à chaque collectif.

Aujourd'hui, il, me semble que nous avons adopté l'article 1^{er}, ce qui est verrouillé pour tout le reste. Dire que le financement de ces amendements repose sur une mauvaise imputation n'est même pas une réponse ; c'est purement formel. La vraie réponse, c'est que toute recherche de fonds sur des imputations remettrait en cause les arbitrages déjà faits. Il faudrait donc argumenter à chaque fois pour savoir si on peut prendre sur telle ou telle imputation, puisque nous ne pouvons anticiper plus que ce qui a été prévu comme prélèvement sur les recettes de fonctionnement reportées, selon ce que le gouvernement s'est assigné. Je comprends bien l'idée qui a été évoquée. Peut-on lâcher 300 millions F CFP ? Mais même pour un franc, il faudrait retourner arbitrer cela chez eux.

M^{me} Nicole Sanquer : Je ne suis pas d'accord du tout avec ce que vous dites, Monsieur le président, parce que, finalement, vous avouez que l'assemblée est une chambre d'enregistrement. Les arbitrages sont faits par le gouvernement sur le collectif budgétaire et sur le budget, et, de toute façon, nous ne pouvons rien modifier à ce niveau-là, nous, l'assemblée. C'est ce que vous êtes en train de nous dire et on se demande si on ne pourrait pas directement passer en séance et voter les missions.

Mais là, vous êtes en train de dire que c'est à flux tendu. Dans pas longtemps, ils reviendront avec un collectif budgétaire, auront retrouvé de l'argent quelque part, réinscriront des AP, réinscriront de nouvelles dépenses. Mais une fois qu'ils auront fait cela, nous n'aurons plus de marge de manœuvre. C'est nous qui votons. Si, à partir du moment l'assemblée, avec une majorité d'élus, soutient un projet qui n'est pas inscrit dans le budget, c'est notre initiative. Après, le gouvernement, comme on le dit souvent pour les amendements, modifie les « documents budgétaires en conséquence ».

Nous ne pouvons pas accepter de venir débattre d'un collectif budgétaire pour qu'on nous dise : « c'est à flux tendu, on ne peut rien modifier, c'est comme-ci, c'est comme ça ». Ce n'est pas possible ! Enfin, l'assemblée ne sert à rien. Mais même vous, vous le dites. Vous avez une chance particulière, la majorité. Vous avez vos réunions de comité de majorité, vous faites vos demandes, et après, le gouvernement arbitre en fonction de vos demandes. Mais nous, l'opposition, qu'est-ce qu'on a ? En fin de compte, ça ne sert à rien de mettre des amendements si, à chaque fois, l'excuse du gouvernement est de nous dire que c'est à flux tendu et qu'on ne peut plus rien changer.

Demain, s'il y a une grève dans la fonction publique et qu'il va falloir céder, eh bien là, ils vont trouver l'argent ! Par contre, quand ce sont les élus qui demandent, on ne trouve pas l'argent !

Les recettes fiscales sont plus que le prévisionnel. Moi, je ne peux pas entendre ce genre de discours parce que cela veut dire que nous, au niveau de l'opposition — parce que vous, vous pouvez peut-être négocier vos amendements en amont, mais nous, quelle est notre marge de manœuvre ? —, notre marge de manœuvre est zéro ! Alors, il ne faut plus recevoir les gens parce que cela ne sert à rien et parce que de toute façon, il n'y a qu'un seul qui décide, c'est le gouvernement et c'est eux qui ont la maîtrise du budget.

En France — je peux parler de la France —, si le budget a été rejeté, c'est bien parce qu'il y a eu énormément d'amendements qui sont passés parce que les élus et députés ont pris leurs responsabilités et contre l'avis du gouvernement, ils ont fait passer des amendements. C'est cela le but d'avoir une assemblée !

Moi, je ne comprends pas du tout le discours, là. Il y a juste un problème d'écriture. Si nous ne sommes pas d'accords sur une ligne, par exemple, s'agissant des « Subventions aux associations », eh bien, s'il n'y a pas d'argent, on rééquilibre dans la mission. On en met moins là-bas et on en met plus ici, mais dans la même mission. Et cela, c'est la vision qu'un élu de l'assemblée peut avoir. Cela est possible !

Moi, j'ai eu la chance d'être au gouvernement et je crois que c'est la première fois que j'entends : « Désolé, tout est ficelé, on est à flux tendu, on ne peut rien bouger, aucune ligne. » Mais, demain, s'il y a une grève, une catastrophe ou quelque chose, ce n'est pas possible de venir nous dire que tout est à flux tendu alors que les recettes fiscales sont au-delà des prévisions ! On peut être en désaccord avec les choix budgétaires et financiers du gouvernement et notre rôle est de convaincre nos collègues de soutenir par rapport à l'arbitrage du gouvernement et de voter en ce sens. C'est cela notre rôle.

M. Moetai Brotherson : Moi, ce que j'ai du mal à comprendre, surtout pour des élus d'expérience, c'est que ce n'est pas le premier collectif auquel vous êtes confronté ! Est-ce que ce cas de figure s'est déjà présenté dans l'Histoire ? Avez-vous déjà été confrontée à ce type de demande ? Parce que dire que l'assemblée est une chambre d'enregistrement, c'est très réducteur ! Vous l'avez dit vous-même, vous pouvez, au sein d'une même mission, demander un rééquilibrage, prendre là pour mettre là, mais ce n'est pas ce que vous faites, ici.

M^{me} Nicole Sanquer : C'est là où je soulève le problème de procédure. C'est la première fois qu'on dépose des amendements au niveau d'un collectif budgétaire où on a un problème et où on nous recadre sur l'écriture de l'amendement. C'est pour cela que je demandais : est-ce que, pour la séance, on peut nous donner la procédure ? Est-ce qu'on a le droit de faire comme on a fait au budget, c'est-à-dire, dans le même amendement, on modifie deux missions, là où on enlève et là où on retire ? Apparemment, ce n'est plus possible et c'est une question d'écriture. En fait, le débat, ce matin, c'est l'écriture de l'amendement ! Aujourd'hui, on nous impose celle-là et on voit bien que cela ne marche pas et ce n'est pas possible !

M. Nuihau Laurey : Sur l'intervention du président de l'assemblée, moi aussi, sur cette manière de faire, c'est-à-dire de demander au ministre, finalement, quelles sont les marges de manœuvre — Monsieur le président, vous avez été ministre des finances, comme moi —, moi, quand on venait me demander s'il y avait des marges de manœuvre, je disais « aucune ». Donc, si l'on procède de cette manière et qu'on demande au ministre des finances quelles sont les marges de manœuvres, c'est évident qu'il va dire qu'il n'y a aucune marge de manœuvre ! Et s'il n'y a aucune marge de manœuvre, il n'y a aucune possibilité d'amendements et donc il n'y a pas de débat. On prend le texte, on le vote et c'est la fin du film. C'est pour cela que, comme ma collègue le dit, c'est la première fois qu'on est amené à déposer un amendement général d'équilibre avant d'examiner les amendements.

Nous, on n'a aucun problème avec la légitimité du gouvernement de dire « oui » ou « non ». Ce sont ses prérogatives et on l'a fait en séance et on l'a fait lors de tous les collectifs budgétaires. C'est cela le problème de fond ! Ce n'est pas la question du montant ou de la possibilité pour les élus de la minorité ou de la majorité de déposer des amendements en cours de route.

Après, par rapport à ce que ma collègue indiquait, c'est-à-dire que la majorité se réunit pour examiner et modifier le projet de collectif ou de budget, cela s'est toujours passé ainsi, mais on doit, quand même, permettre aux élus de la minorité d'avoir leur mot à dire sur les textes budgétaires qui sont présentés et c'est notre rôle ici. C'est pour cela que si l'on vient mettre cette disposition préalable, cela empêche tout débat. Moi, cela me fait regretter de ne pas être intervenu de manière liminaire, avant même l'examen de la délibération, parce que, dans ce cas-là, autant regarder l'exposé des motifs, et sur tous les points évoqués dans l'exposé des motifs, avoir un débat : avoir un débat sur Natireva, avoir un débat sur les

demandes des syndicats et donc l'augmentation de la charge de personnel et ainsi de suite. Mais, au moins, que l'on sache exactement à quelle sauce on va être mangé et que l'on serve à quelque chose dans ce débat.

Maintenant, si l'on m'avait dit que cet amendement, en cas de refus, allait empêcher le débat sur chacun des points qui sont soulevés par la minorité, eh bien, faisons-le dans le cadre de l'examen préalable. J'ai des questions à poser sur plusieurs points, pas sur tous les points, mais sur quelques points, j'aimerais avoir des explications du gouvernement.

M. Antony Géros : Je vous rassure, on n'a pas étudié ce budget en comité de majorité. Vous avez de la chance, vous, de pouvoir le faire. Nous, pour l'instant, pas encore. Non, on est tous d'accord ! Ce qui nous est permis de faire pour ne pas être une chambre d'enregistrement, c'est de déposer des amendements qui s'équilibrent dans le cadre de l'enveloppe qui est proposée par le gouvernement. Là, vous venez faire sauter l'enveloppe ! Là, il y a une partie des informations qui nous manque et, ce matin, on en a discuté avec le ministre qui m'a dit « Je ne peux pas là, en séance, ce n'est pas possible. Il faut me laisser le temps parce que je suis obligé de consulter tous les ministères et consulter mes services pour voir comment et où on va aller chercher, en restant dans l'enveloppe, pour répondre à la demande de tel amendement, tel amendement, tel amendement ». Et cela, vous le savez ! Si, vous avez été également dans la majorité à une certaine époque et on a dû vous expliquer !

Maintenant, ce que soulève Nuihau, c'est une vraie question ! C'est de savoir si on ne peut pas être dans l'intimité de l'information quand il s'agit de fixer les enveloppes ! Mais, à ce jeu-là, cela va être difficile parce que l'exécutif est quand même très conservateur de ses compétences et de ses pouvoirs, et nous, également, de notre côté. Et donc, si on peut s'accorder au principe... Bon, là, on ne va pas parler du sujet parce que là, c'est le premier cas et je pense que cela va être le dernier comme ça, car je ne pense pas qu'au niveau du gouvernement, on accepterait de venir en séance pour dire « ah, finalement, pour le budget, on va anticiper une fiscalité nouvelle et on va faire sauter de 200 millions le budget ! » Ce n'est pas possible ce genre de débat ! Par contre, si l'on vient avec une enveloppe prévisionnelle qui a été étudiée, fixée et arrêtée, nous, il nous est tout à fait loisible de pouvoir faire des modifications par amendement.

M^{me} Nicole Sanquer : Alors, c'est vrai que cela change de d'habitude, parce que d'habitude, quand on pose des amendements, au niveau de A here ia Porinetia, c'est pour baisser les dépenses publiques, c'est-à-dire pour faire moins. C'est ce qui s'est passé au budget 2025. Là aussi, cela a été rejeté parce que même quand on propose des économies, c'est rejeté ! Donc là, c'est la première fois que l'on demande à augmenter !

Maintenant, si j'ai bien suivi ce que Madame Shan Sei Fan disait, c'est que vous n'aviez pas tout redistribué et que vous aviez gardé 5 milliards de réserve, si j'ai bien compris. Non, c'est bien ce que vous avez dit. En fin de compte, parce que depuis tout à l'heure je vous demande et on nous reproche de vouloir augmenter le budget, mais là, il y a les 5 milliards de réserve, c'est juste une erreur d'imputation puisqu'il y a 5 milliards qui n'ont pas été réfléchés. Donc, à la rigueur, si le rapporteur l'accepte, c'est peut-être de modifier, vu que vous dites aujourd'hui que même ça, on ne peut pas l'étudier parce qu'il y a une erreur d'imputation. Et donc, si le rapporteur — parce que nous, on n'a plus le droit de déposer d'amendement — veut bien rectifier et faire sur la réserve, on pourrait, à la rigueur, étudier les amendements et revenir dessus ; ou bien, pour la séance, prendre sur les 5 milliards de réserve que vous n'avez pas encore distribués.

M. Hervé Varet : Cette réponse doit être adressée, pas aux techniciens, mais au gouvernement.

M^{me} Nicole Sanquer : Monsieur le ministre, vous avez entendu ce que j'ai demandé aux techniciens ? Alors, est-ce que vous pouvez me confirmer si j'ai bien compris ?

M. Warren Dexter : Oui, c'est tout à fait cela, c'est-à-dire que l'impact budgétaire de ce que vous demandez, il faut l'imputer sur le 002, c'est-à-dire de prélever sur les 5 milliards supplémentaires qu'on

a décidé de laisser de côté pour les prochains collectifs. Après, on revient sur le fond et, encore une fois, je dis que le gouvernement n'est pas favorable aux quatre amendements de fond qui sont proposés.

M^{me} Nicole Sanquer : Au moins, c'est clair ! Ce n'est pas la peine de débattre. Vous n'êtes pas favorables, mais on va débattre quand même !

M. Tematai Le Gayic : Je crois qu'on impute au gouvernement la possibilité, pour nous, de ne pas déposer des amendements qui ne soient pas gagés et qui sont liés à une conséquence d'augmentation ou de diminution du budget. La faute n'est pas au gouvernement ! La faute est à la construction des compétences de l'assemblée. On a pris l'exemple du Parlement français. Le Parlement français, c'est l'article 40 qui permet de gager amendement par amendement. Ce sont les amendements qui sont gagés. C'est pour cela qu'à l'Assemblée nationale, à chaque fois que l'on dépose un amendement, souvent, on doit expliquer comment est-ce que l'on finance l'amendement. Alors que là, la difficulté, c'est que vous devez d'abord expliquer comment vous augmentez le budget et si le budget est augmenté, c'est là que vous présentez les amendements. Je pense que le souci, c'est notre construction d'amendement à nous, à l'assemblée, qu'il faudrait ramener pour que l'on puisse gager chaque amendement et ne pas avoir un système de collectivité. C'est cela notre difficulté.

Ensuite, sur la partie article 2, on avait proposé de passer l'article 2 pour pouvoir examiner les autres amendements et voir si le gouvernement est d'accord ou pas. Parce que, la difficulté, c'est que si on accepte le principe d'augmenter l'enveloppe, on accepte à demi-mot les amendements qui sont proposés. Car, si, au final, on les rejette, il va quand même y avoir une augmentation de 350 millions et donc qu'est-ce qu'on en fait ? Moi, je pense que l'arbitrage, derrière, sera « vous avez accepté d'augmenter de 350 millions, qu'est-ce que vous allez faire de cet argent ? Autant mieux accepter nos amendements ».

Moi, je pense que si le gouvernement pouvait répondre sur le fond concernant les quatre amendements, on pourrait comme ça avoir ce débat avant de passer à l'article 2.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, ils viennent de répondre et ils ont dit qu'ils étaient défavorables à tous les amendements parce qu'ils n'ont pas de marge de manœuvre. Il y a 5 milliards qui ne sont pas fléchés aujourd'hui, et moi, je tiens quand même à rappeler que le gouvernement propose et l'assemblée vote. C'est cela que je voulais dire. Ce n'est pas parce qu'il y a un avis défavorable, et vous connaissez bien le système puisque vous avez été député. C'est la même chose ici. C'est-à-dire qu'un avis peut être donné défavorable, mais si une majorité se dégage dans le vote, l'amendement est adopté et c'est cela la différence et c'est pour cela qu'il y a une assemblée et qu'il y a une majorité.

Et c'est pour cela que nous, même si nous sommes un parti minoritaire, nous voulons quand même débattre, parce que, parfois et assez souvent, il y a la consigne de vote du groupe et il y a ce que pense l'élu. Et, nous espérons qu'un jour, ce que pense l'élu va prévaloir sur la consigne du groupe.

La présidente : On est toujours sur l'article 2 et sur l'amendement déposé par Madame Sanquer. J'ai bien compris vos réactions, Monsieur Laurey, par rapport au débat sur les mesures qui ont été évoquées dans la présentation du rapporteur, et les questions vont se retrouver dans les articles qui suivront dans le budget. Monsieur Laurey, vous pourrez débattre et poser vos questions pendant le débat.

Vote sur l'amendement :

Rejeté avec 6 voix contre (dont 1 procuration) et 3 voix pour (dont 1 procuration)

Vote sur l'article 2 :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Article 3

Mission 002

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Toujours pareil, je vais faire la corrélation avec l'article 1^{er}. Le dernier alinéa de l'article 1^{er} dit que « *le solde disponible est affecté au résultat de fonctionnement reporté* ». J'ai suivi le raisonnement tout à l'heure et le solde disponible, c'était 45 milliards moins 26 milliards — je ne vais pas jusqu'au bout des chiffres — ce qui fait 18 milliards. Quand on dit que « *le solde disponible est affecté au résultat de fonctionnement reporté* » et que je vois la ligne où c'est écrit « *résultat de fonctionnement reporté* », je vois 13 milliards. J'ai bien compris que vous aviez fait le choix de ne prendre que 13 milliards, mais il n'y a pas une inadéquation entre le dernier alinéa où là vous annoncez que le solde disponible est affecté au résultat de fonctionnement reporté (18 milliards) et que le chiffre que l'on retrouve là n'est que de 13 milliards ? Ce n'est pas logique ! Vous annoncez que le solde entier est repris. Or, vous ne reprenez pas tout le solde puisque vous reprenez que 13 milliards ! Où sont les 5 milliards ? Où sont-ils logés ? Il aurait fallu indiquer dans l'écriture que, sur les 18 milliards du solde — c'est pour cela qu'il y a un trouble parce qu'on se perd là dans les chiffres —, vous ne prélevez que 13 milliards. Parce que là, du coup, je ne sais pas où sont les 5 milliards. Enfin, quand je lis en tout cas. Je demande donc un éclaircissement. Dans l'écriture, pourquoi est-ce que cela n'apparaît pas plus clairement ?

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : Effectivement, on reporte. C'est un peu compliqué, mais là, on a bien affecté la totalité par anticipation du solde. On a affecté la totalité du solde, mais là, on ne vient reprendre qu'une partie, c'est-à-dire qu'on ne fait qu'une reprise partielle pour le collectif. On a affecté la totalité, mais ensuite on ne fait qu'une reprise partielle pour le collectif. Le reste étant maintenu en réserve. Là, les 13,6 milliards qu'on a prélevés en réserve ne sont plus en réserve. Ils apparaissent véritablement en recettes du budget.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : J'ai bien compris dans les explications verbales, mais dans l'écriture là, je trouve que ce n'est pas flagrant. C'est-à-dire que quand je lis « *le solde disponible est affecté au résultat de fonctionnement reporté* », je m'attends à voir 18 milliards. J'ai bien compris que les 5 milliards ont été affectés en réserve, mais du coup, là, c'est un résultat de fonctionnement partiel qui est reporté. Ce n'est pas la totalité puisque ce n'est que 13 milliards et pas 18 milliards.

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : Je n'arrive pas à vous suivre. Désolée.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Je reprends le raisonnement par rapport à l'article 1^{er} où c'est écrit — on reprend le chemin puisque j'ai suivi le chemin que vous m'aviez indiqué — 45 milliards moins 26 milliards, cela fait 18 milliards. Théoriquement, cela s'appelle le solde de fonctionnement disponible. On dit dans le dernier alinéa que « *le solde disponible — ce solde disponible est bien de 18 milliards — est affecté au résultat de fonctionnement reporté* ». Je reviens à l'article 3 et là, je vois Mission 002 – Résultat de fonctionnement reporté et je ne trouve pas 18 milliards mais je vois 13 milliards. Après, vous me dites qu'entretemps 5 milliards ont été mis dans les réserves, quelque part, mais c'est indiqué nulle part. Ce que je veux dire, c'est que quand tu vois « *résultat de fonctionnement reporté* », moi je m'attends à retrouver le chiffre qui est annoncé à l'article 1^{er}.

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : C'est toujours le même problème effectivement lorsque l'on fait des affectations par anticipation. Normalement, on ne fait pas de collectif avant le vote du compte administratif. O.K ? Une fois que le compte administratif est voté, normalement on doit faire la reprise totale du résultat. Si on avait attendu le collectif post-vote du compte administratif, vous auriez vu effectivement plus 18,156 milliards. Maintenant, comme nous sommes dans une procédure de reprise anticipée, on peut découpler et ne prendre qu'une partie. On n'est pas obligé de reprendre la totalité. C'est une possibilité que l'on s'est donnée par le biais de la loi du pays sur le budget. Voilà, c'est uniquement cela. C'est vrai que comptablement vous ne verrez pas. Il n'y pas d'écriture comptable qui est effectuée tant que le compte administratif n'est pas voté. O.K ? C'est juste un découplage budgétaire qui nous permet d'inscrire des crédits supplémentaires au budget. Sinon, on ne pourrait pas faire de

collectif budgétaire. C'est vrai que l'on peut se poser la question, et comme je vous le disais, si on aurait été dans un collectif budgétaire post-vote approbation du compte administratif, on aurait mis la totalité parce qu'on est obligé, une fois que le compte administratif est voté, d'affecter la totalité de nos réserves ; mais là, ce n'est pas le cas, on est en reprise anticipée.

M. Hervé Varet : Cela a été pratiqué, rappelez-vous, sur le budget de 2022 ou 2023 sur une dotation que l'on avait versée au CHPF, de 2,7 milliards. On avait effectivement fait ces reprises anticipées lors d'un collectif de mars à l'époque.

M^{me} Nicole Sanquer : J'essaye aussi de suivre. Tout à l'heure, vous m'avez dit « mauvaise imputation, tu dois prendre sur le 002 » et donc on y est. Vous me dites que ça, c'est le résultat, alors que j'avais compris que c'étaient les réserves. Vous avez redistribué les 13 milliards dans le collectif, là. Non ?

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : On est sur l'article des recettes et pour pouvoir inscrire des dépenses, il faut voter les recettes. Et effectivement, pour les 350 et quelques millions que vous vouliez rajouter, ce que j'expliquais, c'est qu'il y a deux façons de les financer. Dans un collectif budgétaire, surtout en début d'année, on ne s'amuse pas à corriger les recettes fiscales. Vous, vous avez rajouté à « Gestion fiscale ». Cela veut dire que vous venez augmenter les recettes du budget de 350 millions parce que vous estimez que les recettes estimées à la date d'aujourd'hui vont être supérieures de 350 millions, sans préciser non plus sur quelle taxe vous prenez. Si, c'est vrai, sans préciser sur quel impôt vous ajouter les 350 millions. Maintenant, il aurait fallu, pour être plus dans l'orthodoxie de ce collectif, plus augmenter le 002, c'est-à-dire prélever sur les réserves ou sur les résultats de fonctionnement reportés 13,9 milliards enfin 14 milliards, être à plus 14 milliards.

M^{me} Nicole Sanquer : Je m'adresse à la technicienne qui m'a répondu ou au ministre ? À vous donc parce que c'est la remarque : je ne m'amuse pas ! Je ne m'amuse pas à élever ! Il y a des demandes prioritaires où nous sommes sensibilisées, donc je ne m'amuse pas ! Et j'ai aussi, en tant qu'élue, une autre vision, peut-être, de la gestion des deniers publics. Donc quand vous dites qu'au premier collectif budgétaire, on ne vient pas s'amuser à augmenter...

Maintenant, vous me dites que je dois imputer mon amendement sur le 002 tout en sachant que vous, vous avez épuisé les 13 milliards. Je vais donc venir augmenter ça, c'est bien cela que vous me dites ? Et là, c'est possible d'augmenter le 002 parce que vous seul savez que vous avez mis 5 milliards qui ne figurent pas là, mais sur lesquels on peut avoir des demandes supplémentaires. C'est bien cela, Madame Shan Sei Fan ?... O.K. Encore une fois, ici, on ne s'amuse pas à jouer les lignes.

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : Désolée pour le terme que j'ai utilisé. Ce n'était pas destiné à vous. En réalité, c'était plutôt destiné à nous et c'est vrai que, ce que j'expliquais, c'est que nous, nous ne nous risquons pas à augmenter les recettes fiscales en début d'année au mois de mars.

M^{me} Nicole Sanquer : Je m'adresse à Monsieur le président de l'assemblée : il y a bien 5 milliards en réserve, quelque part, que nous ne voyons pas.

M. Antony Géros : Pour refaire un peu de la sémantique, le solde disponible en recettes est affecté en résultat de fonctionnement reporté, mais on dit que l'on autorise seulement la reprise par rapport au solde disponible de 11 milliards. Ensuite, l'explication qui fait que ce qui était inscrit ici s'élève à 13 milliards a été donnée par les responsables du service financier du Pays. Donc le principe, c'est seulement de dire que notre marge de manœuvre se limite à l'autorisation que nous donne le gouvernement de fixer le montant du budget ou de fixer le montant du collectif. Et là, ils nous ont donné le montant total. Après, à l'intérieur des chapitres budgétaires, qui font partie ou pas partie du collectif, on peut s'amuser à retirer là pour mettre là, mais l'équilibre doit être respecté, c'est tout.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Monsieur le président, je vous remercie parce que dans votre phrase, vous me montrez que je me pose quand même des questions qui sont assez pertinentes. Vous venez de dire que l'on autorise de reprendre 11,9 milliards. Or non, ce n'est pas 11,9 milliards que l'on autorise à

reprendre, c'est 13,6 milliards ! Vous comprenez mes interpellations depuis tout à l'heure dans ce qui est écrit là et dans le discours, ce n'est pas clair ! Voilà, j'ai compris, mais dans la façon dont vous venez de dire, vous avez parlé de 11,9 milliards. Mais ce n'est pas 11,9 milliards parce que, finalement, là, on va autoriser à prendre 13,6 milliards ! Ce n'est pas 11,9 milliards qu'on autorise, c'est 13,6 milliards !

M. Hervé Varet : On peut vous proposer de vous projeter éventuellement le document relatif aux réserves de façon à ce que vous voyez comment se construisent les 18.676 qui effectivement résultent et qui sont susceptibles d'être utilisés pour financer les collectifs. On a effectivement un montage puisque l'on reprend les résultats cumulés de fin d'année, etc., le résultat de l'exécution. Effectivement, on libère une partie pour la prise en charge de l'investissement. Et au final, il nous reste 18.676 pour effectivement les collectifs. C'est donc dans cette enveloppe de 18.676 que le gouvernement a décidé de reprendre 13,600 et de maintenir en réserve 5 milliards, comme l'a expliqué le président tout à l'heure, pour les événements qui arriveront plus tard. Et à la fin effectivement des prochains collectifs et après le vote du compte administratif, la totalité des enveloppes seront effectivement libérées dans le budget pour les budgets modifiés à venir. Donc là, je pense que les explications ont été largement échangées.

Vote sur la mission 002 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Missions 962 à 975

Les missions 962 à 975 ne suscitent aucune discussion.

Vote sur les missions 962 à 975 :

Adoptées avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 990

Amendement (APF 2738 du 26-3-2025) déposé par M^{me} la représentante Nicole Sanquer

M^{me} Nicole Sanquer : C'est un amendement qui répond aux gages financiers. C'est le débat qu'on a eu à l'article 2. Je le maintiens quand même et je demande à ce qu'on le passe au vote.

Vote sur l'amendement

Rejeté avec 6 voix contre (dont 1 procuration) et 3 voix pour (dont 1 procuration)

Vote sur la mission 990 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Total

Le Total ne suscite aucune discussion.

Vote sur le Total
et sur l'ensemble de l'article 3 :

Adoptés avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Article 4

Amendement n° 9 (APF 2674 du 25-3-2025) déposé par M. le ministre Warren Dexter

Vote sur l'amendement :

Adopté avec 8 voix pour (dont 2 procurations) et 1 abstention

La présidente : La discussion est ouverte sur l'article 4 amendé.

M^{me} Tepuaraaurii Teriitahi : J'ai bien compris que c'était la filière esthétique, mais peut-on avoir plus de précisions sur ces huit créations proposées et aussi en catégorie C concernant la filière administrative et financière ?

M^{me} Vannina Crolas : Il s'agit de trois emplois non permanents en investissement uniquement pour le ministère des grands travaux, deux postes pour le ministère de l'agriculture et du secteur primaire, et deux postes pour la Direction des systèmes d'information (DSI).

Pour le ministère des grands travaux, il s'agit du recrutement d'un chef de projet informatique pour la Direction de l'aviation civile (DAC) pour améliorer la gestion des infrastructures et la sécurité des services aériens. On déploiera également des outils numériques dans le cadre des réglementations liées à l'aviation civile.

Le deuxième poste pour le MGT, c'est au niveau de la Direction des transports terrestres (DTT). C'est un chargé de projet informatique qui aura la charge de définir et de concevoir les applications métiers de la DTT et également les évolutions du système d'information Utara'a qui passe à sa deuxième phase. Et enfin à la DTT toujours, un chargé de communication en charge d'établir un plan de communication pour le déploiement des projets tels que les voies réservées et autres en ce qui concerne le transport en commun.

Au niveau du ministère du secteur primaire, il s'agit d'un ingénieur chargé de projet de développement des outils informatiques pour la Direction des ressources marines (DRM). Et pour la DAG, il s'agit d'un chef de projet informatique pour la collecte et le traitement de la donnée statistique et la cartographie de l'agriculture.

Ensuite, pour la présidence, on a deux emplois non permanents à la DSI, un en tant qu'ingénieur développeur pour l'évolution et la modernisation de Poly-GF et un deuxième ingénieur pour la mise en place d'un annuaire d'authentification.

C'est lié à nos projets d'investissement. On a créé les autorisations de programme, les CP en investissement donc il nous faut les chefs de projet qui vont conduire ces projets d'investissement.

M^{me} Nicole Sanquer : Au budget si je me souviens bien, on avait déjà créé 22 postes pour la DSI, les chefs de projet. Là, on vient encore de créer d'autres postes. Et d'ailleurs, Monsieur le Président, vous nous aviez dit que vous alliez présenter à l'assemblée les 120 projets que vous comptiez mettre en œuvre au niveau de la DSI. On attend la présentation, on ne l'a toujours pas eu. C'est un petit rappel.

Deuxième question, c'est évidemment le détail de création d'emplois permanents parce qu'on se souvient qu'au budget, vous en aviez créé. Après, je pense que je reviendrai dessus parce qu'il y a des grèves en ce moment dans la fonction publique. On trouve de l'argent pour de la création de postes, mais pour une réévaluation des petites catégories, il n'y en a pas. C'était juste une petite remarque. Mais j'aimerais avoir juste le détail des créations de postes permanents.

M^{me} Vannina Crolas : Il s'agit de créations de postes compensées par des suppressions, comme vous le voyez à l'article 4. Les créations de postes qui sont concernées sont sept postes à la DAG, des techniciens forestiers, agents forestiers, pépiniéristes et un gestionnaire administratif et comptable. C'est également à la Direction de la santé avec un praticien hospitalier en médecine d'urgence, deux infirmiers et des aides-soignants avec des adjoints administratifs. En fait, on a un aide-soignant uniquement.

Ensuite, on a également à la DPF un chargé de mission de coopération et de développement économique. On a également à la DTI la création d'un poste budgétaire en contrepartie d'une suppression de poste. Ce sont donc des évolutions de poste. Les métiers et les activités évoluent en fonction de la

modernisation de nos outils. Ensuite, ce sont plusieurs petites créations de postes dans plusieurs services différents, et la plupart compensées par des suppressions de postes.

À la DAF, on a la création d'un poste budgétaire ADA, gestionnaire de secrétariat en C, un poste de juriste à la DCA, un poste de technicien d'éclairage à la DEQ, un juriste chargé de la réforme fiscale à la DICP, un agent d'accueil et d'information au SEFI puisque l'ancien, qui était en ANFA, est parti, un instructeur de dossiers, une secrétaire à la DGEN, un référent d'hygiène et de sécurité à la DEQ, et à la DJS, un agent de développement des associations de jeunesse.

Nous avons bien acté la revalorisation des catégories D, ce n'est donc pas vrai lorsque vous dites « on ne s'occupe pas des petites catégories ». C'est passé en commission de l'emploi, ça va également passer en séance plénière. On a donc bien acté la revalorisation des agents de catégorie D selon les engagements que notre Président a pris devant l'organisation syndicale qui était à l'origine du préavis de grève.

M^{me} Pascale Haiti : Madame la ministre, peut-on savoir si vous supprimez des postes parce que les gens partent à la retraite ?

M^{me} Vannina Crolas : Il y a des départs à la retraite, il y a aussi des ANFA qu'on supprime puisqu'on veut petit à petit avoir une uniformisation des statuts avec des fonctionnaires et des évolutions de postes. Un poste qu'on fait évoluer en fonction des missions et des nouvelles activités, mais également des équipements dont on dispose aujourd'hui avec la digitalisation.

M^{me} Pascale Haiti : Combien reste-t-il actuellement de postes ANFA dans l'administration ?

M^{me} Vannina Crolas : Je pense qu'il en reste 600 sur 5900 postes en tout. Je ne sais pas, mais je te donnerai la réponse exacte tout à l'heure. Je peux avoir l'information tout de suite.

M^{me} Nicole Sanquer : Avec ces nouvelles créations de postes permanents et non permanents, a-t-on atteint les 35 milliards F CFP, Madame la ministre ?

M^{me} Vannina Crolas : Pas encore. On est à 34,2 milliards F CFP d'engagement.

La présidente : *Fa'aterehau*, les lauréats du dernier recrutement de catégorie D, quand seront-ils en poste ? Parce qu'on en a une de perdue dans nos bureaux qui attend son contrat.

M^{me} Vannina Crolas : Je suis en train de signer les contrats des derniers lauréats, mais la plupart sont déjà en poste. Tu me donneras son nom, on verra.

M^{me} Nicole Sanquer : Vu que vous abordez le sujet, combien y a-t-il eu cette année de titularisations sur liste d'aptitude en catégorie D.

M^{me} Vannina Crolas : Il me semble qu'on est à 120 titularisations en catégorie D suite à la sélection sur dossier, puis à l'épreuve professionnelle sur les 3 000 candidats, à peu près.

Vote sur l'article 4 amendé :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Article 5

Amendement n° 1 (APF 2557 du 21-3-2025) déposé par M. le ministre Warren Dexter

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Qu'appelle-t-on « une attribution qui n'est pas assortie de conditions » ?

M. Hervé Varet : Non, Tepuaraarii, ne nous fait pas ça. Tu sais très bien que dans le budget et dans les délibérations budgétaires, on vote toujours cet article et on a la liste. C'est la loi organique qui nous permet d'attribuer ces dotations aux entités, services et établissements par 12^e.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Il faut arrêter de croire qu'une question, c'est un piège. Je reconnais ma naïveté parce que c'est vrai que ce n'est pas la première fois, mais tu comprendras plus tard quand je ferai une intervention pour une subvention. En fait, je me demandais bêtement si c'est là que je dois poser la question ou pas. C'est pour ça que je pose la question, mais il n'y a pas de piège.

M. Hervé Varet : Au titre de la LP 2017 et même de la loi organique, un certain nombre de subventions peut être attribué sans conditions, c'est-à-dire que dès lors que vous avez voté au niveau de l'assemblée, le gouvernement peut effectivement les libérer en 12^e, en règle générale, auprès des entités qui en bénéficient et sans passer par la CCBF ni par un acte complémentaire au niveau du gouvernement. Et bien évidemment, les autres subventions passent effectivement sous la 2017-32 avec la CCBF en fonction des montants, puis en arrêté CM, etc.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Je voulais avoir plus de précision sur le CFPA parce que je trouve qu'on a déjà donné pas mal de moyens. J'avais dénoncé le fait qu'au niveau des permis de conduire, ça nous coûte plus cher de les faire passer dans le CFPA que dans le privé, ce qui est complètement aberrant. Et comme le Tavini huiraa tira à cœur de bien gérer les dépenses publiques, ma question est : qu'en est-il de ces 130 millions en plus pour le CFPA ?

M^{me} Vannina Crolas : Pour le CFPA, nous allons ouvrir une unité mobile à Rangiroa, et il y a également un déploiement de formations aux Australes et aux Marquises. C'est donc dans ce cadre-là qu'on sollicite les crédits supplémentaires, plus la formation des transporteurs en commun, des permis D, qui va être fait en concertation avec les auto-écoles. Le CFPA a acheté un bus parce qu'aucune auto-école ne voulait faire l'acquisition d'un bus-école pour pouvoir faire passer les permis de transport en commun. On met donc à disposition, pour la formation au permis, ce bus au profit des auto-écoles, et le CFPA s'occupera de la formation « titre professionnel. » Parce qu'au-delà d'avoir le permis, il y a également toute la partie liée à l'activité même du transport en commun, notamment les secours, l'accueil des usagers et la sécurité dans le bus. Ce sont donc tous ces crédits qui sont nécessaires pour permettre au CFPA de mener son programme de formations pour cette année.

C'est vrai qu'il y a eu des discussions, des contestations même de la part des auto-écoles pour la formation catégorie B. Nous avons donc expliqué que le public du CFPA n'est pas le même public que celui des auto-écoles. On a également évalué l'efficacité des aides au permis que la DTT a accordées. On a un taux de réussite de 15 % alors qu'au niveau du CFPA, nous sommes à 60 % de taux de réussite avec un public beaucoup plus difficile. Il s'agit vraiment des publics les plus éloignés de l'emploi et qu'il faut donc accompagner. Il ne faut pas juste leur montrer des diapos, il faut expliquer chaque mot, et c'est ce qui justifie les nouveaux crédits accordés au CFPA. Mais on est vraiment dans une relation de coopération, maintenant, avec les auto-écoles, même si certaines ne jouent pas tout à fait le jeu. Mais on continue à les solliciter pour que ce travail puisse se faire en collaboration.

M^{me} Cathy Puchon : Dans l'annexe 1, « Institut du cancer – Régularisation des impayés à G2P » d'un montant de 164 millions, à quoi correspond cette régularisation d'impayés ? Est-ce une régularisation par rapport au site de Princesse Heiata ou pas ? En sachant pertinemment que ce projet a été abandonné et est revenu au centre 15 du CHT.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Cela concerne la mission 971. On voit qu'on accorde 53 millions à l'IJSPF et, dedans, il y a des choses : Les Jeux des Tuamotu d'une part, et le montage et démontage de la tour des juges. Peut-on avoir la ventilation des 53 millions pour les Jeux des Tuamotu et pour le montage et démontage de la Tour des juges respectivement ?

M. Anthony Pheu : J'excuse effectivement mon ministre qui est en train de régler un problème de grève.

Concernant les 164 millions, c'est la régularisation. Nous avons reçu un état des sommes à payer de 164 millions de la Paierie, avec une lettre de rappel donc de la DGFIP en février 2024. Il convient donc d'honorer cet impayé.

Il s'agit du site de Princess Heiata pour lequel les études se montaient à 470 millions. Face au coût pharaonique du projet, nous avons dû stopper comme on l'a pu à hauteur de 164,5 millions, conformément à ce qui est proposé aujourd'hui dans la lettre de rappel de la DGFIP.

M. Lionel Lao : Pour répondre à la question de Madame Tepuaraurii, nous avons 35 millions pour les Jeux des Tuamotu Est, 12 millions pour un complément sur la WSL, et 6 millions pour cofinancer la part AFD de la coordination des travaux et la réalisation des études pour les Jeux du Pacifique 2027.

M^{me} Hinamoeura Morgant : J'ai envie de rebondir sur ce que le directeur de cabinet du ministre de la santé a dit. Le Pays avait-il déjà réglé 306 millions d'études ou pas ? Parce que vous avez dit qu'il y avait 470 millions d'études pour Princess Heiata.

M. Anthony Pheu : Non, non, pas du tout. J'ai peut-être été imprécis. Il y avait une convention avec GPP qui pouvait aller jusqu'à 470 millions, mais nous nous sommes arrêtés à 164 millions engagés par GPP, qui n'ont pas fait l'objet d'une subvention du Pays. Aujourd'hui, nous sommes obligés effectivement, puisque la DGFIP nous le demande, de régulariser cet impayé.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Et ces 164 millions concerne bien l'étude de faisabilité de l'Institut du cancer et de médecine nucléaire à Princess Heiata ?

M. Anthony Pheu : Oui, tout à fait. Nous étions partis sur un projet incomplet, puisqu'il n'y avait pas la médecine isotopie, qui restait au CHPF, et qui était pharaonique. Nous n'avons donc pas souhaité continuer dans cette voie, puisque nous pensions que cela faisait plus sens que ce soit rapatrié au sein du CHPF, pour des raisons évidentes de proximité des installations.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Finalement, le nouveau gouvernement a-t-il décidé de penser au centre 15 ? Il me semble qu'il y a eu des études. Quel est le montant et où en sommes-nous ?

M. Anthony Pheu : Oui, des études ont été faites sur le centre 15. Je pense que le MGT pourra peut-être nous en dire plus sur l'avancée des travaux, mais il me semble qu'ils sont prévus d'être terminés cette année, en tout cas les travaux de confortement. Une mission MUPI est intervenue pour nous proposer un réaménagement du site en fonction des besoins. Aujourd'hui, en fonction de ce qui sera décidé, l'idée était effectivement de rapatrier toute la partie ICPF Cancero vers ce centre. Mais, les préconisations de MUPI montrent que nous pourrions avoir des difficultés à l'intégrer en tant que tel. Nous sommes encore en train d'étudier le réaménagement, sachant que nous avons sur site de quoi accueillir largement l'ICPF, la cancérologie, le TEPscan, cyclotron, etc. Mais c'est la répartition que nous sommes en train de regarder, notamment entre les urgences et le PSM qui doit sortir et va libérer les emplacements. C'est donc une espèce de petit « jeu de Tetris » que nous essayons de caler, dans un temps le plus court possible avec les équipes.

M^{me} Valérie Sigaud : En effet, sur les travaux, G2P est en train de travailler avec la DEQ sur le confortement du bâtiment. Les travaux devraient être terminés avant la fin de l'année. Et sur la réorganisation, nous travaillons en collaboration avec le ministère de la santé pour les aménagements futurs.

Vote sur l'amendement :

Adopté avec 8 voix pour (dont 2 procurations) et 1 abstention

Vote sur l'article 5 amendé :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Article 6

Missions 023 et 960

Les mission 023 et 960 ne suscitent aucune discussion.

Vote sur les missions 023 et 960 :
Adoptées avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 961

Amendement n° 2 (APF 2558 du 21-3-2025) déposé par M. le ministre Warren Dexter

M^{me} Nicole Sanquer : Le financement de ce schéma directeur implique-t-il le recours à un prestataire ? Si oui, lequel ?

M. Lionel Lao : Effectivement, un conventionnement est en cours. C'est un complément pour envisager les études de faisabilité sur la centrale d'achat. Nous avons bien un prestataire dédié à cela. Mais, le service est pleinement engagé, puisque des tournées sont actuellement en cours dans les archipels, ils sont par ailleurs aux Marquises en ce moment. Nous escomptons présenter ce schéma directeur pour approbation à l'assemblée avant le mois de septembre.

M^{me} Nicole Sanquer : Vous dites bien que c'est un complément. Quel est donc le montant final avec ce prestataire, et qui est-il ?

M. Lionel Lao : C'est Archipelagoes, et le montant total est, me semble-t-il, de 12 millions.

M^{me} Nicole Sanquer : Dans cette convention, combien de mois cette prestation va-t-elle durer ?

M. Lionel Lao : Contractuellement, nous allons jusqu'à la fin de l'année afin qu'ils puissent nous accompagner sur l'ensemble du processus.

M^{me} Nicole Sanquer : Justement, concernant ces prestataires, parce qu'on le voit bien dans le schéma d'organisation sanitaire qu'on prend un prestataire de Paris. Pour tous ces schémas directeurs, on voit que le gouvernement a recours à des prestataires. J'aurais voulu savoir quelle est la procédure de choix de ces prestataires ? Y a-t-il un appel d'offres, un seuil à respecter ? Comment cela se passe ?

M. Lionel Lao : Dans notre cas, nous appliquons le code des marchés publics. Il y a donc des appels à concurrence. Et dans le cas d'espèce, c'est vraiment la méthodologie et l'approche, puisqu'en fait, comme je le disais tantôt, le service est pleinement engagé sur le fond. Nous avons donc besoin de ce soutien pour la méthodologie. L'entreprise Archipelagoes est une entreprise locale.

M^{me} Nicole Sanquer : Justement, dans le cadre de ces appels d'offres, il y a un seuil. À partir de ce seuil, on fait un appel d'offres. Mais là, on voit que la convention a été signée sur un seuil et un montant, et qu'il y a un complément qui vient. N'y a-t-il pas un problème juridique à compléter puisque vous avez sans doute choisi ce prestataire en fonction du montant qu'il avait évalué pour la prestation ? Là, on est dans un cadre de complément de convention.

M. Lionel Lao : Habituellement, avec nos services, nous allons au-delà même des contraintes liées au plancher des marchés. Nous sommes toujours sur des appels d'offres pour ce type de prestation. Nous sommes au-delà des procédures habituellement conclues. Dans le cas d'espèce, en dessous de 6 millions, ce sont des appels à candidature classiques. Mais nous le faisons systématiquement par publication au JOPF. Nous essayons ainsi d'anticiper effectivement ces besoins. Là, effectivement, nous venons abonder la mission, puisque nous venons poser un élargissement de l'étude.

M^{me} Nicole Sanquer : Ce qui m'inquiète, c'est que vous dites que le montant total est de 12 millions. Et en fin de compte, vous avez quasiment doublé la convention de départ.

M. Lionel Lao : Non, désolé. Là, je vois que sur les 7,5 millions, seuls 2 millions concernent le schéma directeur. Quant à l'étude de faisabilité de la centrale, c'est un autre appel à candidature qui va être lancé.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci.

Vote sur l'amendement et sur la mission 961 amendée :
Adoptés avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Amendement (APF 2730 du 26-3-2025) déposé par les représentants M. Nuihau Laurey, M^{mes} Nicole Sanquer et Teave Boudouani-Chaumette

M^{me} Nicole Sanquer : Il s'agit d'un amendement qui fait écho à la grève que nous avons connu en décembre qui n'est d'ailleurs que suspendue, je tiens à préciser. Elle vient prévoir l'augmentation de la grille indiciaire des catégories D de 10 à 17 points, soit une augmentation mensuelle de 10 600 F CFP à 18 020 F CFP brut par agent, portant par exemple le salaire brut minimum de 193 980 F CFP à un maximum de 287 280 F CFP en fin de carrière pour un agent de bureau au premier grade.

Il est clair que dans le collectif budgétaire, Madame la ministre, nous n'avions pas vu cette inscription budgétaire qui découle de la décision que vous avez prise. Je vous ai bien écouté tout à l'heure, vous dites avoir respecté l'engagement pris devant les syndicats. C'est vrai qu'avec la plupart des élus, nous n'étions pas dans les discussions au niveau des demandes des syndicats. Par contre, nous vous avons entendu, aussi bien Monsieur le Président que vous-même, déclarer publiquement à la télé, à plusieurs reprises, que vous consentiez à une augmentation à 20 points. On va peut-être ressortir les vidéos. C'était de 20 à 10, et je pense que même Monsieur le Président l'a dit et vous-même l'aviez publiquement dit dans le cadre d'interview télévisé. Aujourd'hui, vous dites « non, on n'a jamais dit ça ». Après, entre nous, on revient souvent sur ce qu'on a dit.

Ensuite, il y a une chose que nous ne comprenons pas. La grève est toujours suspendue et vous avez envoyé sans tenir une réunion avec le syndicat. Vous auriez pu lever cette grève en recevant les syndicats pour leur exposer le choix que vous avez pris au Conseil des ministres délocalisé, mais non, même cette réunion d'information n'a pas été tenue. Par contre, à l'assemblée, nous avons reçu le texte avec votre décision. Il est clair que cette réunion d'information manquante, aujourd'hui, les syndicats se retournent vers l'assemblée. C'est pour ça que nous avons revu, et après discussion avec eux, qu'à 17 points, vous pouvez lever la grève.

M^{me} Vannina Crolas : Il faudrait extraire la totalité des vidéos et ne pas découper les interventions, parce que nous nous sommes engagés sur un montant de 10 à 20 points pour les plus faibles salaires de la catégorie D.

Ensuite, la suspension de la grève a été décidée d'une manière unilatérale par l'organisation syndicale, on n'en a pas parlé. Du jour au lendemain, on nous dit qu'ils suspendent la grève. Mais nous avons quand même continué à instruire ce dont nous nous sommes engagés devant eux en discussion. Nous avons instruit cette revalorisation jusqu'à son terme. Nous sommes revenus devant eux, et la FRAAP était là en CSFP pour leur resoumettre les différentes options, dont celle pour laquelle nous nous sommes engagés pendant les discussions. Et à la majorité des membres qui étaient présents lors de ce Conseil supérieur de la fonction publique, ce texte qui a été adopté est donc instruit en commission de l'emploi puis à la prochaine séance extraordinaire. La discussion a donc eu lieu. Nous n'étions pas d'accord, effectivement, mais nous avons poursuivi l'instruction du dossier. Avec eux, ils ont remanifesté leur avis non favorable, mais ils ne sont pas majoritaires. Tous les autres syndicats, sauf la FISSAP, ont opté

pour l'option que nous leur avons proposée, c'est donc ainsi qu'on y arrive. Mais c'est vraiment l'engagement qui a été pris par Président lors des discussions.

M. Moetai Brotherson : Pour compléter, je ne peux pas laisser dire qu'on ne les a pas reçus. On les a invités et, par deux fois, ils ne sont pas venus. C'est un peu différent.

M^{me} Nicole Sanquer : Vous venez bien de dire 10 à 20 points. Les 20 points, je ne les vois pas dans le nouveau texte. Je vois bien 10 à 20 points, et 20 points pour les petites catégories. De toute façon, je sais que vous ne changerez pas d'avis. Mais en tous les cas, nous voulons marquer notre soutien à la demande des catégories D parce qu'ils ont une double peine. Non seulement il n'y a pas eu une révision de leur salaire et, en plus, ils sont victimes de l'inflation. Donc aujourd'hui, cet amendement vient marquer notre soutien à leur demande. Ils ont fait un geste. Je pense que si vous les aviez reçus pour indiquer votre choix avant de nous transmettre le texte, ils auraient peut-être voulu voir avec vous qu'au lieu de 12, vous montiez à 17. Parce que si vous voyez bien l'amendement que nous proposons, ce n'est pas 20 points, c'est 17 points. Donc nous voulions aujourd'hui, à travers cet amendement, être un porte-parole. Et je pense que nous allons aussi amender, lors de la session, le texte sur la fonction publique parce que leur demande est totalement légitime selon notre point de vue. Surtout quand on voit l'augmentation des dépenses publiques dans ce collectif budgétaire alors qu'ils ne demandent pas autant et vous n'accédez pas à la demande. Mais ça, c'est juste notre avis et nous respectons votre arbitrage.

M^{me} Vannina Crolas : Comme l'a dit Président, nous les avons invités à venir après la suspension de la grève pour reprendre les discussions. Mais ils ont estimé que ce n'était pas la peine puisque chacun restait sur sa position. Je rappelle que c'est une augmentation entre 10 et 20 points pour les agents des plus faibles catégories. On a augmenté de 12 points les plus faibles catégories, puis 11 et 10 pour les premiers échelons de chaque grade.

Ensuite, depuis toujours, je vous entends dire de maîtriser la dépense publique et de réduire la masse salariale. Lorsqu'on compare la rémunération des agents de la fonction publique de celle des agents communaux et du privé encore, il faut effectivement qu'on puisse mettre en perspective l'ensemble des informations et des données. Et c'est à ce titre que d'ici avant la fin du mois d'avril, on entrera en discussion avec l'ensemble des organisations syndicales sur la question de la revalorisation du point d'indice pour que toutes les parties prenantes aient toutes les informations en main. Mais nous sommes d'accord avec vous, on doit poursuivre le travail de restructuration des grilles de rémunération des agents de catégorie D, mais aussi des autres catégories. Là, c'est un travail de réforme sur le fond.

M^{me} Nicole Sanquer : Quand je dis « une absence de réunion, » c'est l'arbitrage que vous avez fait au retour des Marquises. En fait, ils ont découvert votre choix parce que vous aviez six propositions sur lequel le Conseil de la fonction publique a statué et que vous deviez faire un arbitrage en Conseil des ministres. Sauf que cet arbitrage que vous avez fait en Conseil des ministres délocalisé à Nuku-Hiva, il n'y a pas eu de réunion après pour expliquer votre choix. Les syndicats l'ont découvert lorsque l'assemblée a étudié en commission la proposition de loi que vous nous avez transmis. C'est de cela que je parle. Sinon, j'ai suivi tout le film.

Par contre, j'ai une demande particulière à vous soumettre. C'est que nous n'avons pas les procès-verbaux de ce Conseil de la fonction publique. Souvent, vous nous transmettez des textes en nous mettant juste la phrase que « l'avis est favorable ». Or, nous aimerions bien obtenir les procès-verbaux. Nous avons tenté avec l'ancien gouvernement, ça a été compliqué. Je renouvelle donc parce que dans « avis favorable », souvent il y a des abstentions. Et nous voudrions connaître les débats qu'il y a à l'intérieur, parce que nous sommes des élus éclairés qui votons les propositions de loi que vous nous transmettez.

M^{me} Vannina Crolas : Je n'y vois aucun inconvénient dans la mesure où le règlement intérieur le permet, on est dans la transparence. On regarde ça et on vous l'envoie, il n'y a pas de souci.

M. Moetai Brotherson : Un dernier rappel, après j'ai une visio, je vais devoir vous laisser. Je rappelle que dans les premières réunions avec ce syndicat, il n'était pas du tout question de s'occuper des catégories D. Il était question de la révision du point d'indice, et c'est le gouvernement qui a introduit cette mention de s'occuper en priorité des catégories D.

M^{me} Nicole Sanquer : Tout à fait, Monsieur le Président. D'ailleurs, c'est pour ça qu'ils ont décidé de lever la grève au mois de décembre parce que vous avez reporté la discussion avec tous les syndicats au mois d'avril ou mars. Par contre, vous vous étiez engagés à discuter des catégories D. C'est exactement pour cette raison qu'ils vous ont fait confiance et qu'ils ont levé la grève. Sauf que, par rapport aux engagements pris ce jour-là, ils ont réactivé la grève parce qu'on n'était pas aux engagements pris à la levée de la grève.

M. Nuihau Laurey : Une question concernant le deuxième point qui a été évoqué par ma collègue, à savoir la possibilité qui est faite aux agents de catégorie D d'exercer les activités privées de manière temporaire. En fait, ce sont des activités qui permettent de compléter des revenus qui sont relativement faibles et qui sont exercées au noir ou de manière clandestine aujourd'hui. Ces dispositions ont évolué en métropole depuis 2007 et permettent effectivement à des agents publics d'exercer un certain nombre d'activités dans le cadre bien déterminé.

Envisagez-vous de faire évoluer cette réglementation afin de permettre de régulariser les choses qui existent concrètement, mais qui ne sont pas assujettis aux cotisations sociales et qui permettraient à ces agents dont les revenus sont extrêmement faibles, qui n'ont pas beaucoup évolué, de compléter de manière substantielle parfois leur pouvoir d'achat ?

M^{me} Vannina Crolas : Le principe de cumul d'activités existe déjà sous réserve d'une autorisation de la hiérarchie, que ça ne vienne pas perturber le fonctionnement des services. Parce que, bon, le principe de la fonction publique, l'agent doit entièrement toute son activité à son service. Maintenant, c'est dans le cadre des discussions qu'on doit engager avec eux. Ils ont effectivement demandé qu'ils puissent cumuler d'autres activités qui n'ont rien à voir avec leur activité actuelle.

Aujourd'hui, dans le cadre du cumul d'activités, tu dois exercer une activité comme enseigner à l'université ce que tu fais déjà dans ton travail.

Là, on est effectivement dans une autre activité et c'est toute la réforme des cadres d'emploi que nous sommes en train de réaliser avec eux, en concertation, mais c'est long puisque la fonction publique, c'est plusieurs sous-ensembles avec les conditions d'accès, les évolutions de carrière, etc. Il faut que l'on puisse définir et l'on a défini avec eux les priorités des travaux et des réformes. On a donc un plan de charge sur trois ans déjà, qui est bien rempli et dans lequel, il y a justement ces adaptations qui sont prévues.

M^{me} Nicole Sanquer : Je viens de regarder et il n'y a pas de mission 962 dans le collectif. Cela veut dire que le coût de l'augmentation de la réévaluation des catégories D ne nécessite pas une dotation supplémentaire, c'est-à-dire que vous l'avez prise sur le budget 2025 ?

M^{me} Vannina Crolas : En fait, on est sur la gestion active des postes vacants. Aujourd'hui, nous avons 5 900 et quelques postes budgétaires et 5 400 postes payés, à peu près. On a donc un gap de postes vacants qui nous permet aujourd'hui d'absorber cette dotation supplémentaire liée à la revalorisation, et dans le cadre, justement, de futurs collectifs — parce qu'il y a d'autres demandes (les infirmiers, les ASE, ...) et celles-là, on ne les a pas encore impactées. Et, plus les discussions sur la revalorisation du point d'indice, donc, c'est tout l'intérêt de la réserve qui est prévue pour les futurs collectifs. Il y en a une partie, du moins.

M. Tematai Le Gayic : Les amendements suivants ne peuvent pas être votés parce qu'ils ne sont pas gagés financièrement. Ils ont pu être discutés mais ils ne peuvent pas être votés.

La présidente : Tout tombe alors.

M. Antony Géros : On peut résumer quand même les réponses que le gouvernement peut apporter au débat de fond sur les propositions qui sont faites par le syndicat par rapport à la revalorisation. Ce que l'on retient, c'est que vous, vous avez augmenté de 17 points ?...

M^{me} Vannina Crolas : C'est un dossier qui est passé le 27 février et c'est le même projet de texte qui est passé en CSFP et qui a été validé par la majorité des membres présents et la FRAAP était là également puisqu'ils ont deux membres représentés au sein du CSFP. Cela consiste à une revalorisation des grilles de rémunération des quatre grades de catégorie D. Le premier grade, et le plus faible, commence à 12 points et cela s'arrête à 5 points. Le 2^e grade, c'est 11 points et cela se termine à 5 points toujours. Et donc, tous les agents de catégorie D ont une revalorisation de 5 points minimum, mais c'est progressif en fonction du niveau de salaire. Plus c'est faible, plus tu as une augmentation et ainsi de suite jusqu'au 4^e grade. Au 4^e grade, on est à 10 points de plus et 5 points minimum. Tout cela pour un impact de 252 millions.

M. Antony Géros : On sait que, par ailleurs, dans le cadre de l'évolution de carrière, les agents sont très attentifs aux avancements qui sont, normalement, autorisés en fonction de l'ancienneté et là, on fait un lissage.

M^{me} Vannina Crolas : Non, on ne fait pas de lissage.

M. Antony Géros : Avant cela faisait ça, et maintenant, on va faire ça parce qu'on essaye de relever tout le monde qui sont en échelon inférieur, c'est bien cela ? Vous augmentez plus ceux qui sont en échelon inférieur ?

M^{me} Vannina Crolas : Voilà, c'est cela.

M. Antony Géros : Cela veut donc dire que la carrière qui est comme ça, elle va être plutôt comme ça.

M^{me} Vannina Crolas : Elle sera quand même en augmentation.

M. Antony Géros : Oui, mais ce que je veux dire, c'est qu'il ne faut pas que l'on se méprenne sur les décisions que l'on prend, pas au niveau du gouvernement ni au niveau de la majorité, c'est au niveau de la réalité des faits. Lorsqu'on fait une carrière et quand tu attends ton augmentation, tu veux que, sensiblement, cette augmentation corresponde à quelque chose d'intéressant pour toi. Mais là, ils ne vont plus sentir sensiblement une augmentation quand ils vont évoluer dans leur carrière, sauf quand ils vont arriver peut-être dans les échelons un peu plus élevés. C'est-à-dire qu'on a relevé et à chaque fois, par exemple, je prends uniquement ceux qui sont au SMIG, qui augmentent mécaniquement de 1.5 par rapport à l'évolution du coût de la vie de 2 points, cela n'intéresse qu'eux. Donc là, on décolle, par exemple, le 1^{er} échelon au niveau du SMIG et à partir de là, on met en place les évolutions de carrière que vous faites. Mais, ce n'est pas pour autant que tous les échelons sont élevés ou sont remontés d'autant. Et donc, par rapport à cela, par contre, il faut avoir un langage franc vis-à-vis d'eux, parce que je crois que, dans la tête, je ne parle pas uniquement des agents de la fonction publique territoriale, je parle de tous les agents, même ceux au niveau des communes, parce que la vraie réponse au problème qu'ils posent, c'est uniquement la valeur du point d'indice et c'est cela qui est important.

Par contre, le lissage en répondant à la valeur du point d'indice qui consiste à donner plus à ceux qui démarrent leur carrière et puis on augmente. Normalement, quand on arrive — mais ça, c'est sans tenir compte des propositions que vous faites — à rejoindre la courbe montante au-delà d'une certaine durée de carrière, cela va se ressentir. Là, je vois, par exemple, dans certaines communes où on a beaucoup d'agents qui plafonnent, le plafonnement au bout de deux avancements normaux, c'est muet, mais au bout du 3^e avancement, ils viennent nous voir et ils nous disent « eh bien, on n'avance plus ». Donc, ils ressentent que le pallier auquel ils sont... Bon, eux, c'est pire, parce que, psychologiquement, ils savent qu'ils plafonnent mais je veux juste parler de ceux qui vont se retrouver en pallier à cause, justement,

de cette revalorisation. Il faut qu'on leur explique bien parce que sinon, ils vont revenir pour réaugmenter.

M^{me} Vannina Crolas : Effectivement, là, c'était une première mesure de revalorisation, mais il y a une refonte de l'ensemble des grilles de rémunération qui doit être engagée avec eux. Par exemple, on a déjà fait pour les psychologues, les IDE, les infirmiers, les agents socioéducatifs, et on doit faire, justement, pour l'ensemble des métiers. Il y a effectivement l'effet d'avancement, c'est-à-dire l'avancement normal en fonction de l'ancienneté, mais là, pour les agents de catégorie D, le syndicat nous a un peu bousculé parce qu'on n'était pas encore prêts. Mais, pour répondre à leur demande rapidement et pour avoir un effet quand même suite à la grève, c'est la première étape. Ceci dit, ensuite, on doit revenir pour restructurer les grilles de rémunération.

M. Antony Géros : C'est cela que je voulais entendre.

M^{me} Nicole Sanquer : Madame la ministre, une augmentation de 12 points équivaut à combien en net ?

M^{me} Vannina Crolas : Entre 10 000 ou 11 000 net par mois.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je voudrais juste faire une petite intervention car notre président vient de parler de valeur du point d'indice. Ici, on a bien compris que ce n'est pas la valeur du point d'indice que l'on change et, franchement, ce n'est pas cela qu'il faut changer et vous avez raison. Parce que, si l'on change la valeur du point d'indice, c'est l'ensemble de la fonction publique territoriale qui va être impactée. J'aime à prendre l'exemple des élus, y compris nous. Cela veut dire que si l'on venait à augmenter le point d'indice qui est aujourd'hui à 1 060, et qu'on l'emmenait, par exemple, à 1090 ou à 1100, on rajoute 40 francs. Quelqu'un qui a un indice 600, c'est mathématique : 600×40 . Vous imaginez pour un élu de l'assemblée qui a peut-être un indice 600, cela nous fait 24 000 francs en plus par mois. J'ai fait un calcul rapide, peut-être que je me suis trompée, mais c'est déjà ça.

L'objectif n'est pas, effectivement — et là, je suis d'accord — d'augmenter l'ensemble de la fonction publique ! Ce n'est pas possible. Le fait d'avoir fléché sur la catégorie D, et c'est ce que j'ai dit quand j'étais en commission, je pense effectivement que c'est ce qui est attendu.

Là, je vais soutenir l'amendement dans ce sens-là, parce qu'on veut toujours plus, évidemment, même si aujourd'hui, il y a 251 millions qui sont engagés. Parce que, cela a un impact budgétaire et je l'ai souvent déclarée, on voudrait donner encore plus, mais c'est sûr que là, c'est 251 millions. Ceci dit, je soutiens quand même, parce que l'on voit bien effectivement qu'on a augmenté l'indice, à peu près de 12 points — on va faire les moyennes — pour l'échelon le plus bas et de 5 points pour l'échelon le plus haut.

Ce qui aurait peut-être été intéressant, c'est de savoir combien sont dans l'échelon 1 et combien sont dans les derniers échelons, et même dans chaque échelon. Parce que, finalement, l'on se rend compte qu'il n'y a pas tant que ça qui sont en échelon 1. Et donc, il n'y en a pas tant que ça qui vont bénéficier des fameux 10 000 francs ! Il y aura une augmentation, par exemple, de 5 points pour, à mon avis, la majorité, et cela fait peut-être 3 500 ou 4 000 francs en net, mais c'est en ce sens effectivement, et je rejoins ce que le président a dit, qu'au niveau de l'impact, c'est déjà ça 3 000 en plus, mais franchement, au niveau de la perception de la part des catégories D, est-ce que le fait de dire que l'on augmente « que de 3 500 » va être apprécié ? Je mets entre guillemets parce que, 3 500, c'est déjà 3 500, mais en ce sens, effectivement ce n'est pas suffisant parce que cela ne leur fait pas une augmentation significative. Après, j'entends les arguments de la refonte, du projet qui est bien plus grand que la somme d'argent, mais la demande est légitime d'essayer d'avoir un petit plus et peut-être de penser ensuite à continuer pour que l'impact, le ressenti soit significatif quand même et pour le plus grand nombre surtout, et non pas, quand on entend 12 points, eh bien ce n'est que le premier échelon. Combien sont concernés ? On n'a pas cet élément-là.

M^{me} Nicole Sanquer : Justement, en parlant des montants, c'est vrai que là, nous, nous n'avions pas vu le chiffrage dans le collectif budgétaire. Aujourd'hui, vous venez nous dire que de toute façon, vous avez fait à budget constant. Et donc, si je comprends bien, par rapport à votre proposition, c'est-à-dire 12 points, vous êtes à un chiffrage à peu près de 250 millions. Nous, les 310 millions, finalement, de le mettre à 17 points, c'est juste 60 millions de différence. Nous avons chiffré toutes les... N'ayant pas vu d'inscription et ce que cela a rapporté, finalement, le fait de passer à 17 points, c'est juste 60 millions en plus.

Après, je voudrais quand même plaider pour les catégories D. C'est vrai que là, vous avez discuté du point d'indice de toutes les catégories de la fonction publique. Vous savez, lorsque les petites catégories, vont avoir une augmentation de salaire, c'est réinjecté ici parce que leurs dépenses prioritaires, c'est de se nourrir, c'est le loyer, etc. Alors que les catégories A, vous allez augmenter leur salaire, ils vont peut-être prévoir de voyager, de prendre des vacances, d'aller... Et c'est pour cela que l'on insiste sur l'effort à faire sur les petites catégories, parce qu'elles, cela va automatiquement repartir dans la consommation. Dans la vie quotidienne, c'est leur donner un souffle finalement.

En plus, vous avez vu les reportages, en général, comme c'est le seul qui a un salaire, il a, à sa charge, ses enfants, les enfants de ses enfants. C'est réellement, je pense, la lutte contre la cherté de la vie et c'est pour ce public-là. Et, si vous aviez fini la négociation salariale, eux, ils auraient baissé à 20, à 17, et cela fait juste une différence de 60 millions. Quand on voit les créations de poste et 60 millions ! Et cela fait la différence ! Je vous ai dit : une augmentation mensuelle de 10 600 à 18 020 pour les catégories D, il y a une vraie différence et pour 60 millions qui coûtent à la collectivité.

M^{me} Vannina Crolas : Nous, on est tout à fait d'accord. Le gouvernement partage complètement cet avis de mettre l'effort sur les petites catégories. Sauf que là, nous avons déjà entamés ces travaux, mais le travail de restructuration et de refonte des grilles de rémunération n'avait pas encore abouti. Sauf que là, il y a d'autres grilles au-dessus.

Il y a les catégories D, C, B et A. Si on joue trop sur les D, ça va venir tasser les C. En fait, c'est une refonte générale qu'il faut engager. C'est ce que l'on s'engage à faire pendant cette année avec les organisations syndicales pour l'ensemble des grilles, pas seulement les petites catégories. On peut effectivement constater qu'il y a une injustice par rapport aux petites catégories. Et l'urgence, c'est ce qu'on a fait.

Mais il y a une deuxième urgence pour les mêmes catégories D qui va être engagée par la refonte de l'ensemble des grilles. Parce qu'on ne va pas venir perturber l'ensemble des grilles des rémunérations en jouant juste sur une grille. Il y a l'ensemble des grilles qu'il faut traiter. Et je partage l'avis de Tepuaraurii lorsque, par exemple, on bouge un indice, l'impact n'est pas le même lorsque tu as un petit indice ou un grand. Le plus petit indice, c'est l'indice 166 dans la grille de rémunération. Lorsque tu passes à 1500 comme l'avait demandé la FRAAP dans son préavis de grève, la personne qui a l'indice 166 va gagner 73 000 si on passe de 1060 à 1500 ; celui qui a l'indice 1083 va gagner 476 000 en plus par mois ; et celui qui a 1806, le plus haut indice, va gagner 794 640 par mois. On préfère donc une refonte des grilles que jouer sur le point d'indice. C'est tout le challenge et toute la discussion qu'on aura avec les OS bientôt. On se prépare et on en parlera bientôt avec eux.

M^{me} Nicole Sanquer : Quand ?

M^{me} Vannina Crolas : Avant fin avril, d'ici deux à trois semaines. On peaufine nos éléments puisqu'on dit bien que la revalorisation des points d'indice doit tenir compte de la situation économique financière et sociale du Pays. On collecte donc l'ensemble des données pour pouvoir leur présenter ensuite et engager une discussion avec eux. En tout cas, on s'est fixé entre le 1^{er} mars et le 30 avril au max.

La présidente : L'amendement étant rejeté, il tombe *de facto*.

(L'amendement APF 2739 du 26 mars 2025 ayant été rejeté, l'amendement APF 2730 du 26 mars 2025 n'implique donc pas de vote.)

Mission 963

La mission ne suscite aucune discussion.

Vote sur la mission 963 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 965

Amendement n° 3 (APF 2559 du 21-3-2025) déposé par M. le ministre Warren Dexter

Vote sur l'amendement :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

M^{me} Hinamoeura Morgant : Je voulais avoir des explications sur les 490 millions, s'il vous plaît.

M. Taivini Teai : C'est la subvention d'équilibre de l'Huilerie de Tahiti.

M^{me} Nicole Sanquer : Monsieur le ministre, cette subvention d'équilibre fait-elle écho à l'augmentation du prix du coprah que vous avez opté ? Parce qu'à l'époque, nous étions évidemment surpris de l'annonce de cette augmentation qu'on a eu en séance et vous nous aviez dit non, c'est à moyens constants. Finalement non, ce n'était pas à moyens constants puisqu'aujourd'hui vous venez faire une subvention d'équilibre.

M. Taivini Teai : Il y a eu un trop perçu de l'exercice 2024 qui a été rendu, on est donc obligé d'avoir cette subvention d'équilibre pour maintenir une enveloppe financière d'au moins 808 millions sur une prévision pour l'année 2025 de plus de 6 900 tonnes de coprah. L'année dernière, en 2024, on était à 5 400 et quelques, presque à 5 500. On a donc eu un trop perçu qu'on a reversé et qu'on redemande de re-re-abonder pour le budget 2025 à l'Huilerie. En espérant justement qu'on ne voit pas la pente diminuer, celle de la quantité de coprah qui est récupérée à l'Huilerie.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Par rapport aux subventions, j'ai entendu notre rapporteur tout à l'heure quand il a parlé donc de ce collectif qui parlait de soutien économique. Je voudrais évoquer ici la situation de la société Heiva Comptoir des plantes qui est implantée à Paea. Je pense que tout le monde a déjà entendu parler de Heiva qui fait des produits qui contribuent au rayonnement de la Polynésie, je parle sous couvert de notre *tāvana* qui est là et puis aussi de mon collègue Tematai Le Gayic qui a eu l'occasion de les rencontrer. Ce sont donc des personnes qui sont très actives et qui travaillent particulièrement sur les hydrolats, donc sur le développement de notre *rā'au tahiti* version moderne, j'aime bien dire. Ils nous avaient fait il y a quelques années une présentation avec vous d'ailleurs, Monsieur le ministre, vous n'étiez pas encore ministre à l'époque. Cette société, Heiva Comptoir des plantes, souhaite s'étendre avec création d'emplois à la clé, exportation, etc., On travaille donc activement sur tout ce qui est CBD également, kava, algues locales, pain de Rapa, plein de choses qui contribuent au développement économique de notre Pays.

J'habite à Paea évidemment, ce n'est un secret pour personne. Il n'y a pas de conflit d'intérêts, ce n'est pas pour ça que je défends cela, mais je fréquente cette pharmacie et j'échange souvent avec ses entrepreneurs. Ce sont peut-être des personnes que je connais parce que je vis à Paea, mais c'est avant tout des entrepreneurs qui contribuent au développement du tissu économique. Et j'ai été un peu choquée, Monsieur le ministre, parce que ces personnes ont cherché un soutien de la part du Pays et sont passées par plusieurs possibilités, évidemment celle d'une défiscalisation — mais il n'y avait pas l'AMI ou en tout cas il y avait une AMI d'ouverte — et la possibilité d'une subvention. C'est pour ça que je cherchais, tout à l'heure, où j'allais placer ma question.

Puisque le projet qu'ils ont, c'est de créer une nouvelle unité de transformation, c'est un projet qui reviendrait à peu près à 60 millions. Ils souhaitaient donc avoir un soutien de la part du Pays et ils vous ont consulté, Monsieur le ministre. C'est vrai que vous les connaissez parce que vous avez travaillé ensemble. Mais au-delà du fait de se connaître, vous savez aussi la qualité de leur travail. Et là où j'ai du mal à accepter, c'est que vous leur répondez que vous ne pouvez pas les soutenir parce que vous avez travaillé avec eux à un moment donné. Ça, je ne peux pas l'entendre parce qu'à cause de ça, ça va remettre en cause leur projet.

Et j'ai envie de dire, Monsieur Varet, vous connaissez Monsieur Bréaud de *Air Moana*. Non, vous n'avez pas de connaissances ? Enfin, il me semble que vous vous connaissez quand même. Je pense qu'ici, il y a plein de gens qu'on connaît, ce n'est pas pour autant qu'on ne leur donne pas 600 millions de soutien. Enfin, c'est vrai que c'est un prêt. Mais si à chaque fois qu'on connaît quelqu'un, ou sous prétexte qu'on a partagé une activité, c'est un frein pour les aider, je trouve ça un peu aberrant. Parce qu'au-delà du fait qu'on se connaisse parce que c'est trop petit, ce ne sont pas des personnes qu'on soutient, ce sont des projets. Or, là, on a un projet qui est bien ficelé pour lequel ils se battent depuis des années. Mais qu'on leur dise qu'on ne peut pas leur donner parce que vous les connaissez, Monsieur le ministre, non, je ne suis pas d'accord.

Donc, j'utilise un peu cette tribune ici — et je préfère l'utiliser là parce que sinon je vais utiliser la séance, et je ne fais pas ça dans le dos —, mais j'aimerais bien qu'on reconsidère quand même notre positionnement, pas en particulier pour eux. Je les ai grillés parce que j'ai parlé d'eux aujourd'hui, pauvres d'eux... Mais en attendant, je ne peux pas entendre cet argument. Non, ce sont des projets qu'on doit étudier. On a des possibilités, on a fait ici largement de la déontologie où on a la possibilité de se déporter si on ne veut pas participer à l'étude du dossier en question. Mais qu'on doive priver une quelconque personne parce qu'on a un lien relation avec, je ne suis pas d'accord. Donc, je viens plaider ici pour soutenir ce projet, et j'espère qu'ils pourront déposer une demande de subvention. Je ne sais pas s'il y a un *timing* là-dessus, je n'ai pas de visibilité. Mais je pense que ce qu'ils demandent est dans vos cordes. Alors je m'adresse à vous, Monsieur le ministre de l'agriculture, parce qu'il me semble que cette agro transformation entre dans ce cadre-là.

Après, s'il y a un autre ministère qui a quelques millions disponibles, je crois que leur demande est de l'ordre de 25 millions. Il me semble que ça reste dans le cadre de ce qui peut être attribué. Enfin, je ne sais pas, je ne connais pas les seuils. Mais je plaide vraiment pour qu'on tienne compte de ce genre de demande, qui vient réellement soutenir le tissu économique et développer l'emploi et tout ce qu'on veut faire, et développer notre *rā'au tahiti*. Parce que franchement, je fais la pub un peu, mais on connaît bien le résultat de leurs travaux, leurs hydrolats sont merveilleux. Il y a beaucoup de gens de l'ensemble de la Polynésie qui viennent s'alimenter chez eux. Et ce n'est pas à vous que je vais dire ça, Monsieur le ministre, vous connaissez la qualité de leurs travaux, ce sont vos travaux également. Voilà, je plaide ici pour qu'on puisse considérer une aide, un coup de pouce à cette société. Pas à des personnes, à une société et à un projet.

M. Tematai Le Gayic : Avant que le gouvernement puisse répondre, effectivement j'ai aussi été sollicité par cette société que j'ai rencontrée, et ils m'ont déposé leur dossier. On a eu plusieurs interpellations des deux ministères, celui des finances et celui de l'agriculture, qui ont accompagné ces entreprises. Il n'y a jamais eu de question de conflit d'intérêts de la part du ministre de l'agriculture. Par contre — et j'ai le dossier en main —, à l'initial, cette société voulait une prise en charge à 100 % par le Pays, sous prétexte d'une prise en charge d'autres sociétés dans d'autres programmes. Et c'est là où ça a commencé à bloquer, c'est sur la prise en charge de tout ou d'une partie du projet. Le ministre de l'agriculture lui a demandé de faire une carte FAAAPU si ça rentrait dans le secteur de l'agriculture, et le ministre des finances lui a proposé d'autres alternatives s'il ne voulait pas passer par le billet de la carte FAAAPU. La dernière partie de l'intervention sur 25 millions, je suis surpris — et tant mieux s'ils ont revu à la baisse la demande de subvention —, parce que le gros frein, c'était le montant de la prise en charge qui, pour lui, c'était une totalité, sous prétexte que le gouvernement a soutenu dans d'autres cas de figure d'autres sociétés à un montant plus élevé.

M^{me} Nicole Sanquer : Concernant les subventions aux associations, c'est 48 millions F CFP en plus pour un projet en partenariat avec la CAPL et le SPCPF et c'est le programme SATAAP. Il y a marqué « trois agriculteurs ». Pourrait-on connaître qui sont ces trois agriculteurs ?

M. Taivini Teai : Tout d'abord, les trois agriculteurs sont : deux agriculteurs en bio. Pour reprendre les noms : il y a Monsieur Tehei Asine de Fakarava et Madame Juliana Kamia qui pratiquent l'agriculture bio, et ensuite, Monsieur Stéphane Teponier qui est spécialisé en agroécologie.

Ensuite, je ne peux pas répondre, Madame Tepuaurii, même si j'aurais bien voulu. Je les connais très bien puisqu'il y a eu cette présentation ici à l'assemblée de la Polynésie française sur l'intérêt des hydrolats. C'est une finalité thérapeutique, comme vous le savez bien, et non alimentaire. Je n'ai pas ce dispositif-là au niveau du ministère et c'est pourquoi je vous enjoins d'aller au ministère des finances, via les dispositifs de la DGAE.

En fait, la raison pour laquelle je me suis un peu... Ça a l'air d'être défaussé, mais j'ai déposé un brevet avec Monsieur Maunier. J'ai été à l'origine de la rédaction même de ce brevet, donc je suis quand même dans un conflit d'intérêt parce que ce brevet court toujours, et ce, même si je n'ai pas d'action dans cette société. Tout développement qu'il fait ensuite au niveau industriel, je n'aurai aucun *penny*. Cela dit, de façon écrite, je suis quand même notifié en tant qu'auteur de ce brevet.

Je ne voulais pas que ce soit perçu à ce titre-là. Parce que si on fait des recherches, je vais déposer un nom dans la demande auprès de l'État de toutes nos implications. Je ne voulais pas que ça soit, à ce moment-là, interprété « parce que j'ai un brevet, du coup, je veux développer cette société car potentiellement je peux avoir des royalties dessus », non ! Je suis auteur, je n'ai pas de royalties, mais quand même pour éviter toute mauvaise interprétation et éventuellement tout conflit d'intérêt, j'ai préféré donner le dossier à traiter auprès de Warren.

M. Antony Géros : Pour avoir été assez échaudé sur le dossier de la déontologie, le conflit d'intérêt n'est pas un délit. C'est la prise illégale d'intérêt qui est un délit. C'est pour cela qu'ils nous recommandent à nous : « quand vous êtes en conflit d'intérêt, déportez-vous à chaque fois que la décision doit être prise ».

Pour construire le dossier, il n'y a aucun problème. Vous êtes uniquement en conflit d'intérêt, mais vous n'êtes pas encore en position délictuelle. C'est au moment où vous prenez la décision que vous l'êtes. C'est pour cela qu'il faut que l'on fasse bien attention parce que, sinon, même nous, ici, on ne pourrait même pas assister aux commissions ni en séance.

M. Taivini Teai : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est pour cela que j'ai orienté Monsieur Maunier vers le ministère des finances en lui décrivant un dispositif que nous avons, mais qui n'était pas approprié pour ce qu'il demandait, en tout cas au niveau de l'agriculture.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Je ne sais pas si Monsieur le ministre de l'économie va répondre, mais les bras m'en tombent parce qu'il se trouve qu'il n'y a pas de solution juste parce que vous avez fait un brevet ensemble.

M. Taivini Teai : Ce n'est pas ce que j'ai dit ! Les dispositifs actuels de soutien à des sociétés qui veulent se lancer dans de l'agro transformation à finalité médicale n'existent pas. Même si ces hydrolats ne listent pas une activité médicale, on le sait bien, ils sont considérés comme des compléments alimentaires et donc sous la législation de la DGAE et de l'ARASS.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : C'est très ambigu là ce que vous dites parce que vous vous dites « à visée médicale ». Le CBD, qu'est-ce que c'est ? C'est de l'agro transformation à visée médicale. Juste après, vous reprenez en disant « je ne peux pas donner parce que je ne peux pas intervenir dans le médical, mais non finalement c'est alimentaire ».

Enfin, non, je trouve que là, j'ai du mal à entendre ces arguments-là et je suis navrée, vraiment vraiment navrée parce que j'ai vu le SMS que vous leur avez envoyé. Ce n'est pas ce que vous leur avez dit dans le SMS que vous avez envoyé. Vous avez bien dit que vous pourriez faire quelque chose, mais que c'est votre proximité avec eux qui fait qu'ils ne sont pas éligibles. Et ça, je suis désolée, c'est ça que je ne peux pas accepter !

J'en ai largement parlé avec le ministre de l'économie parce qu'avant d'arriver ici j'ai essayé de trouver des solutions. Après, j'ai aussi les explications du ministre de l'économie, mais je ne vais pas parler à sa place. On leur propose aujourd'hui une AMI qui, éventuellement, sera possible en 2026. Ce n'est même pas la peine, le projet va tomber et c'est autant d'emplois que l'on va perdre et qui ne vont pas être mis en place et autant de développement qu'il n'y aura pas. Enfin, il y a réellement là du développement économique à la clé ! Vous les connaissez suffisamment et il n'y a pas d'enrichissement personnel.

J'entendais la prise illégale d'intérêt. Je n'ai pas d'action dans *Heiva* ! Sinon, ça y est, je suis déjà en prison ! Ne vous inquiétez pas, je n'ai aucun intérêt là-dedans. Je trouve cela navrant.

Après, vous n'avez peut-être pas de solution, mais là, vous êtes devant nous. J'en appelle à vous pour nous offrir une solution pour des cas comme celui-là. Enfin, je ne sais pas, quelque chose qui ne tombe pas dans deux ans. Je pose ça là et j'espère que l'on pourra trouver une solution les concernant.

Vote sur la mission 965 amendée :
Adoptée avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 966

Amendement n° 4 (APF 2560 du 21-3-2025) déposé par M. le ministre Warren Dexter

La présidente : On vient réduire la mission 966 de 3 millions F CFP et que l'on va rediriger vers la mission 969 « Enseignement » en faveur de l'Académie tahitienne. C'est donc une subvention de 3 millions F CFP pour l'Académie tahitienne.

Vote sur l'amendement :
Adopté avec 8 voix pour (dont 2 procurations) et 1 abstention

M^{me} Hinamoeura Morgant : Sur la mission 6574 « Subventions aux associations », c'est ? Pour 32 millions.

M^{me} Nicole Sanquer : Même question sur les +25 millions F CFP pour « autres services extérieurs ». S'agit-il d'une nouvelle convention avec un prestataire ou... ?

La présidente : Il y a deux questions : les 25 millions F CFP sur l'article 628, et article 6574 concernant les 32 millions en plus.

M. Hervé Varet : C'est ça, il y a 32 millions F CFP et ce sont des subventions. Il y a des subventions qui sont intégrées dans le cadre des travaux que l'on réalise sur l'ESS. Ce sont donc des subventions qui viendront en soutien à des organisations dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Ce sont ces montants qui sont effectivement répercutés ici à hauteur de 32 millions F CFP.

Ensuite, les 25 millions F CFP que vous retrouvez au 628 sur les « divers autres services extérieurs », c'est pour le traitement des dossiers du Registre des commerces et des sociétés 2024. Vous savez que, depuis le début de l'année, nous avons un teneur de registres qui exerce effectivement cette mission pour le compte du Pays puisqu'on a récupéré la compétence et il y a un certain nombre de dossiers qui n'ont pas fait l'objet de traitements sur l'année précédente, c'est-à-dire en 2024, et on provisionne en fait des moyens financiers pour venir traiter ces dossiers pour le compte des entreprises.

Lorsque la mission a été basculée au niveau du Pays, il y a un reste à faire qui était à la charge de l'État, c'est-à-dire du Greffe du Tribunal, et donc on a fait une évaluation de moyens financiers supplémentaires qu'il faudrait pour traiter ce dossier. On est, par ailleurs, en relation avec l'État pour voir s'il ne peut pas s'engager financièrement à terminer ces opérations à fin d'année 2024. À défaut, effectivement, on met en place cette provision financière pour pouvoir venir aider le teneur à gérer l'ensemble du stock qu'il a encore sur 2024.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur Varet, mais cela se traduit comment ? Les 25 millions F CFP ? Avec le recrutement de personnels supplémentaires ? Parce que, vous dites que vous allez prêter... Cela se concrétise comment ?

M. Hervé Varet : C'est le financement des actes qui seraient donc délivrés par le teneur au titre des personnes qui ont fait des demandes sur l'année 2024. On viendrait financer ce soutien. On viendrait payer ces actes au niveau du teneur sur le stock de 2024.

Dans le contexte, le teneur fondamentalement doit prendre une situation propre. C'est-à-dire que quand il démarre son activité en 2025, il ne doit pas avoir un résiduel de dossiers de l'année d'avant. D'accord ? Il va donc être amené effectivement, à un moment donné, dans un schéma, à facturer ces dossiers à ces personnes qui les avaient envoyés par ailleurs, sachant que les modalités de financement et, je dirais, de facturation étaient différentes. Aujourd'hui, on a un teneur qui facture la totalité des actes qu'il va produire et qu'il va remettre aux entreprises.

Maintenant, on a fait une évaluation avec l'État de ce reste à faire et l'évaluation financière que cela représentait. On est donc arrivés sur cette somme d'à peu près de 25 millions F CFP. Elle était un peu plus importante au départ. On est autour de ces 25 millions F CFP et donc on les provisionne en conséquence. Encore une fois, c'est effectivement pour payer les actes que le teneur va effectivement émettre, délivrer au titre de dossiers gérés sous 2024.

M^{me} Hinamoëura Morgant : Ligne 6555 sur l'APC dotation de fonctionnement, on leur avait retiré un peu de budget et là on leur remet 4 millions F CFP. À quel titre ?

Ensuite, j'en profite aussi pour poser la question : la semaine dernière, quand on a eu la journée de l'Autorité de la concurrence, on nous a offert un joli bouquin que je suis en train de lire avec grand plaisir tous les soirs. Je voulais savoir qui a payé ce bouquin ? Est-ce que c'est l'APC ? Est-ce que c'est nous ? Pendant le colloque de la vie chère, qui s'est tenue ici, à plusieurs reprises les agents de l'APC, que ce soit d'ici ou d'ailleurs, ont tenu à rappeler plusieurs fois qu'ils étaient là bénévolement en train de nous présenter leurs 10 mesures pour le combat de la vie chère. Et dans cette même salle, quelqu'un de haut placé au gouvernement avait dit « aucun travail ne se fait bénévolement, il y a toujours, à un moment donné, une carotte par derrière ». Est-ce que ces personnes, qui ont rédigé ce bouquin qui étaient là pour nous présenter leurs 10 mesures exceptionnelles, ont été rémunérées pour l'écriture de ce bouquin ? Et par qui ?

M. Hervé Varet : Si vous êtes en train de lire le livre, vous vous apercevrez effectivement que ce sont des articles qui ont été demandés à tout un chacun. Il y a, effectivement, le ministre actuel de l'économie et des finances, qui est d'ailleurs à la fin du livre. Vous verrez qu'il y est effectivement, et le Président au début. Je ne pense pas qu'ils se soient faits rémunérer pour produire ces articles. Dans tous les cas, l'ensemble des autres intervenants, je ne pense pas non plus. Je ne suis pas aller vérifier dans le détail, mais je ne pense pas non plus qu'ils soient dans un schéma de rémunération. C'est une participation normale. Ils ont été interrogés sur des sujets et ils ont contribué à l'écriture et à la compilation de ce document.

M^{me} Hinamoëura Morgant : Mais qui a payé et pourquoi les 4 millions ?

M. Hervé Varet : L'édition de ce document, sa compilation générale, etc., a certainement été payée par l'APC. Justement, l'APC a depuis quelques années été sur un budget de fonctionnement autour de 24 millions parce qu'ils avaient un certain nombre de réserves. Sur la base des années précédentes, ils avaient cumulé un schéma de réserve important. Et sur cette année 2025, vous avez d'ailleurs été invités à voter un budget plus important pour eux, puisque le budget a été augmenté à peu près de 11 millions. On est passé de 24 à 35. Donc, sur la base de ce budget augmenté, la demande initiale de l'APC était d'avoir une cinquantaine de millions sur son budget de fonctionnement. Nous l'avons donc ramené simplement qu'à 35 au lieu de répondre à ses souhaits de passer à 50. Cette fois-ci, elle a également souhaité remonter jusqu'à ce niveau de 50 millions, on a donc évalué en faisant une demande de 16 millions. On a évalué qu'on pouvait lui en donner qu'un quart et que ça pouvait être suffisant déjà pour travailler. Cela va lui permettre d'avoir un budget à hauteur de 39 millions par rapport aux 35.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Sur 4 millions.

M. Hervé Varet : Les 4 millions viennent se cumuler à sa demande initiale, voilà.

Ce sont les éléments qui ont été mis en avant. De toute façon, il y a un rapport d'activité qui est rendu par l'APC tous les ans, dans lequel on vient vérifier le bon usage des moyens financiers qui lui sont mis à disposition. On verra et on en fera part sur le cap du budget 2026. Et s'il y a matière à réajuster, vous serez effectivement tenus informés des dispositions à prendre en la matière.

M. Antony Géros : Je pense qu'il faudra rencontrer l'APC parce qu'on vient de tenir un colloque récemment, sa contribution va être essentielle par rapport aux préconisations que nous souhaitons mettre en œuvre.

Je sais qu'en 2011, on en avait parlé lorsque la loi organique a été modifiée pour autoriser en Polynésie la mise en place des autorités administratives indépendantes. C'est sur la base de cette loi qu'en 2015, je crois, la première autorité polynésienne indépendante a été créée en Polynésie.

On sait qu'aujourd'hui, la vie chère est un élément qui pénalise beaucoup l'ensemble de la population. Tout à l'heure, on parlait même de l'impact de cette situation qui vient obérer les agents de catégorie D. Et comme on en avait discuté ensemble, Monsieur le ministre, redonner du pouvoir d'achat est un élément qui est également ressorti du colloque. Pour cibler la bonne population qui est touchée par ce pouvoir d'achat, c'est effectivement plus les consommateurs qui sont en situation de besoins primaires que les consommateurs qui ont la capacité de consommer, bien entendu, ce qui relève des besoins primaires, mais également des besoins de confort. Mais ceux qui sont en situation de précarité face à la cherté de la vie, leur besoin de consommation est essentiellement tourné vers les besoins primaires quotidiens. Et c'est à ce titre que, plus qu'en raisonnant en échelon, j'ai pour ma part un raisonnement qui touche une catégorie de personnes par rapport à leurs revenus quel que soit leur échelon, grade ou situation professionnelle. Et pour avoir participé aux travaux de la création de la CSP, je sais qu'aujourd'hui, ceux qui sont vraiment impactés sont souvent ceux qui touchent jusqu'à trois fois le SMIG. C'est d'ailleurs pour cela qu'au niveau de l'OPH, on a également ciblé les catégories de personnes qui ont moins de trois SMIG. Après, on passe dans les logements intermédiaires genre ARANA, etc.

C'est cette population cible qu'il faut aider en lui redonnant du pouvoir d'achat mais également en essayant, au niveau de la vie économique en Polynésie, d'infléchir les prix à la baisse. C'est la conjugaison des deux qui va permettre d'apporter une réponse qui va être sensible à notre population avant la fin de ce mandat, parce que c'est l'engagement qu'on a pris à son début. Et l'APC va être un élément déterminant pour venir interférer dans les pratiques anti-concurrentielles qui nous échappent complètement, parce que ces pratiques sont un peu comme le travail au noir que font ceux qui cherchent un emploi. N'empêche que ça impacte la vie économique du Pays.

C'est la raison pour laquelle j'aimerais bien que vous vous rencontriez pour arbitrer correctement le besoin. On a discuté des besoins en ressources humaines, oui, je vous suis complètement. Je ne vais pas

venir sur les éléments de langage qu'on a utilisé tous les deux, mais je vous suis complètement. Par contre, il y a d'autres besoins logistiques qui me semble essentiels. Il faut donc arriver à dégager le superflu du principal, et je vous fais confiance pour cela. Et si on pouvait avoir une réponse d'ici la tenue de la séance au cours de laquelle le document va être examiné, ce serait pas mal.

Vote sur la mission 966 amendée

Adoptée avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 967

Amendement n° 5 (APF 2561 du 21-3-2025) déposé par M. le ministre Warren Dexter

M^{me} Nicole Sanquer : Ce complément pour les formations des accueillants familiaux concerne combien de personnes aujourd'hui ?

M^{me} Minarii Galenon-Taupua : Cela concerne 60 personnes sur les 350 que nous avons, dans un premier temps. C'est une formation sur 12 mois qui coûte à peu près 57 millions, plus une formation des encadrants à l'insertion sociale par l'activité économique. Cela fera à peu près 40 étudiants, donc 32 millions. En tout, ce sera donc 89 millions pour mon ministère.

Vote sur l'amendement

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Je voulais d'abord m'attarder un peu sur les 94,719 millions « Divers services extérieurs », pour savoir à quoi correspond cette somme. C'est la mission 967, article 618 : 94 719 954 et surtout les 345 millions. J'ai bien compris que c'était pour les différents dispositifs d'aide à l'emploi, mais peut-on avoir un petit point sur ces dispositifs ? Et je voulais savoir, parce que le ministre de la santé nous avait annoncé 180 millions pour ce qu'on appelait les *tahu'a mito*. Je ne sais pas si ça a changé de nom, j'ai entendu parler de *arata'i ora*, l'un ou l'autre. Mais, je voulais savoir si les 180 millions annoncés étaient là-dedans.

M^{me} Minarii Galenon-Taupua : Pour moi, au niveau de la formation de 94 200 000, j'ai 89 millions qui sont inclus. Puis, vous avez 24 millions pour le ministère de la Santé.

M. Hervé Varet : Avec l'amendement, c'est passé à 113 millions en tout. En effet, il y avait 89 pour la VP, ce que vient d'expliquer la vice-présidente, et 24 millions pour le MSP.

M. Anthony Pheu : Pour les *arata'i ora*, les 180 millions émargent au FPSS. Donc c'est déjà sur le BP 2025, ce n'est pas dans le collectif.

M^{me} Vannina Crolas : Pour les autres mesures d'aide à l'emploi, ça a changé, on n'est plus à 345 millions du fait de l'amendement. On est donc à 214,8 millions et 186 millions pour le CFPA. Comme j'avais expliqué à Hinamoeura tout à l'heure, c'était pour les conducteurs de transport en commun, pour les formations dans les archipels éloignés à Rangiroa, aux Australes et aux Marquises, et également pour l'entretien des infrastructures parce que, pendant des années, les unités de formation qui sont déployées à Pirae, à Punaauia, à Taravao et à Faaroa n'avaient pas été entretenues. On a donc dégagé des crédits pour faire un entretien de l'ensemble des installations du CFPA.

En ce qui concerne les mesures d'aide à l'emploi, sur les 200 millions plus les 4,8 milliards qu'on a déjà adopté au BP, on est donc à 5 milliards et quelques pour les mesures d'aide à l'emploi pour le SEFI. Il n'y a que 200 millions en plus pour les mesures d'aide à l'emploi. Et c'est pour venir compléter les dispositifs qu'on avait déjà inscrits au BP, mais qui n'étaient pas suffisants, notamment pour les TIAMA.

Juste un rappel, le texte a été voté en octobre, les premières mesures ont été mises en œuvre en novembre et décembre. Et en fin décembre, on était à 161 TIAMA. On avait prévu 120 par mois, mais on était en

phase de démarrage. Ensuite, on a eu 175 en janvier-février, 120 en mars et on prévoit 110 par mois jusqu'à la fin de l'année. Ce sont des CDI. Et ensuite, on a toujours les SITH et les CTH, ça ne change pas. Et on va également réformer le dispositif ICRA. Le texte est dans les tuyaux actuellement pour prolonger la durée d'aide à 3 ans au lieu de 2 comme c'est prévu actuellement. On intègre tous ces éléments dans ces nouveaux besoins. Mais on n'a pas besoin de plus que ça. On avait demandé 800 millions. Le CFI avait demandé 800 millions de plus mais à notre avis, compte tenu du bilan de l'année dernière et de ce qui a déjà été inscrit, on devrait pouvoir s'en sortir avec 5 milliards et quelques. On est à 5,7 milliards pour l'instant.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : J'en profite, madame la ministre, puisque j'ai vu que Tremplin 2 avait été lancé. Il avait évoqué que je puisse participer au comité de sélection du tremplin. Comme je n'ai pas eu de nouvelles depuis, j'en profite. Je suis toujours volontaire, bénévolement, bien sûr.

M^{me} Vannina Crolas : Je relance la commission.

M^{me} Hinamoëura Morgant : Il me semble que j'avais dit que j'étais volontaire aussi, s'il y a encore une place. En plus, j'étais en commission CVD avec vous, Madame la ministre, et c'était vraiment très intéressant.

J'ai une question concernant le CFPA. J'étais au courant de ce qu'ils souhaitaient faire sur l'île de Rangiroa, mais je n'étais pas au courant pour les Australes et les Marquises. J'aimerais savoir de quel type de projet on parle et quelles sont les îles qui sont concernées.

M^{me} Vannina Crolas : Pour l'instant, comme on n'a pas d'unité de formation déployée aux Australes et aux Marquises, on les emmène ici. C'est beaucoup plus compliqué en matière d'hébergement. Et l'idée est d'aller sur place et de mobiliser les ressources et formateurs locaux en concertation avec les CJA et les lycées professionnels qui sont sur place au lieu d'envoyer des missionnaires d'ici. Plutôt que d'avoir des plateaux techniques qui se déplacent ou de créer une unité de formation comme c'est le cas à Rangiroa, on va optimiser et mutualiser les moyens qui existent dans les établissements scolaires. Pour ça, une mission est partie l'année dernière pour identifier les besoins. Ils sont énormes, on l'a vu à Rurutu et Rimatara pour les Australes, et à Nuku Hiva et Hiva Oa pour les Marquises. C'est en phase de déploiement. On doit pouvoir le mettre en œuvre à partir du troisième trimestre 2025, mais on est sur l'identification et le montage du programme de formation.

M^{me} Hinamoëura Morgant : Là, on ne parle pas d'une création d'un CFPA dans chaque île, on parle du CFPA comme d'une antenne au sein des CJA.

M^{me} Vannina Crolas : Non. On a une unité mobile qui va circuler dans les îles des Marquises et des Australes dans un premier temps avant d'établir éventuellement une unité fixe à terme, comme c'est le cas aujourd'hui pour Rangiroa parce qu'il y a un besoin énorme, notamment en concertation avec le CMMPF pour les métiers de la mer. D'ailleurs, c'est sur un terrain du CMMPF que le CFPA est installé.

Vote sur la mission 967 amendée :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 1 abstention *

* 12 h 2 : Sortie de Mme Tepuaraurii Teriitahi, porteuse de la procuration de M. Edouard Fritch

Mission 968

Amendement (APF 2729 du 26-3-2025) déposé par Mme la représentante Nicole Sanquer

M^{me} Nicole Sanquer : Cet amendement fait écho à l'organisation du Festival des Australes, un sujet abordé pendant la discussion sur le budget 2025, puisqu'aujourd'hui la subvention attribuée pour l'organisation du Festival des Australes est de 25 millions, c'est passé à la CCBF. Évidemment, quand on regarde aujourd'hui le budget prévisionnel, sur un engagement de 32 millions, nous sommes à 25 millions. Je sais qu'ils ont fait une demande de subvention complémentaire parce qu'ils n'arrivent pas

à boucler leur budget. C'est donc ce que je préconise à travers cet amendement, pour marquer notre soutien à l'organisation du Festival des Australes, d'abonder la mission 968 « Culture et patrimoine » d'un montant de 15 millions, en sachant que le plus fort poste de dépense dans ce festival est évidemment celui des transports qui est à 39 millions.

La présidente : La discussion est ouverte sur cet amendement ? Le ministère souhaite-t-il répondre ? Monsieur Biret, directeur de cabinet de notre ministre de la culture ?

M. Johnny Biret : Dans l'attribution de subventions pour le Festival des Australes, nous avons augmenté l'attribution à 30 millions au lieu de 25. Mais un autre ministère a été sollicité, celui de la Jeunesse qui, normalement, propose 5 millions de plus. Donc, on est à 35.

M^{me} Nicole Sanquer : Vous direz tous mes remerciements à Monsieur le ministre.

(L'amendement APF 2739 du 26 mars 2025 ayant été rejeté, l'amendement APF 2729 du 26 mars 2025 n'implique donc pas de vote.)

Vote sur la mission 968 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 1 abstention

Mission 969

Amendement n° 6 (APF 2562 du 21-3-2025) déposé par M. le ministre Warren Dexter

Vote sur l'amendement :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 1 abstention

Amendement (APF 2727 du 26-3-2025) déposé par les représentants M. Nuihau Laurey, M^{mes} Nicole Sanquer et Teave Boudouani-Chaumette

M^{me} Nicole Sanquer : Il s'agit d'un amendement pour apporter un soutien financier au projet pédagogique des classes, que ce soit dans le primaire ou dans le second degré. C'est vrai que je suis souvent interpellée pour des demandes de soutien financier à ces projets pédagogiques, ces projets de voyage, parce que beaucoup croient que la réserve parlementaire existe toujours. Malheureusement, nous n'avons plus cette réserve parlementaire.

Par contre, ce qui me surprend, c'est que dans tous les budgets prévisionnels, d'ailleurs même dans les entretiens que j'ai avec les différents enseignants, ils sollicitent le ministère à coup de pouce pour boucler le budget final. Là, j'ai l'exemple de Taharuu élémentaire, une classe de CM2, pour un projet de voyage pédagogique en Nouvelle-Zélande. Ça fait deux ans qu'ils y travaillent. Il leur manque vraiment très peu, de l'ordre de 500 000 francs. Ce sont des opérations qu'il faudrait soutenir parce que dans le cadre scolaire, sachez que les projets de voyage, c'est parfois l'unique voyage que certains enfants feront parce que les parents n'ont pas les moyens. C'est vrai que je suis surprise que le ministre de l'éducation ne soutienne pas toujours ce projet.

Le deuxième cas que je voudrais évoquer avec vous, c'est le projet Ua Reva qui concerne le lycée professionnel de Faa'a. Ils ont gagné le concours Euroscola. Ils ont pratiquement financé tout leur projet par des actions, par un financement qui vient de l'Europe. Il leur manque 500 000 francs et là, silence radio, il n'y a aucun soutien du Pays alors que ça permet quand même, au niveau du parcours de l'élève, un certain enrichissement et même l'occasion unique de pouvoir quitter son pays.

Donc cet amendement, je le fais pour savoir si vous avez une ligne de crédit pour aider ces écoles, ces établissements scolaires parce qu'au niveau des enseignants, ça demande énormément de travail. Et je félicite ces enseignants qui prennent sur leur temps pour trouver les moyens pour pouvoir faire partir leurs élèves.

M. Johnny Biret : Effectivement, nous disposons de lignes budgétaires pour accompagner les écoles et les établissements du second degré. Dans le budget primitif, par exemple, on a dégagé 10 millions pour le premier degré et 5 millions pour le second degré. Mais là, c'est parce qu'on a créé un dispositif particulier. On a abondé un dispositif particulier qui s'appelle le PAUI (Projet d'action éducative et innovante). Dans le cadre des PAUI, les écoles, les classes font remonter un projet à la DGEE, une commission s'est réunie et attribue une somme d'argent pour les accompagner. Je suis donc étonné qu'il y ait des écoles ou des enseignants qui relancent les élus parce qu'ils sont bien au courant de ce dispositif. Il suffit de faire remonter le projet avec le budget prévisionnel et la DGEE attribue une aide. Ça, c'est dans le cadre des PAUI vraiment cadré avec deux appels à projet par année civile, c'est-à-dire que pour tenir sur le budget, on fait deux appels à projet. Donc on fait un appel à projet pour cette année scolaire. En 2024, il y a déjà eu l'appel à projet qui a été lancé. On a donc déjà subventionné énormément de déplacements. Et pour l'année 2025, il y a un second appel à projets qui sort bientôt et qui va accompagner ces écoles.

Les problématiques que l'on rencontre quotidiennement — et c'est pour cela que souvent les élus sont sollicités —, c'est que certains ne font pas remonter leurs dossiers, et d'autres sont hors cadre, clairement. Ils déposent leurs dossiers en dehors des dates prévues pour que la commission se réunisse et attribue de manière transparente, et pour pouvoir servir tout le monde parce qu'il y a énormément de projets. Si on prend, par exemple, les projets du second degré, rien que dans le second degré pour cette année scolaire, et elle n'est pas encore terminée, on a financé 27 projets de déplacement à hauteur de 34 millions. Et là, on utilise les budgets qu'on a.

M^{me} Nicole Sanquer : Mais il faut correspondre à l'appel à projets. Le dossier doit rentrer dans l'appel à projets, c'est ça ? C'est peut-être là la difficulté, j'essaie de comprendre.

M. Johnny Biret : Ça, c'est pour les PAUI, c'est-à-dire que précédemment, ça n'existait pas dans le second degré. Dans le second degré, les enseignants ont une plateforme dématérialisée où ils envoient leur projet et demandent un accompagnement de la DGEE. La commission étudie le projet à l'aune des budgets dont on dispose. Par exemple, si c'est un projet pour un déplacement, pour le bilinguisme ou pour l'étude des langues polynésiennes, c'est le budget qui est attribué aux langues polynésiennes qui va se financer. Donc, selon la thématique des projets, on va utiliser les crédits qu'on a à disposition. Là, on a rajouté les PAUI pour le second degré pour les projets qu'on va dire orphelins, c'est-à-dire qu'on n'arrive pas à catégoriser. Là, l'aspect innovant permet aux personnes d'argumenter sur l'innovation pédagogique qu'ils veulent mettre en place pour qu'on puisse les financer.

M^{me} Nicole Sanquer : Quels sont les deux cadres d'appel à projets ? Quelles sont les thématiques ?

M. Johnny Biret : Pour le second degré, il n'y a pas de cadre. C'est-à-dire qu'à partir du moment où la thématique répond à une ligne budgétaire qui existe déjà à la DGEE, on accompagne. Par contre, par exemple, si c'est pour le sport ou si c'est pour les langues, etc., on a des lignes budgétaires. Par contre, lorsqu'il n'y a aucun cadre pour le second degré, on utilise les PAEI. Dans l'innovation, on demande aux candidats d'argumenter sur leur projet en lien avec l'innovation pédagogique. Ils entrent donc dans ce cadre-là et on peut servir tout le monde.

M^{me} Nicole Sanquer : Et pour le premier degré ?

M. Johnny Biret : Premier degré, c'est le PAEI. On a tout encadré dans le PAEI. Cela existe depuis longtemps parce qu'on a aussi des crédits qui viennent de l'État dans ce cadre-là. Donc du coup, on prend les crédits de l'État et on rajoute plus 5 millions F CFP de notre côté.

(L'amendement APF 2739 du 26 mars 2025 ayant été rejeté, l'amendement APF 2727 du 26 mars 2025 n'implique donc pas de vote.)

La présidente : On revient à notre mission 969 « Enseignement » qui a été amendée avec l'amendement déposé par *fa'aterehau*.

Vote sur la mission 969 amendée :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration) *

* 12h12 : Retour de M^{me} Tepuaraurii Teriitahi, porteuse de la procuration de M. Edouard Fritch

Mission 970

Amendement n° 7 (APF 2563 du 21-3-2025) déposé par M. le ministre Warren Dexter

Vote sur l'amendement :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

La présidente : Discussion sur la mission 970 amendée.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je reprends la question que j'avais posée dans le cadre de l'emploi. Peut-être que c'est dans cette case-là qu'il faut le mettre, article 622, on a 207 406 300 F CFP. Est-ce que c'est là que sont logés les financements pour les fameux *arata'i ora* ou anciennement *tahu'a mito* ? Si ce n'est pas le cas, à quoi correspondent ces 207 millions F CFP ? J'aimerais savoir quand même par rapport à ces *arata'i ora* où c'est qu'il y a un financement et quel va être leur statut justement ?

M. Anthony Pheu : Pour les *arata'i ora*, en ce moment, cela est en train de passer en commission du CSFP avec les partenaires et les services. Le projet de loi qui crée les *arata'i ora*, qui ne sont ni des salariés ni des bénévoles, mais on va dire que c'est une espèce de service civique polynésien en santé. Là, il y a eu un avis favorable puisque le texte est monté et on va continuer à le travailler avec les partenaires sociaux. Simplement, je rappelle ce que je disais tout à l'heure, c'est que les 180 millions F CFP émarginent au FPSS, donc au fonds de prévention.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Et les 207 millions ?

M. Anthony Pheu : Il y a énormément de conventions avec la veille sanitaire, les formations, des conventions de spécialistes, de télé radiologies... Là, on est typiquement dans les honoraires et services spécialisés. Ensuite, on a des conventions pour assurer l'interprétation des scanners ; les actes de laboratoire ; les actes relevant des analyses de laboratoire d'anatomocytopathologie de l'ICPF ; des conventions tripartites entre le CSA, le CHPF, notamment à hauteur de 50 millions F CFP ; les conventions de prestation médicale avec notamment des IDE en renfort ou en urgence par manque de RH, notamment 30 millions F CFP qui vont être nécessaires sur les sites notamment des îles ; de la formation continue des personnels soignants, et un petit peu de fret international sur la Pharmapro. Donc là, c'est l'essentiel des dépenses qui sont engagées au 622.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Dans cette ligne, Anthony, il y a aussi de l'argent qui va aider l'ICPF, si j'ai compris ? Dans quel cadre ?

M. Anthony Pheu : C'est une provision qui est faite en cours d'année pour les actes relevant des analyses du labo d'anatomocytopathologie. Donc oui, il y a 8 millions F CFP qui sont prévus. C'est une convention qui est réalisée en cours d'année et donc c'est une provision de 8 millions F CFP pour cette convention. Sachant que le laboratoire en tant que tel n'est pas encore en place, et donc c'est pour cela que c'est une provision. On prévoit dans l'année cette mise en place.

M^{me} Nicole Sanquer : J'avais juste une question toujours concernant les prestataires et je l'ai évoqué tout à l'heure. J'ai été surprise de savoir que c'était un cabinet parisien qui s'occupait de réécrire notre schéma d'organisation sanitaire. Là aussi, même question que j'ai pu poser, est-ce qu'il y a eu un appel d'offres ? Ensuite, de combien est la prestation pour réécrire le schéma d'organisation sanitaire ? Et enfin, pourquoi le choix d'un cabinet parisien ?

M. Anthony Pheu : Effectivement, il y a eu un appel d'offres qui a été d'ailleurs assez long à dépouiller. Il y a eu trois prestataires qui sont des prestataires essentiellement parisiens avec des intervenants locaux. On va dire qu'il y a une succursale locale ici où c'est Alain Oziel qui, en l'occurrence, est le prestataire local à ce niveau-là. C'est le cabinet CMI qui a été retenu. Après, il y avait des questions de financement où il y avait une proposition qui était quasiment de 220 millions F CFP et donc forcément on n'a pas retenu. Là, on est parti sur une base avec une tranche ferme et des tranches conditionnelles qui vont jusqu'à 60 millions F CFP mais pour un accompagnement sur les deux prochaines années sur la mise en œuvre du SOS. Et donc, on est en train de voir si on active ou pas la tranche conditionnelle qui va être celle de l'accompagnement des partenaires pour le SOS, mais voilà, on n'en est pas encore sûr. On va déjà attendre d'avoir le schéma en tant que tel.

M^{me} Nicole Sanquer : Je n'ai pas bien compris. La première tranche fixe, c'est 60 millions F CFP et, après, il y a des tranches conditionnelles.

M. Anthony Pheu : Avec les tranches conditionnelles sur les deux ans, c'est 60 millions F CFP. La tranche ferme, je crois qu'elle est de 20 millions ou quelque chose comme ça et, ensuite, on peut enclencher ou pas les tranches conditionnelles pour l'accompagnement du SOS.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Un peu dans la continuité de ce que ma collègue députée a dit. Moi, cela m'hérisse un peu de savoir que ce sont des personnes qui ne sont pas forcément d'ici qui vont créer ce schéma directeur.

Je le dis parce que j'ai participé au séminaire « prévention santé » depuis le mardi — je n'ai pas pu être là lundi, mais j'étais là mardi et mercredi — et effectivement, on a eu beaucoup de discours sans prendre en compte nos spécificités locales, très très condescendants et je l'ai dit au ministère de la santé. Un mépris, une condescendance scientifique, aucun respect de notre histoire ! On ne peut pas appliquer des politiques de santé européennes en Polynésie française. On a aussi un *background* particulier et je vais aller dans la continuité de ce que j'ai dit, ce matin. Pas mal de gens m'ont demandé « est-ce que ça va ? » et j'ai dit « non, ça ne va pas » parce que je n'avais pas envie de vous mentir. J'étais une vraie boule de feu parce que je n'ai pas digéré ce qui s'est passé, hier, pendant ce séminaire prévention et notamment la partie cancer parce que, parmi les facteurs de risques, il y a, vous le savez, pour moi, le fait qu'on ait été territoire qui a accueilli les expérimentations nucléaires françaises.

Et, hier, cela faisait rire le médecin de mon atelier quand on parlait de facteurs sous-estimés dans la prévention cancer, et par trois fois des personnes vont devoir lui dire d'inscrire sur le tableau le fait nucléaire et il va refuser. Et donc là, je vais hausser le ton et je vais lui dire « le fait nucléaire, les maladies radio-induites, les bombes nucléaires françaises qui ont explosé en Polynésie » et il va écrire sur son tableau « essai » parce qu'il refuse d'écrire bombe. Et quand je vais encore insister parce qu'un essai, c'est une bombe nucléaire à des fins expérimentales, il va rigoler et il va dire « ha, ha, ha, ah oui, Madame ne dit plus essai, Madame dit bombe ». Moi, cela ne me fait pas rire du tout et je te l'ai dit. Franchement, ce docteur épidémiologiste, je trouve cela hyper grave que ce soit lui qui s'occupe de notre politique de santé ! Et la condescendance et le mépris qu'il a vis-à-vis du *nūna'a Mā'ohi*, vis-à-vis de notre histoire... J'espère qu'il y aura des locaux pour donner aussi leur point de vue, parce que je pense qu'on est tous d'accord pour ne pas comparer leur politique en métropole à notre politique. Et je leur demande du respect parce qu'après, comme j'ai dit ça — j'ai essayé de ne pas m'énerver, vraiment — on m'a taxé de polémique. J'ai l'impression que quand on parle à un *popa'ā* des expérimentations nucléaires, ah tout de suite, on est polémique. Je leur demande de respecter ça.

M. Anthony Pheu : Effectivement, je ne vais pas remettre du tout en cause ce qui s'est passé. C'était un ressenti au sein d'un atelier alors qu'il était un atelier particulièrement vif, on va dire, au niveau social. Il y a eu, effectivement, ce *pe'ape'a* entre ce médecin et vous, Madame la représentante. Je ne voudrais juste simplement pas faire de mauvaise pub pour ce séminaire qui, pendant ces trois jours, a quand même parlé de la culture, notamment au centre comme en tant qu'innovation de la santé en Polynésie française, très adapté. Il y a eu, certes, sur un atelier, un accrochage et on le déplore tout à

fait. Par contre, je ne voudrais pas que l'on résume trois jours de séminaire où vraiment tout le monde s'est vraiment impliqué, que ce soit les associations, les médecins, ... Tout le monde s'est rassemblé et c'était quelque chose qui nous a profondément touché puisqu'on est dans une démarche de co-construction qui, aujourd'hui, va porter ses fruits. Et sur cette question socialement vive du nucléaire, on savait qu'il y aurait une difficulté. Il y en a eu une et on en est désolé. On va tenter de faire mieux, la prochaine fois, au niveau des intervenants.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Je ne critique pas. J'avais besoin de te le redire même si je te l'ai dit, hier, et d'en parler aussi avec notre gouvernement pour qu'ils aient conscience de ça. Et non, cela avait le mérite d'exister. Il y avait effectivement les associations, mais pas que sur le fait nucléaire, sur aussi les addictions. On avait vraiment ce parallèle entre les familles comme un papa dont le fils s'est suicidé parce qu'il est tombé dans la drogue, une autre maman dont le fils va très mal parce qu'il est tombé dans la *ice* et il y avait vraiment une opposition entre le corps médical qui vient de métropole et nos *tā'ata Tahiti* et des fois un manque de respect. Ils n'ont peut-être pas fait médecine, mais eux, ils n'ont pas attendu et ils n'ont pas besoin forcément de l'avis condescendant des médecins pour avoir vécu cela dans la réalité. Et je ne sais pas, moi, vraiment, je n'en peux plus de cette condescendance de nos médecins tous droits arrivés de métropole et qui croient que, parce qu'ils ont fait médecine, ils peuvent nous parler comme si on était des singes !

M^{me} Cathy Puchon : Par rapport au SOS et au montant de 65 millions, je trouve que c'est beaucoup quand même et que c'est cher. Juste pour ma gouverne, quel était le montant du SOS précédent dans l'ancien gouvernement ? Avez-vous le montant de la prestation du SOS de l'ancien gouvernement Fritch, pour faire une comparaison ? Parce que, je trouve que c'est très, très cher !

M. Anthony Pheu : Le SOS remonte quand même à 2018. Ce SOS-là — je ne crois pas en tout cas de ma mémoire — n'a pas fait l'objet d'une prestation. Il ne me semble pas. Il me semble que c'est Madame Tourneux qui l'a rédigé notamment au sein du cabinet de l'époque de M. Howell. Donc ça, c'est ce que j'ai pour mémoire. Moi, je n'étais pas encore arrivé effectivement au ministère de la Santé quand il y a eu le dépouillement de l'appel d'offres, etc. Tout ce que je sais des éléments qui m'ont été transmis par rapport au compte rendu, c'est que c'était l'offre la mieux-disante et de loin. Sur les trois propositions, je parlais de 220 millions qui était quand même l'offre la moins bien-disante. Jusqu'à 60 millions, mais encore une fois, parce qu'il y a eu une rédaction, qu'ils sont venus et ils vont revenir les prestataires et vont aller dans les archipels questionner au plus près les gens, cela a forcément été soumis en termes de coûts. Après, c'est surtout, encore une fois, qu'il y aura un accompagnement à 65 millions. Les 65 millions, c'est l'accompagnement général pendant les deux ans. Et pendant les deux ans, l'idée était d'accompagner l'ensemble des archipels et donc ils ont estimé un coût et c'était les mieux-disants avec ces 60 millions pour les deux prochaines années à l'issue du SOS.

M^{me} Nicole Sanquer : La ligne 625, plus 90 millions concernant les missions et déplacements. Est-ce que cela inclut aussi les voyages des différents experts qu'on fait venir ou il s'agit uniquement des services et du ministère ?

M. Anthony Pheu : Pour ces déplacements, ce sont essentiellement les personnels soignants qui vont notamment dans les îles.

M^{me} Hinamoeura Morgant : La ligne 6574 « Subvention aux associations et autres organismes droit privé », Anthony, peux-tu nous dire de quoi il s'agit ? C'est 60 millions, c'est ça ?

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, 60 millions.

M. Anthony Pheu : C'est un peu d'actualité, c'était pour l'association APAIR APURAD.

La présidente : Ceux qui sont en grève ?

M. Anthony Pheu : Oui, effectivement, ils nous ont sollicité parce qu'ils rencontraient effectivement des difficultés. Il y a un processus de grève, effectivement, entre les agents et la direction. Le président de l'APAIR APURAD doit revenir la semaine prochaine, mais, effectivement, ils nous ont fait part de leurs difficultés et on a souhaité inscrire ces 60 millions pour abonder à leur trésorerie puisqu'ils ont fait quelques investissements. Après, on est en train vraiment de regarder avec eux la partie financière et l'idée aussi d'abonder, c'est de leur donner un peu d'air parce que c'est un partenaire qui est indispensable pour la partie dialyse en Polynésie française. Dans les éléments de budget, on n'en a pas parlé mais si on parle de dialyse, le CHPF va également faire une extension pour la dialyse lourde de manière à diminuer le nombre de lignes de dialyse et notamment cette fameuse quatrième ligne qui est tard le soir. Il y a donc une proposition d'investissement notamment du CHPF mais qui est un petit peu hors cadre en termes de CP, puisqu'on a simplement demandé des AP pour justement pallier à cette dialyse lourde. Et donc, on est dans toute la stratégie prise en charge de la néphrologie et de la dialyse.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Concrètement, dans les 60 millions, là, c'est que pour APAIR APURAD ou il y a aussi pour le CHPF ? Si on peut parler chiffres, là, il y a combien ?

M. Anthony Pheu : Non, là, c'est 60 millions pour APAIR APURAD.

Vote sur la mission 970 amendée :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

La présidente : Il est 12h30. On suspend nos travaux et on reprend à 13h30.

(Les travaux de la commission sont suspendus à 12 h 30 et reprennent à 13 h 46.)

Mission 971

La présidente : Nous sommes toujours à l'article 6 concernant les montants des crédits de fonctionnement et à la mission 971 « Vie sociale » : + 586 646 444 F CFP. Il y a un amendement, mais notre *fa'aterehau* de la vie sociale n'est pas encore arrivée et elle ne va pas tarder.

Monsieur le Président et *fa'aterehau* de l'économie, on va réserver cette mission et on attend le retour de notre vice-présidente qui arrive.

On va passer à la mission suivante, vous êtes d'accord ? O.K.

Mission 973

La présidente : On va passer à la mission 973 « Environnement » : + 52 959 F CFP.

Monsieur le *fa'aterehau* de l'environnement, les 52 959 F CFP ?

M. Taivini Teai : Cela concerne le paiement d'une prime d'assurance.

La présidente : Cela concerne le paiement d'une prime d'assurance qu'on a oubliée. On vient rajouter. C'est cela.

Vote sur la mission 973 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 2 abstentions (dont 1 procuration) *

*Absence de M. Nuihau Laurey

Mission 974

M^{me} Nicole Sanquer : Je voudrais savoir, au bout du bout, à combien s'élève la subvention à l'OPT ? Parce qu'on a déjà fait une ligne subvention à l'Office des postes et télécommunications dans le budget

pour financer la réforme de l'OPT et, là, on est encore sur 400 millions en plus. Donc, finalement, au bout du bout, combien ça fait ?

M. Warren Dexter : Au budget primitif, on avait alloué une subvention de 1,4 milliard F CFP. Et là, suite aux conseils d'administration qui se sont tenus en début d'année, ils se sont aperçus qu'il y avait un mauvais atterrissage et qu'ils avaient besoin de 400 millions supplémentaires par rapport à leur plan de rétablissement des équilibres financiers sur cinq ans.

M^{me} Nicole Sanquer : Rassurez-moi, Monsieur le ministre. Est-ce que la solution, parce que là, on parle bien d'équilibre des comptes et on a l'impression que, finalement, dans cette étude de recherche d'équilibre des comptes, la solution, finalement, ce sont des subventions du Pays. Enfin, moi, j'ai comme l'impression, parce que là, cela fait quand même beaucoup : 1,4 milliard, 400 millions, 1,8 milliard. De plus, on n'est qu'au mois de mars ! Est-ce qu'au prochain collectif, si, finalement, il y a un mauvais atterrissage encore, ce sera 400 millions ? Je sais que la directrice de l'OPT est venue exposer son plan, mais cela nous inquiète quand même ! Cela nous inquiète et, évidemment, le Président nous a beaucoup rassurés sur le fait que l'arrivée de Google n'allait pas mettre en difficulté cet établissement public. D'ailleurs, j'ai cru comprendre qu'il y avait déjà eu une signature avec *Google*, il n'y a pas plus tard qu'un mois, entre l'OPT et *Google*. Nous étions étonnés qu'il n'y ait pas eu de communication, parce que je n'ai pas trop compris. Si le plan de réforme, de recherche de rééquilibrage, c'est de venir demander des subventions au Pays, et d'ailleurs il y a d'autres établissements et on le verra dans le cadre aussi de *Air Tahiti Nui* et de tout le reste, cela nous inquiète quand même.

M. Warren Dexter : Sur les cinq exercices dans le plan de rétablissement des comptes, ce serait 6 milliards de francs que la Polynésie injecterait au titre de subvention. Ce sont 6 milliards en cumul sur les cinq exercices. Je vais demander à Vannina de s'exprimer après, parce que je viens de prendre la tutelle de l'OPT. Je pense qu'on était bien partis sur 1,8 milliard, de mémoire, et toi, tu voulais qu'ils fassent des efforts mais, finalement, on n'avait donné qu'1,4 milliard. Et là, on s'est aperçu, dans l'exécution, que cela allait être trop compliqué. Et donc, l'on rattrape ce qui a été initialement demandé par l'OPT à fin 2024.

M^{me} Vannina Crolas : Je viens juste confirmer ce que notre ministre de l'Économie vient de dire. Nous, on s'était engagé sur des efforts partagés. Le Pays apporte sa part, le personnel apporte sa part et la direction également par des mesures d'économie. Et, il se trouve que les projections qui avaient été, au départ, calculées par l'ancien directeur de l'OPT, Monsieur Jean-François Martin, ont été revues par la nouvelle direction et les nouveaux directeurs des SAS, et donc, il se trouve qu'il y a un gap, effectivement, qu'il faut venir aujourd'hui combler.

M^{me} Nicole Sanquer : Pour ma part, j'avais beaucoup apprécié, Madame la ministre. Et je crois l'avoir dit en séance, votre fermeté sur la réduction des dépenses et que les efforts devaient être partagés. Donc vraiment, j'avais beaucoup apprécié quand vous avez été nommée. Et aujourd'hui, on voit que les efforts ne sont pas suffisants. On ne connaît pas le détail des efforts. En tous les cas, j'ai des personnes qui travaillent à l'intérieur de l'OPT que je connais bien. Il y a quand même encore ces avantages, Madame la ministre, que vous avez critiqués, comme le quatorzième mois qui représente la prime d'assiduité, c'est-à-dire récompenser un employé qui n'a pas été absent. À la base, on a un contrat de travail, on ne vient pas récompenser l'assiduité, je ne comprends pas.

Ensuite, je vois aussi qu'il y a toujours le principe de congé administratif qui n'existe plus dans la fonction publique, même dans la fonction publique État me semble-t-il. Il y a toujours ces avantages de congé administratif. Ce sont les mêmes avantages qu'on peut aussi critiquer au niveau de la CPS. Parce que de quels efforts parle-t-on ? Je vois au niveau de l'OPT, il y a quand même cette branche de banque postale. Grâce à eux, on arrive à avoir des DAB dans les îles, un service bancaire, mais avec des frais quand même assez importants. Je me rappelle d'un cas où une mamie ne touchait plus, elle devait avoir une petite pension. Du coup, son compte est débiteur puisqu'elle ne recevait plus d'aide. Elle voulait clôturer pour éviter les agios d'intérêts débiteurs. Mais non, parce que pour clôturer un compte, c'est 6 000 F CFP et elle ne les avait même pas. Je veux bien qu'on parle de missions de service public,

d'efforts partagés, mais entre nous, les agents de l'OPT, 14 mois. Déjà ils ont un 13^e mois, chose que ce n'est pas tout le monde qui a. Un 14^e mois parce qu'on les récompense d'être présents, congé administratif... Et là, on vient mettre 1,8 milliard alors qu'il y a des demandes beaucoup plus raisonnables et urgentes. Non, là, on ne peut pas.

Elle est où la fermeté que vous aviez au départ ? Parce que j'ai vraiment apprécié votre discours vrai et sincère à ce moment-là.

M^{me} Vannina Crolas : On est resté sur une subvention limitée de l'OPT en contrepartie. On attendait les efforts des autres parties, justement. Je laisserai Sophie tout à l'heure venir compléter sur ce qui existe vraiment encore aujourd'hui à l'OPT en termes d'indemnités. Parce que c'est vrai que quand je suis arrivée, il y avait 2 milliards d'indemnités pour 1 360 agents à peu près. Et c'est vrai que pour nous, c'était une source d'économie qui pouvait être mise en œuvre, notamment dans le cadre de la situation actuelle de l'OPT. Et c'est dans ce cadre qu'on a donc donné la feuille de route — c'était avec Jean-François et aux organisations syndicales — et que les négociations ont pu se faire, sauf que les négociations ont commencé par Jean-François et ont terminé par la nouvelle directrice. Même si ce n'est pas grand-chose, il y a eu quand même pour à peu près 200 millions « d'économies » à la suite des négociations.

Il n'y a pas de 14^e mois. Il y a une prime d'efficience qui est liée au résultat. Tu ne l'as pas de fait, donc tu fais le point. C'est le résultat de la négociation entre les syndicats et la direction avant le dernier préavis de grève. Et aujourd'hui, il n'y a plus d'indemnité d'efficience automatique, c'est en fonction des résultats. Et pour moi, c'était un début « d'effort », même si c'est vrai que 183 millions sur 2 milliards, ce n'était pas suffisant. C'était donc dans ce cadre que j'avais demandé à la direction de faire des efforts pour les autres, les prestataires externes et autres types de dépenses, et que j'ai laissé à 1,4 milliard et non pas 1,8 milliard comme ça avait été demandé.

M^{me} Nicole Sanquer : Avant que vous me répondiez, Madame, il paraît qu'il y a une prime mensuelle de 350 000 à peu près pour prendre l'intérim dans la direction à un moment donné. C'est faux ? D'accord.

M^{me} Sophie Machenaud : Pour apporter des précisions sur le calcul de la prime d'efficience, c'est un calcul qui est fait de manière individuelle sur la base d'objectifs individuels fixés chaque année et qui est modulé. De manière générale, en moyenne, suivant les filiales, ça représente entre 60 et 80 % d'un mois de salaire. Ce n'est donc pas tout à fait un 14^e mois. Certes, c'est en plus, mais ce n'est pas aussi automatique et ça n'a rien à voir avec l'assiduité.

M^{me} Nicole Sanquer : C'est ça, les critères d'efficience ? Sont-ils liés aux résultats de l'entreprise ?

M^{me} Sophie Machenaud : Chacun a des objectifs fixés chaque année. Ce sont des résultats et des objectifs individuels.

M^{me} Nicole Sanquer : Ça, c'est le 14^e mois ? Parce que d'habitude, on n'a que 12 mois, quand même.

M^{me} Sophie Machenaud : On va dire que c'est 0,7 mois. Je ne dis pas que ce n'est rien, mais c'est 0,7 mois, c'est un peu moins, déjà. C'est vrai que c'est quelque chose, mais c'est une prime à l'efficience.

En ce qui concerne les congés administratifs, ça n'existe plus. Ça a été retiré avec la nouvelle convention d'établissement en début 2024. On est en train d'apurer, il en reste une vingtaine. Après, on ne peut pas mettre en rétroactif des choses qui ont déjà été signées. Effectivement, c'est un peu compliqué. Mais tout n'a pas été accepté, déjà. Il y en a eu beaucoup moins que ce qu'ils pensaient prendre, il y en a donc une vingtaine.

Il y a un congé qu'ils appellent un congé voyage, où il y a des billets qui peuvent être payés, mais uniquement en Polynésie. Mais les critères sont extrêmement restrictifs. Ça coûte beaucoup moins cher, et beaucoup moins de personnes peuvent y avoir droit. Donc, le coût est quand même nettement réduit.

M^{me} Nicole Sanquer : Je pense que si on veut vraiment lutter contre la vie chère — excusez-moi, je vais vous parler de quelque chose que je trouve quand même un peu bizarre —, c'est que si vous voulez résilier votre contrat pour la télé, pour le câble et tout, vous ne pouvez pas aller au comptoir le faire. Vous êtes obligé de payer une lettre recommandée pour le faire. Il y a beaucoup de choses à l'OPT où la résiliation doit se faire par lettre recommandée. Je veux dire, 1,4 milliard, ça sort bien de l'argent des Polynésiens. Donc, je pense qu'il faut aussi revoir les frais qu'on demande aux Polynésiens. Parce que je vous dis publiquement aujourd'hui, vous annoncez que finalement vous soutenez à hauteur de 1,8 milliard l'OPT, je peux vous dire que ça va résonner sur les réseaux sociaux parce que les frais sont chers. Et 1,8 milliard, c'est quand même beaucoup. Parce que 1,8 milliard, ça vient des taxes, ça vient de la poche des Polynésiens.

Vote sur la mission 974 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 2 abstentions (dont 1 procuration)

Retour sur la mission 971

Amendement n° 8 (APF 2564 du 21-3-2025) déposé par M. le ministre Warren Dexter

M^{me} Hinamoeura Morgant : Monsieur le ministre, qui a eu le marché pour le schéma directeur qui est mentionné dans votre amendement ?

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Ce schéma directeur qui est déjà passée au CÉSEC est terminé puisqu'il vous le sera présenté en séance plénière. C'est la Croix-Rouge nationale qui a eu le marché. Dès 2022, il y a déjà eu la commande et, si vous voulez, il y a eu un retard parce que je voulais le retravailler en fonction des priorités de notre gouvernement.

M^{me} Nicole Sanquer : Je vois dans l'amendement, on inclut 15,2 millions pour les loyers du bâtiment de la Cité-Grand et des circonscriptions de la Direction des solidarités. C'est une augmentation de loyers que vous avez eue pour demander l'inscription de 15,2 millions ? Ça semble beaucoup quand même pour de la location. Est-ce parce que vous avez eu des augmentations de loyers ou est-ce un complément ?

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Non. L'augmentation de loyers, c'est une régularisation par rapport aux loyers qu'on devait au ministère du logement, à l'OPH, puisque c'est un bâtiment que j'ai utilisé pour les hébergements d'urgence, donc pour les sinistrés et pour les expulsés. C'est à peu près 850 000 par mois de loyer. C'est une régularisation.

M^{me} Nicole Sanquer : Et les circonscriptions, vos antennes ?

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Pour la plupart des circonscriptions, nous louons les locaux. C'est une régularisation aussi sur l'année.

M^{me} Nicole Sanquer : C'est-à-dire que ce n'était pas inscrit au budget ?

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Non, c'est inscrit au budget.

M^{me} Nicole Sanquer : Donc, vous avez eu des augmentations de loyers ?

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Non, il n'y a pas de complément, c'est la même chose.

M^{me} Nicole Sanquer : Si.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Désolée, je n'avais pas repris le truc. Oui, il y a un complément sur les loyers.

M^{me} Soumia Handachy : Madame la députée, effectivement, dans les 15,200 millions, il y a 10 millions qui sont pour la location du bâtiment Cité-Grand, donc sur une année, pour les expulsés, notamment les réservés ou les sinistrés. Donc c'était une régularisation. Et le reste, c'est effectivement il y a une augmentation de loyers. Ça correspond à des augmentations de loyers, d'où l'écart. Voilà. C'est effectivement beaucoup. Il y a plusieurs circonscriptions.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Ce que je voudrais comprendre, c'est que si on parle de régularisation, cela veut donc dire que lorsqu'on a voté le budget, cette dépense n'était pas prévue ? On ne pouvait pas la prévoir dans le budget principal ?

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Ce qui se passe, c'est qu'au niveau de la DSFE, nous avons sur quelques lignes budgétaires gérées par la DSFE des sommes qui n'ont pas été utilisées. On a décidé de répartir sur les autres chapitres et articles. C'est comme ça que l'on en revient à cette situation.

Vote sur l'amendement :

Adopté avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions* (dont 1 procuration)

* 14 h 7 : Retour de M. Nuihau Laurey

La présidente : Sur la mission 971 amendée, la discussion est ouverte.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je voudrais poser des questions concernant l'article 6574 « *Subvention aux associations et autres organismes de droit privé* ». On voit 502 421 506 F CFP. Est-ce que c'est là que sont logés les 200 millions F CFP prévus pour l'*ice* ?

M. Hervé Varet : Oui, c'est exactement ça. Il y a 200 millions F CFP, effectivement, pour les subventions aux actions menées pour la prévention des drogues. Tu le trouves au 971.01, 6574 et tu as également 200 millions F CFP au 971.06. En fait, c'est un complément pour le fonctionnement du COJ 2027.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : O.K. Sur l'*ice*, combien on a dit ?

M. Hervé Varet : Tu as 200 ici et 50 millions directement au niveau du cabinet.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je reste sur la subvention concernant l'*ice*. On voit dans l'exposé des motifs que l'on nous annonce que la subvention de 200 millions F CFP est *a priori* destinée aux associations de prévention et de prise en charge des victimes. Cela veut dire que ces 200 millions F CFP vont être donnés aux associations. Ces associations ont-elles été identifiées ? Je ne sais pas comment formuler cela, mais est-ce que l'on ne présume pas trop de leur efficacité ? Parce que, cela fait beaucoup d'argent quand même, 200 millions F CFP, à donner à des associations !

Maintenant, n'y avait-il pas d'autres moyens d'utiliser ces 200 millions ? Et quand je pose cette question, j'ai derrière mon esprit, par exemple, des moyens alloués à la Douane. Après, j'entends tout de suite « ah, la Douane, c'est l'État, etc. » mais quand même, c'est sous tutelle de notre ministre des finances. Je sais que régulièrement, d'expérience, le Pays peut financer par exemple des rayons X pour le contrôle des passagers à l'arrivée ou peut-être des détecteurs d'*ice*, etc. Je parle sous couvert de mon collègue. Il y a plusieurs moyens matériels.

On pourrait éventuellement financer — pourquoi pas ? — ou effectivement mettre un peu plus son nez, d'ailleurs, dans les contrôles à l'importation parce qu'on sait bien que la drogue vient de l'extérieur pour la plupart, même s'il y a des laboratoires clandestins.

Parmi ces moyens qu'on alloue — et je le remercie et je l'avais remercié déjà lors d'une précédente intervention —, est-ce que tout miser sur les associations dont on ne connaît pas finalement l'impact, même si on porte beaucoup d'espoir... J'étais à la réunion comme vous, et j'ai vu cette fédération s'exprimer. J'avoue, et je le dis ici, que je n'ai pas beaucoup apprécié l'intervention de la présidente lorsqu'elle a remercié la majorité d'être là et « ah, je remercie aussi l'opposition d'être présente » ! Quand on veut qu'un sujet fédère, on a en face de nous pas une majorité, pas une opposition, mais on a des élus qui sont tous préoccupés par ce sujet-là. Je n'ai pas beaucoup aimé la teneur de cette réunion et des fois c'est ce que je trouve triste dans notre pays, mais ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est historique, quand la politique se mêle de certains sujets, c'est la meilleure garantie pour que cela échoue. J'ai trouvé cette connotation. C'est très subjectif, mais je partage le sentiment que j'ai eu à ce moment-là. C'est dommage parce que je les ai trouvés effectivement plein d'entrains et plein de bonnes choses et porteurs d'espoir car c'est vraiment la première fois qu'une fédération se constitue et que des gens s'investissent avec tant d'engagement. J'ai entendu tout le temps qu'ils passent et merci beaucoup pour ça, mais, voilà, aujourd'hui... J'ai entendu qu'elle avait demandé 50 millions F CFP et donc admettons qu'on leur donne 50 millions F CFP, à qui va aller les 150 autres millions ?

Et surtout, ce que je cherche, moi, à comprendre, c'est comment est-ce que l'on peut, entre guillemets, garantir l'efficacité de cet investissement — même si, bon, ce n'est pas de l'investissement, mais quelque part — de 200 millions F CFP que l'on met ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens auxquels vous auriez réfléchi ? Je pense, et je le répète, à la Douane éventuellement, des moyens d'agir avec ce service justement qui est au front. Parce que, on reproche beaucoup le trafic d'*ice*, mais l'importation...

Juste pour partager un peu l'expérience, lorsque vous avez en face de vous un samedi soir cinq avions avec à l'intérieur 200 passagers, vous avez 1000 passagers contre cinq douaniers. Évidemment, quand on a cinq douaniers et 1000 personnes en face, c'est facile à comprendre comment cela fonctionne. Il suffit d'isoler les douaniers en leur donnant quelque chose à se mettre sous la dent et tu as les cinq qui sont occupés, mais en attendant, tu en as 999 qui passent sans être contrôlés.

Personnellement, j'ai toujours été favorable au contrôle 100 % à l'entrée. Pour ceux qui ont voyagé par exemple en Nouvelle-Zélande, il y a autant de rayons X qui permettent de passer. Je ne dis pas qu'on détecte tout avec le rayon X car ce n'est pas vrai, mais cela a un effet dissuasif. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la direction des Douanes a choisi une option, alors soi-disant c'était à la demande du gouvernement aussi à une époque — pas la vôtre, une précédente époque — de fluidifier le trafic à l'arrivée. Autrement dit, il ne fallait pas bloquer les gens quand ils arrivent et il ne faut pas qu'il y ait la queue. Et du coup, dans un souci de fluidification, il y a eu ces directives qui ont été données de « on laisse passer, on laisse passer et on va à la pêche » et, finalement, on en pêche deux et ce sont les deux qui vont payer pour tous les mille passagers qui viennent de passer. Sauf qu'en faisant cela, effectivement, on fluidifie, mais on fluidifie tellement qu'il y a tout qui passe. C'est une vraie passoire. Après, il y a des méthodes, etc.

Après, c'est pour cela que je parlais, moi, de rayon X, par exemple. Si, par exemple, on mettait quatre ou cinq rayons X... Bon, notre aéroport n'est pas configuré pour l'instant là-dessus, mais on sait qu'il y aura des travaux, etc. C'est juste des pistes de réflexion pour un avenir. Si on installait des rayons X et que quand les gens arrivent, ils voient qu'il y a ces rayons X, il y a un petit effet psychologique. C'est comme pour ceux qui ont été à Los Angeles, quand vous devez passer ce qu'on appelle la rivière où il y a des chiens qui circulent avant de passer au contrôle sécurité. Je pense que ça aussi ça a bien dissuadé les gens d'oser transporter avec eux de la drogue parce que, potentiellement, le chien va les attraper. Voilà, ce sont des moyens qui peuvent être dissuasifs parce que le combat est là aussi.

À un moment donné, il y a tout l'aspect local où effectivement on va faire de la prévention et on va dire aux gens qu'il ne faut pas consommer parce que ce n'est pas bon, etc., mais il y a aussi tout le volet importation. À un moment donné, il y a des gens qui importent cela, et ces personnes-là, ce sont même plus des consommateurs eux-mêmes, ce sont des *businessmen*, c'est-à-dire des gens qui se font de l'argent avec le trafic. Ils n'en consomment absolument pas mais ils ont compris que le levier financier était hors concurrence. C'est mieux que le *bitcoin* ! Je veux dire, tu achètes ça à 2 800 F CFP le gramme

et tu revends ça à 100 000 F CFP le gramme, le levier est tellement important que l'appât financier fait qu'il y aura toujours des gens qui prendront des risques. À un moment donné, la lutte est aussi là. J'essaie de résumer, mais je sais très bien que ce n'est pas aussi facile.

Encore une fois, mon interrogation, c'est de se dire, au-delà des associations, est-ce que l'on ne peut pas mettre des moyens aussi ailleurs, dans un plan de réflexion et de lutte contre l'ice ?

M. Moetai Brotherson : Nous, le constat qu'on a fait, c'est qu'il fallait commencer quelque part. Le deuxième constat qu'on a fait, c'est que notre administration n'est pas calibrée, n'a pas la capillarité pour aller partout dans nos quartiers, alors que les associations, elles, ont cette capacité de projection. C'est pour cela qu'on a fait le pari, au moins pour cette année, des associations aussi bien sur le volet prévention, mais il ne faut pas oublier qu'il y a le volet prise en charge. Ça, la Douane ne va pas le faire. On nous a présenté un projet qui devrait se dérouler à Haururu et qui tourne à peu près à 38 millions F CFP. Les 38 millions F CFP, c'est pour une cohorte de huit personnes. Et donc, c'est une opération qui sera certainement amenée à se répéter. Je pense que ces 200 millions F CFP risquent de ne pas suffire, à vrai dire. C'est plus ça, ma crainte.

Par ailleurs, j'ai bien précisé à l'État, quand on a lancé cette initiative, que je comptais à ce qu'il mette un budget supplémentaire au moins équivalent au budget que le Pays consacre à cette lutte. Il ne s'agit pas pour nous de nous substituer aux compétences de l'État. Je suis très insatisfait de l'action de l'État sur ce volet-là. Je suis très insatisfait.

Je vais prendre l'exemple de mon île Huahine. À Huahine, aujourd'hui, le gramme d'ice est tombé à 80 000 F CFP tellement il y en a ! Tout le monde sait qui sont les *dealers*, tout le monde sait où ça se vend et à quel moment, mais la Gendarmerie n'intervient pas. Pour moi, c'est inadmissible, inadmissible ! À ce propos, j'ai un certain nombre de courriers en préparation à l'adresse des ministères parisiens pour leur dire qu'on n'est pas satisfait du tout de l'action de l'État en la matière. Il y a un manque de coordination entre les services de l'État sur ce sujet et ils ne se parlent pas entre eux.

Bientôt, on doit mettre en place avec l'État un organisme qui vise à intensifier notre capacité globale d'identifier ce qui génère une activité économique rapide en utilisant l'ice. Cela va se faire bientôt, mais il y a d'autres initiatives.

Madame Nahema Temarii n'est pas là, mais j'ai demandé à Nahema de se mettre en contact avec le Club canin de Polynésie car, après les avoir consultés, ils nous ont certifié être tout à fait en capacité de former des chiens détecteurs de narcotiques. Je ne vois pas pourquoi on n'aiderait pas, nous le Pays, puisque là c'est dans notre compétence, à la formation de ces chiens qui pourraient être mis à disposition des communes. Aujourd'hui, il n'y a qu'une seule commune qui dispose de chiens détecteurs, c'est Bora-Bora. Ils l'ont fait à travers un processus très long et très compliqué. Voilà, c'est ce genre d'action, en coopération avec les associations, qu'on entend financer.

Encore une fois, je pense que tu as totalement raison sur un point, ce n'est pas un sujet Tavini, ce n'est pas un sujet..., c'est un sujet qui n'a pas de parti ! Il faut qu'on s'y mette tous ensemble parce que c'est en train de pourrir notre pays.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Je n'ai pas entendu à qui exactement, dans les 200 millions F CFP, ça va aller. Quelle association ? La fédération ? De qui exactement on parle ?

M. Moetai Brotherson : Ici, on ouvre la possibilité aux associations de prétendre à ces crédits. On n'a pas aujourd'hui identifié pour 200 millions F CFP d'actions associatives. Les associations vont maintenant se rapprocher des services du pays pour présenter des projets et en fonction de la pertinence de ces projets, elles obtiendront des subventions ou pas.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Moi aussi, qui suis plus, on va dire, sur le volet santé, j'étais un peu surprise par ce montant parce qu'on a besoin aussi de plus de moyens au niveau de l'ICPF ou de

l'Hôpital. Cela m'avait fait un peu hérisser, surtout quand on sait que la fédération a parlé, je crois, qu'ils avaient besoin de 60 millions F CFP. Moi, ce que je n'aimais pas trop dans cette annonce, c'est qu'il y avait un côté — je vais être honnête avec vous — coup de com ! Un coup de com : « nous, notre gouvernement va donner 200 millions F CFP dans la *ice* et voilà ce qu'on fait ». Et derrière ce coup de com, est-ce que ce n'est pas aussi une absence de projet de la part du gouvernement ? C'est une question que je m'étais posée et j'en parle ici, comme ça, je ne le dirai pas en séance.

Ce n'est pas malveillant de ma part et je rejoins aussi Tepuaraurii au niveau de la douane. Désolée si tu es douanière de métier, il y a un douanier aussi à côté de toi, mais il y a aussi un certain racisme. Je voyage pas mal et tout le temps, je me fais arrêter parce qu'il y a écrit *ta'ata tahiti* sur ma tête. On est donc, tous les *ta'ata tahiti*, en train de faire la queue.

Je reviens du Japon. Je sympathise avec un *popa'a*, on parle golf, il est d'ailleurs allé faire du golf en Thaïlande. On arrive en même temps à la sortie. Bien sûr, je me fais arrêter et lui fait « hexagone » et passe avec son sac de golf, ni vu ni connu alors que c'est un *pōpa'a* d'ici, il est passé à la trappe. On va arrêter les glacières, ceux qui ont des bacs alors qu'à côté, tu vas avoir un touriste ou un blanc-blanc qui va passer ni vu ni connu. Je ne sais pas à qui il faut aller dénoncer ça, c'est malheureux. Et je te rejoins sur l'État et la question se pose : Pourquoi l'État ne met-il pas de l'argent dedans ? Que lui profiterait-il de vaincre l'*ice* en Polynésie ? Et ça ne vient pas de moi, c'est madame la députée qui m'avait parlé de ça. Toutes les amendes, toutes les saisies concernant l'*ice* ici, où va l'argent de toutes ces saisies ? Je crois que ce n'est pas au budget du Pays, je ne suis pas sûre.

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : Tout ce qui est fiscal vient au Pays, les amendes fiscales et pénales vont à l'État.

M^{me} Nicole Sanquer : Il y a deux types d'amende : les amendes douanières qui vont au budget du Pays et les amendes et les saisies suite à un procès. C'est donc une décision judiciaire et là, par contre, ça va à l'État. Il n'y a pas longtemps, on a eu la vente aux enchères de toutes les saisies concernant le trafic, et ça va à l'AGRASC. C'est un établissement public, je crois, parce que j'enquête dessus. Il y a une partie qui ira justement pour la police, les douanes, mais par contre, c'est vrai qu'il nous manque le retour au niveau de la prise en charge médico-sociale des familles, du soutien aux associations, de la construction. Et Monsieur le Président, comme vous me l'avez proposé, c'est vrai que ce n'est pas un sujet politique et il faut qu'on travaille sur ce sujet ensemble parce qu'il y a des financements à récupérer au profit de la lutte contre l'*ice* ici.

En tous les cas, je veux juste préciser, je crois que Paris vous a entendu quand vous dites que vous voulez en faire une cause locale urgente. Pour avoir rencontré le ministère de la Justice et celui de l'Outre-mer, ils sont en train de réfléchir à des mesures fortes pour accompagner le Pays parce que c'est un véritable fléau. On parle souvent aussi du taux de suicide qui a augmenté, voire même triplé. Cette année, c'est affolant quand même, et je pense que l'État sera à vos côtés aussi.

M. Vincent Maono : Je voulais simplement intervenir sur la réaction de notre Hinamoeura concernant la douane. Comme dans tous métiers, dans l'éducation aussi, il y a des personnes qui sont faites pour l'enseignement parce qu'elles s'attachent à ça, et il y a les fonctionnaires. À la douane, c'est pareil. Il y a des gens qui sont fait pour être douanier. Tepuaraurii est une douanière, ce n'est pas une fonctionnaire. C'est ça, la différence.

Aujourd'hui, on retire des moyens aux douaniers qui ne sont finalement plus intéressés par leur boulot. Ils n'ont plus de prime. Comment quelqu'un peut-il être intéressé ? Si on donne des primes, c'est pour éviter qu'il soit corrompu. J'ai fait ce métier 35 ans justement pour ça. J'étais intéressé de faire ce métier.

Le problème de l'*ice*, c'est différent. Je rejoins la déclaration de Tepuaraurii concernant le cerveau du trafic d'*ice*, c'est cela qui est le plus dangereux. Je ne sais pas si vous connaissez l'*ice*, on distribue d'abord gratuitement, et dès que tu consommes, tu es accoutumé et tu ne peux plus t'en passer. C'est comme ça qu'ils vont attraper les clients pour revenir vers eux. Ce n'est pas comme le *paka*. Le *paka*,

on peut encore se rattraper. La morphine, on peut aussi, mais pas l'*ice*. C'est ce que j'ai dit l'autre jour. On était les premiers à attraper l'*ice*. Elle peut confirmer. Et pendant 6 mois, l'État n'a pas pu confirmer que c'était une drogue expédiée.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : On ne va pas faire l'apologie de la douane, mais je pense qu'effectivement, le Pays doit, à un moment donné ou à un autre, mettre son nez dans les méthodes de contrôle de la douane.

Je reviens sur l'aéroport. On est tous voyageurs. Pendant longtemps, il y avait : « À déclarer ou rien à déclarer ? » Puis un jour, un fonctionnaire métropolitain est arrivé ici et a décidé d'enlever ça. Il y a une directive qui a enjoint de fluidifier et de faire de Papeete Roissy. Mais Papeete n'est pas Roissy. Tout bêtement, on aurait dû mettre toujours deux panneaux et ça aurait lutté contre ce que Hinamoeura vient de dire, résident et non résident. Peut-être qu'effectivement, ça nous permettait de faire déjà un tri, même si ça n'empêche pas que des gens utilisent. On ne va pas rentrer dans le contrôle, mais il y a des décisions qui sont prises et qui ne sont pas d'un exécutif local. Elles sont purement administratives mais avec du copier-coller de choses qui existent au niveau national, et ce n'est pas pareil. À chaque fois, je m'adresse au ministre des Finances qui est le ministre de tutelle normalement des douanes, je ne sais pas s'il est consulté lorsqu'ils décident de leur méthode de contrôle ou de leur réaménagement. D'expérience, je pense que jamais, jamais, on nous a associés à tout ça. Je parle de l'exécutif. Et je pense que c'est nécessaire de mettre son nez dedans, parce que lorsque c'est réfléchi par des personnes qui viennent d'autres directions, qui n'ont pas la même dimension que la nôtre, ce n'est pas la même chose. C'est là-dessus qu'on peut agir en donnant notre vision de comment doivent se passer les contrôles, mais ne pas les laisser décider avec des paramètres qui ne sont pas les bons.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Oui, donc concernant les 502 421 506 F CFP, il y a 200 millions pour l'*ice* — je crois que c'est Hervé qui nous décortiquait —, et tout le reste, c'est quoi exactement ?

Qu'est-ce qu'il y a dans les 502 millions exactement ? Mais vraiment exactement jusqu'au franc près : 6 574, mission 971.

M. Hervé Varet : Tu as 50 millions pour des prestations dans le cadre de la prévention, puis les 200 millions pour les subventions, comme l'a expliqué le Président. Tu as 200 millions en complément pour le fonctionnement du COJ 2027. Ensuite, il y a 47 399, ce sont des recettes affectées, inemployées, donc c'est un report de la DJS. Après, tu as le SISAE, les subventions aux associations pour l'insertion, une cinquantaine de millions.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Est-ce bien 50 millions pour de la prévention ? C'est pour une société directement ou t'étais-tu trompé ? C'était du 628, pas du 157-4.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Concernant les SISAE, justement, qu'en est-il ? Il devait y avoir un texte qui encadre les SISAE, a-t-il été voté ?

M^{me} Minarii Galenon-Taupua : C'est un texte qu'on a vu ensemble avec la ministre de l'Emploi et le ministre des Finances et qui est prêt à être présenté. Vous savez que nous avons déjà des associations qui fonctionnent comme des SISAE, d'où l'idée de mettre en place des formations des encadrants à hauteur de 32 millions. Parce que c'est ce qui nous manque aujourd'hui, mais vous avez déjà des associations qui fonctionnent comme des SISAE.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Du coup, pour l'instant, les SISAE n'existent pas. Elles fonctionnent comme, mais elles n'en sont pas.

M^{me} Minarii Galenon-Taupua : Le texte existe déjà et nous avons des associations qui fonctionnent en SISAE. Donc ça existe, mais nous sommes juste en train de revoir quelques arguments pour pouvoir représenter un texte plus approprié.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Y a-t-il donc eu des prétendants au TIARAMA ?

M^{me} Vannina Crolas : Justement, c'est cette condition qui manque. Sinon, c'est vrai qu'on a agréé une dizaine de SISAE comme Hotuarea Nui et Te u'i rau qui sont agréés. Mais ce sont les conditions d'agrément des bénéficiaires des demandeurs d'emploi qui vont pouvoir bénéficier du TIARAMA. Ça, par contre, ce n'est pas ce qu'on fait, c'est ce que la DSFE doit préciser pour qu'on puisse attribuer des TIARAMA ensuite.

M^{me} Nicole Sanquer : J'avais deux questions. On est sur le cadre de 50 millions en faveur des structures d'insertion par activité, des SISAE. Donc, ça n'a rien à voir avec la ligne de subvention pour l'économie sociale et solidaire, c'est bien à part. O.K.

Deuxièmement, peut-on imaginer que le contrat TIARAMA peut être la suite d'un SITH ? Oui...

Vote sur la mission 971 amendée :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 1 procuration) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 975

M. Antony Géros : Je profite de l'occasion qu'on soit sur cette mission pour demander des précisions sur l'actualité du transport public sur Moorea qui a, d'ailleurs, un peu défrayé la polémique il y a quelques jours pour savoir où on en est avec le transporteur. Puis, y a-t-il une issue durable ? Parce que j'ai l'impression que le problème, c'est que le business plan ne peut pas tenir avec le montant de la subvention du Pays, parce qu'elle est circonscrite uniquement au transport scolaire, alors que la durabilité de la concession de services publics sur Moorea ne peut pas vivre ou survivre durablement uniquement avec la concession de transport scolaire. On doit y intégrer tout le transport public. Comment le gouvernement se positionne-t-il ?

M. Nuihau Laurey : Dans la même logique, il est vrai que ce sujet n'est pas récent. On a eu l'occasion d'entendre en commission, par exemple, l'équipe dirigeante d'ATN, pour avoir plus de renseignements sur leur plan de retour à l'équilibre, parce que c'est un vrai sujet financier pour le pays.

S'agissant d'*Air Moana*, on avait posé la question l'année dernière déjà sur l'intervention du pays au sein de cette société. J'avais précisément demandé si le pays allait rentrer au capital de la société. Il m'a été répondu à cette époque que non, et que l'intervention du pays allait se limiter à une intervention de la SOFIDEP ; ce que tout le monde, je pense, a trouvé plutôt rassurant à cette époque.

Après, il y a eu davantage de pression de la société, qui a souhaité que le pays intervienne davantage, dans un contexte où sa situation financière était déjà difficile. C'est pour cela, effectivement, que n'ayant pas d'autres renseignements que ceux qui sont produits par la presse, qui indiquent une montée au capital du pays, une intervention en défiscalisation sur finalement toute la flotte... je pense que beaucoup s'inquiètent de cette situation où, en fin de compte, le Pays deviendrait le banquier de dernier ressort de l'ensemble du secteur du transport aérien local. Cela rejoint finalement ce que le ministre nous disait, à juste titre, l'année dernière, à savoir que les satellites du Pays constituent quand même le risque financier le plus important – au-delà de l'endettement du Pays. Et quand je dis « banquier de dernier ressort du transport aérien », je pense qu'en réalité on ne doit pas se limiter à ce seul secteur. On peut parler de l'OPH, de l'OPT aussi – pour lequel on va nous demander 400 millions, en plus des 1,4 milliard.

Et donc, est-ce que finalement le pays ne devient pas, en fin de compte, la société mère d'un ensemble de filiales structurellement déficitaires, dont on nous annonce en permanence qu'elles vont, au travers de tel ou tel plan, sortir du déficit, à échéance de deux ans, trois, cinq ? Et chaque année, malheureusement, on constate que les demandes de subventions viennent compléter celles qui étaient déjà produites.

Je prends le cas de ce seul collectif : s'agissant de l'OPT, on nous demande 400 millions en plus pour permettre à cet établissement de réduire ses dépenses. J'ai du mal à comprendre. Et donc, si je reviens au seul secteur du transport aérien, je vois quand même une difficulté à ce que le Pays soit simultanément actionnaire de *Air Tahiti* et de *Air Moana*. L'addition des capacités des deux sociétés conduisant à une offre trop abondante qui conduira, dans un contexte de réduction du volume transporté – ce qu'on voit déjà un peu sur le tourisme international, ce qu'on risque de voir sur le transport local – à une situation de déficit pour les deux sociétés. Est-ce que ce modèle économique est viable ?

Je termine par un dernier point. J'ai entendu le Président nous dire que cette prise de participation allait être limitée. Il nous donnera sa réponse mais cela devient encore plus paradoxal, parce que si le pays choisit d'entrer au capital de manière très limitée, il va par contre devoir assurer le remboursement de l'ensemble des prêts. Si je prends les trois appareils, je crois qu'on est aux alentours de 8 ou 9 milliards, peut-être moins – donc là aussi, j'attends des informations du Président sur ce sujet, pour éviter de dire des bêtises. En tout cas, je trouve que cette situation dans laquelle le pays devient, comme je l'ai indiqué, la société mère de toutes les sociétés déficitaires ayant un plan de redressement qui ne voit jamais le jour... est-ce qu'on ne va pas dans le mur, finalement ?

J'adresse cette question au ministre des finances, mais aussi au Président.

M. Moetai Brotherson : Je répondrai sur la partie *Air Moana*. Le Pays ne prend pas de participation dans *Air Moana*. C'est la SOFIDEP qui le fait, contrairement à *Air Tahiti*. Et les sommes prévues dans ce collectif : c'est un prêt qui est accordé et que la compagnie devra rembourser.

Sur la partie défiscalisation, ce n'est pas une nouveauté puisqu'on avait, dès notre arrivée, réouvert la possibilité de défiscaliser les ATR qui avaient été fermés par nos prédécesseurs. Dans la foulée, *Air Moana* avait été lauréat de l'AMI. Donc, pour moi, il n'y a pas de réelle nouveauté dans ce qui se déroule en ce moment.

Pour la prise de participation *via* la SOFIDEP : cela s'est fait après une étude du *business plan* réalisée par un cabinet extérieur qui a démontré qu'à l'horizon 2027, il y avait un chemin vers l'équilibre. Sinon, la SOFIDEP ne se serait pas engagée dans ce genre d'investissement.

M. Warren Dexter : Effectivement, je comprends les inquiétudes, mais il est vrai qu'on était assez mal parti sur ce dossier. Pour rappel, quand nous sommes arrivés en mai-2023, le coup était déjà parti, c'est-à-dire que la société était en exploitation avec deux avions en *leasing* et plus de 200 salariés. On a dû reprendre l'affaire et c'était mal engagé parce qu'il y avait des luttes intestines au sein de l'actionnariat, la direction qui n'était pas à la hauteur... Malgré tout, nous avons donné un accord de principe pour une défiscalisation pour trois avions, pour 9 milliards. Et là où on a pris confiance, c'est quand il y a eu un changement au niveau de la direction. Clairement, quand Monsieur Guérin est arrivé, il nous a exposé sa vision et sa façon de voir les choses et il est vrai que cela a changé la donne. On est donc revenu sur un schéma de confiance avec cette société.

Ils vont bientôt déposer leur demande d'agrément à la défiscalisation, puisqu'ils avaient eu l'accord de principe, l'année dernière, pour la défiscalisation de trois avions, pour un coût de 9 milliards, qui sera normalement aidé en local et en double défisc pour 6 milliards. Donc, 3 milliards restent à être trouvés ; on comptait sur les banques pour 1,6 milliard, nous avons fait le maximum et n'avons pu avoir qu'un milliard. C'est-à-dire que nous n'avons pas réussi, dans le pôle bancaire – Banque de Polynésie – à ramener. Nous avons pu avoir la Socrédo et la Banque de Tahiti pour 1 milliard. C'est ce qui explique le gap de 600 millions où nous avons dû combler le trou. J'insiste sur le fait que c'est un prêt de 600 millions qui nous sera remboursé à partir de 2026, une fois qu'ils auront eu les premiers apports en défisc d'ici la fin de l'année.

L'une des difficultés du dossier, qui explique aussi pourquoi nous avons été obligés de faire cet abondement supplémentaire, est que dans les premiers temps, nous pensons qu'ils vont avoir du mal à trouver des investisseurs – qui sont encore méfiants. Je pense que d'ici la fin de l'année, on retrouvera,

avec le nouvel avion – qui, si tout va bien, entrera en fonction en juin-juillet –, un schéma de confiance qui permettra de trouver des défiscalisants à la fin de l'année.

M. Johnny Biret : Je pense qu'on va répondre à deux voix, puisque ça concerne aussi ma collègue du MGT.

Concernant le point de situation sur les transports de Moorea, l'appel d'offres initial a été déclaré infructueux. Nous sommes en pleine procédure négociée, nous l'avons relancé le 10 mars et le retour des plis est prévu pour le 31. Nous allons nous réunir le 1^{er} avril pour l'ouverture des candidatures.

M^{me} Valérie Sigaud : Je vais juste compléter sur la partie transport en commun hors scolaire. Malheureusement, le pays n'est pas compétent, vu que la commune de Moorea est une commune à elle seule. Et du coup, quand c'est à l'intérieur même de la commune, c'est la commune qui est compétente ; le pays n'est pas compétent sur cette matière-là.

M. Johnny Biret : Pour rajouter, en termes de clarification de ce qui s'est passé, sur Moorea : le transport public a été pris en charge par le transporteur qu'on avait pris pour le scolaire, sur décision individuelle du transporteur, en accord avec le maire. C'est-à-dire qu'il ne nous a jamais consultés, ils ont fait ça entre eux. Nous, on a un contrat avec le transporteur pour le scolaire. On savait qu'il avait un accord tacite avec le maire, mais sans rétribution. Il l'a fait sans rétribution.

M. Antony Géros : En fait, la question sous-jacente est – puisqu'on sait que le modèle actuellement expérimenté n'est absolument pas convaincant – ne pourrait-on pas essayer de rencontrer le maire pour gérer ce problème ? Parce qu'en définitive c'est la clientèle – donc, la population – qui est pénalisée par ce système. Et comme déjà au niveau de la concession relative au transport scolaire, on est sur des niveaux de financement qui ne peuvent pas faire tenir le *business plan*... donc là, plus que la population, ce sont les enfants qui sont pénalisés. Donc là, il y a un vrai problème ! Parce qu'à chaque fois que vous allez relancer – me semble-t-il – l'appel à la candidature, ce sera toujours infructueux parce qu'il faut tout simplement calculer que ce n'est pas réalisable.

Sinon, il faut discuter, il faut demander au maire de s'asseoir, le mettre devant ses responsabilités. Parce qu'au niveau du gouvernement, il est impossible de laisser les choses continuer à perdurer comme cela, parce que ça va s'aggraver et après, on va rentrer dans un conflit qu'on ne va pas pouvoir tenir – c'est mon point de vue. Parce que là, ils nous attendent, ils ont demandé à nous voir. On n'a pas eu le temps, on a dit qu'on était en séance. Et donc, maintenant que j'ai les réponses, on va pouvoir les rencontrer – ils sont dans l'autre salle, de l'autre côté – pour leur expliquer ce qui se passe exactement.

M. Johnny Biret : Pour rassurer, on a augmenté l'enveloppe suite aux péripéties qu'on a eues. Mais il faut savoir que dans l'appel d'offres, l'achat des bus neufs est compris. Tout est compris dedans. Donc, la problématique que l'on a – qui est très forte ici –, c'est la pression qu'on a sur les bus un peu vieillots qu'il utilise, qui tombent tout le temps en panne, ce qui perturbe quand même ces rotations. En rajoutant après des transports publics, effectivement ils n'y arrivent pas. Mais là, dans l'appel d'offres qui est lancé, on a augmenté les sommes et on inclut l'achat des bus neufs à l'intérieur.

M. Nuihau Laurey : Je lis la page 5 de l'exposé des motifs, on nous dit « une prise de participation par le Pays », pas par la SOFIDEP.

Après, la SOFIDEP – je pense que c'est un secret pour personne –, c'est le Pays. C'est comme si on me disait que l'actionnaire était l'OPT. Mais, si vous enlevez le pays de l'OPT, il n'y a plus rien. Si, il y a des demandes de subventions à faire. Mais à qui ? On ne sait pas.

Donc on reste dans cette situation où le pays va intervenir dans une société qui a moins de trois ans d'âge, qui a, toute sa petite vie, été confrontée à un problème de sous-capitalisation, qui a été créée par le patron historique d'*Air Tahiti*, qui a démissionné au bout de quelques mois ; qui a nommé son directeur technique PDG, qui a démissionné au bout de quelques mois ; qui a nommé une autre personne

qui est devenue directeur de TNTV, qui a démissionné, pour nommer à sa place un des actionnaires qui était normalement l'apporteur en capital – qui ne trouve pas les moyens d'apporter le capital – et qui a trouvé maintenant un spécialiste du domaine qui est censé apporter les solutions, que les quatre autres n'ont pas apportées, à un problème qui est relativement simple, qui est un problème de sous-capitalisation, c'est-à-dire qu'il faut mettre des sous dans la caisse.

Et moi, ce que je vois aujourd'hui, c'est que malgré les intentions louables qui ont été exprimées par le Président, l'année dernière – de ne pas mettre le doigt dans cet engrenage, parce que des engrenages financiers, on en connaît. Le pays en a quelques-uns à sa charge, déjà –, je vois qu'on y vient tout doucement par le biais de la SOFIDEP ou de je ne sais qui.

Et je rejoins le ministre de l'économie quand il était intervenu l'année dernière, le résultat final est qu'on va se retrouver à devoir porter une situation financière qui ne sera pas contrôlable, de toute manière, sans même parler des conditions d'iniquité dans l'accès à la défiscalisation, puisque maintenant on va se retrouver avec *Air Moana* qui va avoir quasiment l'ensemble de sa flotte défiscalisée, en face d'*Air Tahiti* qui, sur sa dizaine d'appareils, n'a qu'un appareil défiscalisé.

Deuxièmement, dans une situation de soutien abusif, parce que la situation financière d'*Air Moana* n'a pas évolué depuis. Son problème de sous-capitalisation reste là. Et je pense qu'on est dans une mauvaise direction aujourd'hui. Autant j'avais applaudi cette décision qui avait été prise à l'époque dans un contexte politique qui était encore plus difficile puisque le patron de la société menaçait de fermer la société à échéance très courte et de licencier quasiment 200 personnes. Et cette décision que le gouvernement a actée l'année dernière, de ne pas entrer dans ces conditions de pression, c'était une décision, même pas bonne, mais de bon sens. Et aujourd'hui, je vois qu'on choisit la voie inverse. Je suis inquiet. Je ne peux qu'exprimer mon inquiétude ici. Le gouvernement fera ses choix de toute manière, et on verra dans les années qui viennent.

Tout ce que j'espère, c'est qu'on ne se retrouve pas dans la situation où, compte tenu des surcapacités qui sont réelles avec trois appareils de plus, la desserte de tous les archipels ne va pas évoluer. La desserte liée au tourisme qui est en déclin ne va pas évoluer dans le bon sens. Donc on va se retrouver aussi dans cette situation, non seulement de devoir couvrir les pertes cumulées, ce qu'on a fait l'année dernière pour *ATN*. On va se retrouver avec la société historique *Air Tahiti* qui va être en difficulté financière, et je pense qu'un plan de licenciement va être affiché assez rapidement. Je ne suis pas devin pour le dire, mais c'est une évidence. Et ensuite, *Air Moana* va se retrouver confrontée aux mêmes difficultés parce que ce n'est pas la mise en place de la défiscalisation qui va résoudre son problème de sous-capitalisation. Donc le Pays va se retrouver comme société mère d'un ensemble de sociétés du transport aérien structurellement déficitaire. Et là, on se retrouvera à l'assemblée, collectif après collectif, à faire ce qu'on fait déjà pour l'OPT ou pour l'OPH. Est-ce la bonne voie ? Me semble-t-il, non.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Je voulais remarquer, comme Monsieur Laurey, la page 5 et 6 qui est un peu contraire à ce qui nous a été annoncé par notre Président. Et j'ai un peu souri à une chose que vous avez dite, Monsieur Dexter, « *le changement de la direction a pas mal changé la donne.* » J'aimerais bien que vous développiez un peu. D'ailleurs, je vais apprendre à la télé que le Pays va finalement aider *Natireva* alors que l'année dernière, en séance, il s'était opposé à toute aide avec ce que Monsieur Laurey a exposé. Je regardais la télé avec ma tante et puis elle me dit « non mais tu te rends compte, toutes les directions *ta'ata Tahiti*, on n'a jamais aidé *Natireva*. Et là, c'est un *popa'a* à la tête, on aide, c'est 600 millions F CFP ». C'est dans ce sens aussi que j'aimerais que tu développes en quoi le changement de la direction a pas mal changé la donne.

M^{me} Nicole Sanquer : Pour répondre au transport sur Moorea, puisque j'avais interpellé déjà l'année dernière sur les problématiques du transport, c'est vrai que vous avez fait en urgence, vous avez pris un prestataire, vu que l'autre société avait abandonné Moorea.

Je ne vais pas refaire l'historique. C'est un prestataire qui a été très critiqué justement parce qu'il utilisait des bus où la sécurité des enfants n'était quand même pas garantie. Oui, il y a eu pas mal de plaintes. Je

crois même que je vous ai adressé un mail à ce sujet. Là, vous dites que les appels d'offres sont infructueux. Quelles sont les raisons ? Avez-vous plusieurs prestataires qui répondent finalement à l'appel à projet ?

Et dans votre témoignage, vous dites que le prestataire que vous avez pris n'a pas été correct avec vous, puisque à côté de ça, il a signé aussi avec la mairie de Moorea alors qu'il n'en avait pas la capacité au niveau des bus. Alors, tenez-vous compte du passé que vous avez eu avec ce prestataire et qu'une certaine confiance est rompue ou bien non ?

Deuxième question, ça concerne ce que la directrice du cabinet du ministre des transports a dit. Vous dites que c'est de la compétence de la commune, mais vous savez aussi que la commune n'a pas les moyens de mettre en œuvre le transport public sur Moorea. Ça ne date pas de maintenant, ça date de 10, 15 ans même, je dirais. Mais vous avez les moyens de soutenir la commune dans l'acquisition des bus à travers la DDC. Monsieur le Président, soutenez-vous cette demande ?

M. Moetai Brotherson : Sur la question de la capacité ou la volonté de la commune, je pense que c'est plus une question de volonté que de capacité. Le maire, depuis toujours, s'est défaussé sur la terre entière, sauf lui, pour assurer le transport public. Il a utilisé les moyens qui étaient mis à disposition du transport scolaire. Il avait fait miroiter une convention aux prestataires qui n'a jamais été signée et donc jamais respectée. Je pense que le maire n'a juste pas l'intention de s'en occuper. Demain, s'il revenait vers le Pays, vers la DDC, avec un projet d'acquisition de bus comme d'autres communes l'ont fait, beaucoup plus petites d'ailleurs que Moorea, bien sûr que le Pays viendrait en soutien.

M. Johnny Biret : Par rapport aux questions pour l'appel d'offres, oui. C'est vrai que le prestataire avait eu un accord à l'oral avec le maire, mais après il s'est arrêté, puisqu'il voyait qu'il n'arrivait pas à suivre. Il a continué sa prestation pour le scolaire. Pour l'appel d'offres, on a eu trois candidats. Il y a eu du monde, on va dire. On ne s'attendait pas à voir autant de monde et dont le prestataire actuel, qui a la possibilité légale de se positionner pour les négociations, vu qu'il a participé à l'appel d'offres.

M. Warren Dexter : Pour répondre à Hinamoeura, notre position sur ce dossier n'est pas forcément contradictoire parce que, comme je le disais tout à l'heure, l'affaire a été mal embarquée au début. Quand *Air Moana* est venu nous rencontrer pour les aider, on ne s'est pas lancé comme ça. Comme a dit le Président, on a missionné un cabinet d'audit parisien qui nous a dit en substance que si on mettait 4 milliards F CFP dans l'entreprise, on peut pérenniser l'entreprise un certain nombre d'années. On avait donc convenu avec l'actionnaire principal que si le Pays mettait 1 milliard F CFP et que lui mettait 3 milliards F CFP, on pouvait s'entendre. On était parti là-dessus, on était d'accord. Et que voit-on par la suite ? On prépare le milliard budgétairement, évidemment on ne le libère pas, et il se défausse. Il a fait intervenir les élus à l'assemblée pour oser comparer ce dossier au dossier d'Interoute. Interoute, c'était différent, c'était de l'argent que le Pays devait à la société. On n'a pas du tout apprécié d'abord qu'il se défausse, ensuite qu'il compare son dossier à celui d'Interoute. C'est pour ça que je vous dis que l'affaire était mal embarquée.

Après, en octobre, heureuse nouvelle. On apprend que Lionel Guérin arrive. On ne le connaît pas, on se renseigne sur lui, il vient nous rencontrer, et là on voit que c'est carrément un autre visage de la direction. On a vu un gars qui sait où il veut aller, il a une solide expérience et nous dévoile un peu sa stratégie. C'est pour ça qu'on a repris confiance dans la viabilité de l'entreprise. Je dirais que le plus dur pour l'avenir, c'est de retrouver des rapports de sérénité avec *Air Tahiti*. Là, Lionel Guérin va tout faire pour renouer le dialogue avec la direction d'*Air Tahiti* parce que je pense que la réussite des deux côtés, ça passe par là. S'il reste sur des stratégies suicidaires, effectivement comme dit Nuihau, il y a forcément l'un des deux qui va se casser la figure.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Je n'ai pas compris pourquoi le Président du Pays disait qu'il n'allait pas participer au capital et pourquoi est-ce écrit ?

M. Moetai Brotherson : Ici, il s'agissait de mettre en évidence la différence fondamentale qui existe entre la prise de participation du Pays dans une société comme *Air Tahiti*, par exemple, et ce qui est fait là. Là, on vous a inscrit, je crois, l'AP la plus petite de l'histoire : 5 750 F CFP. C'est le niveau de la prise de participation du Pays. Elle est formelle. Elle permet de garantir le prêt qui va être accordé. On n'est pas au conseil d'administration.

M^{me} Cathy Puchon : Par rapport à la mission 651 – « Aide à la personne » d'un montant de 46 700 000 F CFP. S'agit-il bien de la gratuité des transports des personnes âgées ?

M^{me} Valérie Sigaud : La gratuité des transports des personnes âgées est déjà prise en compte dans la DSP déjà votée au budget primitif. Les 46 millions F CFP qu'on rajoute sont pour la bourse de formation des marins, ceux qui sont obligés de partir en métropole pour passer leur brevet de capitaine ou de chef mécanicien. Comme c'était sur deux années et que certaines formations ont été prolongées, on a été obligés de rajouter. Mais c'est aussi cofinancé par l'État, ce qui explique aussi les recettes de 12 millions F CFP.

Vote sur la mission 975 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 3 procurations)* et 3 abstentions (dont 1 procuration)

*15 h 5 : Sortie de M. Antony Géros qui donne procuration à M^{me} Elise Vanaa
(APF 2817 du 27-3-2025)

*15 h 5 : Sortie de M. Heinui Le Caill qui donne procuration à M. Tematai Le Gayic
(APF 2818 du 27-3-2025)

*15 h 5 : Procuration de M. Cliff Loussan à M. Vincent Maono (APF 2819 du 27-3-2025)

Mission 976

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : J'ai bien compris que les 165 248 000 F CFP et des poussières, 6518 en article, ça correspond à l'AFL. Dans l'exposé des motifs, on nous met une dotation supplémentaire de 165 millions F CFP pour la gestion de l'AFL qui permet, je cite, « *de corriger les erreurs dans le calcul des aides versées aux allocataires pour la période 2018-2021.* » Peut-on avoir des précisions sur cette erreur qui a induit ce montant ?

M. Oraihoomana Teururai : Il s'agissait d'une erreur qui s'est glissée dans la formule de calcul qu'appliquait la CPS. Avant 2017, c'était l'OPH qui calculait directement le montant des AFL sur la base des déclarations de revenus que chaque ménage devait produire mensuellement.

Pour dédouaner les ménages de cette démarche qui était chronophage pour elles, et certains ménages ne le faisaient pas, l'OPH avait conclu avec la CPS en 2017 une convention pour que la CPS, qui est en détention des informations relatives aux revenus des ménages, calcule directement le montant de l'AFL. Or, lorsque la CPS avait intégré la formule de calcul, elle n'avait pas pris correctement les calculs. Le calcul de l'AFL comprend plusieurs paramètres. Mais notamment, un ménage est attributaire ou éligible à l'AFL si son revenu moyen est égal à une certaine somme ou si sa moyenne économique journalière, qui prend en compte les enfants à charge notamment, est complète dans certains ratios en fonction de la composition des ménages. C'était donc des critères alternatifs. Or, lorsque la CPS avait implémenté la formule de calcul, ils en ont fait des critères cumulatifs. Par conséquent, certains ménages — de mémoire, c'est jusqu'à 350 ménages bénéficiaires de l'AFL — s'étaient vus soit exclus du dispositif de l'AFL ou bien ont vu leur AFL être diminuée. Donc il s'agit de venir ici corriger, puisque la formule de calcul a été corrigée *a posteriori* en 2021. Lorsque l'OPH avait fait un audit des sommes reçues, ils se sont rendu compte de cette erreur et ils l'ont corrigée tout de suite. Donc, on vient simplement régulariser ces macros.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Va-t-on les rembourser ?

M. Oraihoomana Teururai : Oui, tout à fait. Cet argent est destiné à être reversé au ménage.

Vote sur la mission 976 :**Adoptée avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)****Mission 990**

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Je voulais avoir une précision. Quand on fait le cumul des exonérations qui sont relevées ici, on en a à peu près pour 3,3 milliards. Je voulais savoir à quoi correspondaient ces exonérations. J'ai bien vu que c'étaient des écritures d'ordre, mais à quoi correspondent ces 3,3 milliards d'exonérations ?

M. Warren Dexter : Je ne sais pas si vous vous rappelez, au budget primitif, les exonérations fiscales étaient déjà valorisées. De mémoire, c'était 20 milliards de droits et taxes à l'importation et 4 milliards de droits d'enregistrement. On s'est aperçu simplement qu'à l'exécution, c'était sous-évalué et qu'il fallait abonder davantage la quantification des exonérations des pertes de recettes fiscales. C'est juste cela.

Vote sur la mission 990 :**Adoptée avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)****Mission 991**

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Je me trompe peut-être, mais je voulais savoir à quoi correspondait cette dotation aux amortissements d'un montant de 63 millions.

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : Il s'agit d'une provision pour un contentieux concernant le personnel. Il y a un contentieux pour licenciement abusif et c'est le montant de la demande.

**Vote sur la mission 991, sur le Total
et sur l'ensemble de l'article 6 amendés :****Adoptés avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)****Article 7****Missions 021 à 916****Total**

Les missions 021 à 916 et le Total ne suscitent aucune discussion.

**Vote sur les missions 021 à 916, sur le Total
et sur l'ensemble de l'article 7 :****Adoptés avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)****Article 8**

Amendement n°10 (APF 2769 du 27-3-2025) déposé par M. le ministre Warren Dexter

La présidente : C'est un amendement sur l'annexe 2. On vient mettre les 15 millions destinés à la réhabilitation du terrain de football de Pater à la piste d'athlétisme de Hitia'a, c'est bien cela, *fa'aterehau*.

Vote sur l'amendement :**Adopté avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)****Mission 901**

La mission 901 ne suscite aucune discussion.

Vote sur la mission 901 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 903

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : J'ai une question pour l'AP 320.2025 « Aménagement d'un parc à Phaëton » pour 50 millions. Je voulais savoir de quel projet il s'agissait.

M^{me} Valérie Sigaud : C'est un projet qui est porté par G2P. Ce sont des études pour aménager un parc public dans la baie de Phaëton et qui comprendra aussi une capitainerie, quelques équipements sportifs pour que la population puisse avoir accès à cette zone qui est une zone déjà maîtrisée par le Pays.

Vote sur la mission 903 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 905

La mission 905 ne suscite aucune discussion.

Vote sur la mission 905 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 906

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je voudrais en savoir un petit peu plus sur l'AP 321.2025. On parle d'aménagement de zones d'activités commerciales et industrielles pour 70 millions. Ces zones d'activités ont-elles été identifiées déjà ou est-ce qu'on a une ouverture et un appel à candidature, j'ai envie de dire ?

M. Hervé Varet : Oui, il y a déjà effectivement une zone d'activités qui a été identifiée sur la zone de Taravao. C'est une zone qui a été identifiée à côté de Paihoro, au-dessus de NSI. Tu vois, au-dessus de NSI, il y a une grande zone, un grand terrain qui appartient au Pays et qui fait un peu plus d'une dizaine d'hectares. Cette zone a déjà été identifiée et a déjà fait l'objet effectivement d'échanges avec le ministère du Logement et le ministère de l'Équipement pour effectivement travailler l'aménagement de cette zone.

Les moyens qui sont demandés au titre des études, c'est effectivement pour pouvoir travailler à l'aménagement de cette première zone, mais l'objectif est également d'identifier d'autres zones dans d'autres communes de la Polynésie française pour pouvoir mettre à disposition des entreprises, des entrepreneurs, du foncier pour qu'ils puissent développer leur activité. Donc on démarre sur cette zone de Taravao et après l'ambition, c'est effectivement d'identifier des zones ailleurs dans les communes.

Vote sur la mission 906 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 907 à 909

Les missions 907 à 909 ne suscitent aucune discussion.

Vote sur les missions 907 à 909 :

Adoptées avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 910

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Ce n'est pas une question mais une remarque. Je vois que l'on enlève 79 millions à l'AP 1752023 et on retrouve à 3302025, 80 millions pour le pôle de santé mentale. Est-ce que là, il s'agit juste d'un jeu d'écritures parce que j'ai essayé de chercher la plus-value. On parle d'AP nouvelles mais, du coup, est-ce que c'est juste une substitution de celui que l'on efface et l'on remplace par un nouveau, une histoire de millésime ? Ou bien, est-ce complètement différent ?

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : En fait, pour la toute première subvention, c'était le Pays qui était en maîtrise d'ouvrage. C'était nous qui le faisons. Là, dans les nouvelles opérations, c'est écrit subvention au CHPF. Et donc, cela ne se traite pas de la même manière et on est obligé de créer une nouvelle autorisation de programme. Ensuite, dans la 1752005, il y avait écrit « Aménagement et acquisition des matériels ». Là, on a créé une subvention pour l'« Aménagement » et une subvention pour l'« Acquisition d'équipement, pour le système d'interphonie », « Acquisition d'équipements pour le système d'appel malade »... Cela a été beaucoup plus spécifié et cela rend beaucoup plus simple le traitement de la subvention d'investissement par l'établissement, le CHPF, et par les services du Pays.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Mais, au final, cela ne leur donne pas plus de moyens. C'est juste que l'on a revu la sémantique.

M. Hervet Varet : Pour le pôle de santé mentale, c'est effectivement -79 remplacé par un +80, mais ce sera une subvention que l'on fera directement au CHPF. Alors que dans l'autre cas, dans la 1752023, c'est le Pays qui achetait pour le compte de.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Dans la même idée de réécriture, et c'est dommage que le ministre de la santé ne soit pas là, on a « Construction d'un nouvel hôpital à Taravao ». Donc, finalement, on enlève cette AP, mais après, on a « Travaux-Equipements de l'hôpital Taravao – Réhabilitation ».

On met des études et travaux pour l'extension du centre de dialyse lourde, mais on enlève la sécurisation du centre de dialyse lourde : 397.2023, j'ai bien - 80 millions, « Sécurisation du centre de dialyse lourde ». Au-dessus, « Études et travaux pour l'extension du Centre de dialyse lourde », + 108 millions.

M. Anthony Pheu : On a enlevé les 80 millions parce qu'il y avait un doublon sur les AP. On en a donc supprimé un, tout simplement.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Concernant l'hôpital de Taravao ?

M. Anthony Pheu : Sur le nouvel hôpital de Taravao, il a plutôt été décidé de faire un appel à manifestation d'intérêt sur les terrains à côté de l'hôpital pour pouvoir créer des blocs de manière à avoir une maternité et de quoi prendre en charge la chirurgie ambulatoire au sein de l'hôpital de Taravao, ce qui est largement suffisant pour la décentralisation qui est prévue par le ministère MGT, avec le groupe en tout cas gouvernemental. L'hôpital de Taravao en tant que tel serait viable s'il y avait beaucoup plus de population. Avec une rénovation et avec un partenariat public-privé pour lequel on doit sortir l'appel à manifestation d'intérêt au mois de juillet, les études montrent que ce serait suffisant pour accueillir une augmentation de population de 10 à 20 %, donc avec une possibilité d'avoir les urgences sur place avec un SMUR dédié et une prise en charge de meilleure qualité, et notamment une maternité au niveau de l'hôpital de Taravao. Ce serait plutôt une rénovation et une construction nouvelle en partenariat public-privé qu'un nouvel hôpital en tant que tel.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Quand l'ouverture du pôle de santé mentale est-elle prévue ?

M. Anthony Pheu : Forcément cette année en deuxième semestre. Le problème, comme on l'a déjà expliqué à maintes reprises, ce sont les contentieux. On a réceptionné les travaux, il y a des levées de réserves qui se font en ce moment, mais on a déjà deux contentieux qui sont en cours avec un prestataire. On va voir s'il y a une transaction possible et comment organiser cela.

On a déjà eu rendez-vous avec le ministère des grands travaux, et on a un rendez-vous avec G2P et les prestataires dans deux semaines pour essayer de trouver une issue viable, de manière à obtenir la conformité. Il y a pas mal de sujets techniques. Mais normalement, si tout est levé et si on arrive à faire les choses correctement, on devrait pouvoir l'ouvrir comme c'était prévu au deuxième semestre 2025. C'est juste que cette petite incertitude, ce contentieux, nous laisse plutôt prudent sur l'annonce de l'ouverture du PSM. Après, c'est vraiment quelque chose qui est fortement souhaité par le gouvernement ne serait-ce que dans la politique de l'AIS prise en charge de la santé mentale. Le CPSA pourrait aussi migrer vers ce PSM. Les associations ont un lieu qui est dédié, donc c'est vraiment quelque chose qui est fortement suivi par l'ensemble du gouvernement.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Pendant le budget, on parlait de vraiment devoir remettre un toit sur notre CHPF qui fuit. Je suis donc un peu étonnée de lire « Subvention CHPF – Études pour l'installation d'une production photovoltaïque sur le toit ». Ne doit-on pas déjà le refaire avant ?

M. Anthony Pheu : Alors, on a étudié ça avec la DPE (Direction de l'énergie) et le MEF. En fait, ce serait une toiture solaire, c'est-à-dire que le développement du photovoltaïque en version toiture permettrait de protéger le CHPF. On voudrait faire d'une pierre deux coups. C'est un peu l'idée de l'étude qui serait portée.

M^{me} Hinamoeura Morgant : On met le toit photovoltaïque sur le toit pourri, est-ce bien cela ? Pardon, le toit qui n'est pas super, il est troué.

M. Anthony Pheu : Justement, l'étude va déterminer si on met un nouveau toit ou si on utilise le toit pourri.

Vote sur la mission 910 :

Adoptée avec 4 voix pour (dont 2 procurations)* et 3 abstentions (dont 1 procuration)

*15 h 28 : Sortie de M. Vincent Maono, porteur de la procuration de M. Cliff Loussan

Mission 911

Amendement (APF 2728 du 26-3-2025) déposé par les représentants M. Nuihau Laurey, M^{mes} Nicole Sanquer et Teave Boudouani-Chaumette

M^{me} Nicole Sanquer : Il s'agit du centre d'accueil de Tama Ora que vous connaissez bien, Madame la vice-présidente. J'ai eu l'occasion de le visiter et nous avons été évidemment ravis de voir que ce centre qui accueille les enfants autistes est bien organisé. Par contre, même s'il y a une promiscuité au niveau de la maison où ils sont, ils ont surtout un beau projet d'extension pour pouvoir élargir l'accueil des adultes autistes. Parce qu'aujourd'hui, il y a deux enfants de 22 et 23 ans qui sont toujours là. Même s'ils font enfant, ils ont dépassé la majorité. Et c'est vrai que les dispositifs d'accueil pour des autistes adultes n'existent pas. Donc, il y a une volonté de la direction de vouloir étendre leur mission.

Et dans ce projet, il y a aussi la création d'un internat thérapeutique. Et ils sollicitent évidemment le Pays sur une mise à disposition d'un terrain, ou pourquoi pas un partenariat financé pour pouvoir construire cette nouvelle structure.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Pour l'année 2025, l'association a sollicité 131 916 100 F CFP qui sont répartis comme suit : 79 557 795 F CFP au titre du fonctionnement avec la création d'un poste d'agent technique, et 52 358 305 F CFP au titre de l'investissement pour l'achat d'un bus, d'une imprimante et d'un terrain.

Ce que nous avons fait au niveau de notre service de la DSFE, on a étudié tous les projets. Et pour le premier collectif, pour les investissements, nous avons retenu les projets de l'achat d'un bus.

Apparemment, jusqu'à ce matin, ils ont encore demandé l'achat d'un bus. C'est donc inscrit pour un budget de 7 290 000 F CFP. Ils nous ont demandé aussi une imprimante pour l'association.

Pour le terrain, nous ne sommes pas contre. Je préfère attendre que cela se passe au collectif 3, parce que l'association est toujours à la recherche d'un bien adapté à ce qu'elle souhaiterait comme projet. Pour moi, il n'y a aucun problème, puisque toutes les associations qui me proposent des projets, les projets sont étudiés en fonction de l'avancée et de la maturité des projets. S'ils sont prêts, rien ne me gêne de faire une demande complémentaire lors du collectif 3.

En tous les cas, je vous remercie pour votre amendement. Mais pour cette fois-ci, je ne pourrai pas le soutenir puisque l'association n'est pas prête à nous fournir leur projet concernant le terrain.

Je profite d'avoir la parole pour vous dire qu'il y a eu un calendrier de visite qui a été établi sur toutes les structures sociales et médico-sociales, et il y a des réunions techniques qui se tiennent chaque mois. C'est pour vous dire que c'est une nouveauté au niveau de notre service, puisque vous savez qu'on était en pleine réorganisation. Ce n'est pas tout à fait fini, mais au niveau des structures, nous sommes plus organisés maintenant. Il faut savoir qu'un plan de formation à la gestion associative leur sera prochainement proposé parce que c'est vraiment une aide, c'est la formation des associations et des bureaux, puisqu'on a aussi eu des problèmes. N'oubliez pas que l'année dernière, le ministère de la santé a mis en place un audit qui nous a été rendu. Et ce qu'il y a, c'est que nous avons aussi tenu une commission technique avec la CPS sur les subventions complémentaires pour les associations de secteurs médico-social et socio-éducatif pour un montant total de 230 millions. Je voulais quand même vous en informer et vous remercie pour votre soutien.

Concernant l'autisme, je tiens à vous apporter des réponses concrètes puisqu'au niveau de l'IIME, nous avons tenu un conseil d'administration cette semaine pour la mise en place d'une infrastructure qui va se trouver à Paea, donc aussi soutenue par la commune de Paea. C'est vrai que cela ne concerne que les enfants du premier degré, je l'entends bien, parce que c'est vrai que les autres associations, comme Tama Ora, Tous capables, Entre deux mondes, sont plutôt pour les adultes, et c'est pour cela que je les soutiens bien. Mais ici, l'IME, c'est vraiment l'aménagement des locaux de l'école alimentaire de Tiapa à Paea qui recevra à peu près 24 enfants à partir de la rentrée. Ce sont vraiment des associations que je soutiens fortement parce qu'on a remarqué qu'il y avait de plus en plus d'enfants avec des troubles du spectre d'autisme. Il y en a aussi à Raiatea et à Bora Bora

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je voudrais avoir des précisions pour l'autorisation de programme 338-2025 pour l'association Tiai Nui Here. J'avoue que les autres me parlent ; mais Tiai Nui Here, je ne vois pas de quelle association il s'agit. Pouvez-vous nous préciser ?

M^{me} Minarii Galenon Taupua : C'est une association qui se trouve à Paea. C'est vrai qu'on ne connaît pas toutes les infrastructures puisqu'on les garde quand même secrètes et confidentielles, en général, pour ne pas qu'on sache cela. C'est un foyer pour les besoins des jeunes filles. C'est une réhabilitation complète du foyer qui est prévue et le projet de réhabilitation se déroulera en deux phases. D'abord, la démolition des bâtiments existants avec le désamiantage ; et dans un deuxième temps, c'est la construction de nouveaux locaux. Il faut savoir que pour la démolition des bâtiments actuels et le désamiantage, l'association a déjà reçu en 2022 une subvention de 32 205 000 F CFP pour les frais d'études et le démarrage du projet. Donc là, c'est vraiment la démolition d'abord des bâtiments actuels et des aménagements.

(L'amendement APF 2739 du 26 mars 2025 ayant été rejeté, l'amendement APF 2728 du 26 mars 2025 n'implique donc pas de vote.)

Vote sur la mission 911 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 3 procurations)* et 2 abstentions (dont 1 procuration)*

*15h33 : Retour de M. Vincent Maono

* 15 h 38 : Sortie de M. Nuihau Laurey

Missions 913 et 914

Les missions 913 et 914 ne suscitent aucune discussion.

Vote sur les missions 913 et 914 :
Adoptées avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 2 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 915

M^{me} Tepuaraaurii Teriitahi : J'avais plusieurs questions. D'abord, pour l'autorisation de programme 355.2025, couplé avec 356.2025, où on parle d'installations de mouillages écolos. Le premier sur Moorea, pour 45 millions F CFP, et le second sur Huahine pour 30 millions F CFP. Je voulais savoir ce qu'on entendait par « *installations de mouillages écolos* ».

Ensuite, je viens sur Natireva – je ne suis pas intervenue tout à l'heure, j'attendais ce moment. J'ai entendu le président du pays dire qu'on prenait une participation qui était la plus petite possible. C'est la valeur d'une action – 5 750 F CFP – mais que permet-elle ? – Ah, c'est 10 actions et donc 575 francs l'action ? Je vais m'investir ! Donc, 5 750 F CFP, 10 actions, j'ai envie de dire que « c'est l'arbre qui cache la forêt », parce que le fait de prendre cette action justifie la prise de garantie. S'il n'y avait pas cette action-là, il n'y a pas la prise de garantie.

Dans l'exposé des motifs, j'ai vu que la prise de garantie se faisait sur les prêts. C'est écrit là : « la garantie des prêts contractés par la compagnie auprès du *pool* bancaire local ». Quel est le montant contracté par la compagnie auprès des banques locales ? Parce qu'on parle de 9 milliards F CFP, mais est-ce que ce sont les 9 milliards qu'ils empruntent là ? Et si nous nous en portons garants, c'est bien sur ce montant auprès des banques locales et pas sur les 9 milliards.

Après, par rapport aux risques qu'on prend : c'est-à-dire que si on prend la garantie des prêts qui sont contractés ; si demain, ils ne remboursent pas les prêts, s'il se passe quelque chose, que la compagnie se casse la figure. Quel est l'engagement de la Polynésie par rapport aux dettes qui ont été contractées par eux ?

La présidente : Actuellement, il y a une mission d'information sur les mouillages.

M^{me} Valérie Sigaud : Comme vous le savez, la Direction polynésienne des Affaires maritimes travaille sur l'installation de zones de mouillage un peu partout en Polynésie. La plupart d'entre elles ont été créées par des arrêtés. L'idée est qu'au travers du téléservice « Escalé », les plaisanciers soient amenés sur des mouillages clairement identifiés, pour qu'on puisse suivre tous les mouvements des navires et qu'il y ait des réservations préalables. Donc pour ça, il faut installer des mouillages. Ceux-ci ont été choisis d'être faits dans le respect des normes environnementales, d'où l'appellation « mouillage écologique ». C'est des types de lignes de corps morts qui sont écologiques.

Donc comme vous le voyez, en effet, vous avez cité deux AP, mais en fait, on en a beaucoup plus que ça. Si vous regardez, il y en a aux Marquises, à Raiatea, Huahine. Enfin, presque toutes les îles sont concernées. On a plus de sept AP sur cette question-là. Il est vrai que des sommes importantes sont mises en jeu, mais elles sont aussi cofinancées par l'État au travers du Fonds vert et donc, elles vont vraiment permettre de développer la meilleure connaissance de l'organisation des plaisanciers en Polynésie.

M. Warren Dexter : Je confirme que les 5 750 francs correspondent à 10 parts. C'est une souscription symbolique. On aurait pu faire une part, ça aurait suffi. Mais bon, c'est une AP à 575 francs, ça aurait été bizarre. Donc, on est parti sur 5 750, dans le but effectivement de garantir le prêt que la compagnie va contracter auprès de la Socrédo et de la Banque de Tahiti.

Pour rappel, le plan de financement prévu pour les trois avions est de 9 milliards F CFP globalement, financé à 60 % par la double défisc et les 40 % restants – ça fait 2,8 milliards F CFP. Il y a 1,6 milliard F CFP qui était censé être fourni par les banques et 1,2 milliard F CFP par fonds propres, dont le fameux milliard de la Sofidep. Et effectivement, les banques ont bien voulu – et je peux vous dire que ce n'était pas une partie de plaisir. L'année dernière, c'était un *niet* catégorique. Là, ils ont bien voulu, mais cela correspond aussi à l'arrivée de Lionel Guérin – il faut être clair. Il a rétabli la confiance sur pas mal de choses. Ils ont dit O.K. mais à condition que le pays garantisse l'emprunt. C'est pour cela qu'on est entré au capital, c'est parce que la réglementation nous demande de le faire pour garantir un emprunt de cette nature.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Combien en garantie ?

M. Warren Dexter : Tel que c'est prévu actuellement : Socrédo, 500 millions F CFP et Banque de Tahiti, 500 millions F CFP. Donc, sur les 1,6 milliards F CFP dont ils avaient besoin, pour les banques, le pays est obligé de compléter le trou de 600 millions F CFP.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : On se porte garant pour 1 milliard F CFP, pas sur 9 ? Oui, parce que tel que c'est écrit, on peut laisser croire qu'on se porte garant jusqu'à 9 milliards F CFP.

En 359.2025, on parle de ce prêt à Natireva comme si c'était nous qui prêtons directement. Quel est le taux d'intérêt ? C'est un prêt gratuit ?

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : En fait, la réglementation que quand le pays prête, c'est un taux moyen calculé par rapport à l'ensemble de l'encours de dette du pays. Donc, en fait, c'est au moment où on va contracter qu'on aura le montant prévisionnel...

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : On peut l'estimer ?

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : Oui. De mémoire, on est aux alentours de 3 % et 4 % aujourd'hui.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je voulais un complément à ma question. Dans la réponse qui a été faite par *fa'aterehau*, j'avais demandé aussi : si jamais ils n'arrivent pas à payer, si ça ne va pas – tu me dis que les banques sont frileuses ; nous, on est un peu plus courageux ou un peu plus fous. Ça dépend comment on voit les choses. Mais si jamais ils ne payent pas, s'ils n'honorent pas leurs engagements, quel est le risque pour le pays ? À quoi on s'engage en faisant ça ?

M. Hervé Varet : Ce sera une garantie à une première demande. Donc, si on monte en garantie à hauteur de 50 % des prêts, ils vont emprunter 500, on va venir en garantie sur 250 millions F CFP, deux fois 250 millions F CFP. On devra 500 millions F CFP pour faire jouer notre garantie, la garantie qu'on apporte. Et si vraiment ils ne remboursent pas la banque, on considérera qu'ils auront du mal à rembourser le reste aussi.

M. Nuihau Laurey : Est-ce qu'au-delà de la capacité de gestionnaire – qui a manifestement impressionné le ministre dans le bon sens – les actionnaires historiques ont apporté aussi des engagements de recapitalisation ? Où on en est sur ce plan ?

M. Warren Dexter : Je n'ai pas cette connaissance du dossier. Je ne sais pas. Il faudrait que je demande à Lionel. Je le rencontre en début de semaine prochaine, où on va faire le point. Mais ils ont une quote-part à apporter en sus du milliard de la Sofidep. Ce qu'il y a actuellement, c'est que régulièrement, ils sont obligés de venir renflouer le fonctionnement – en l'occurrence, Monsieur Bréaud –, à intervalle régulier, pour que la société soit en perfusion.

M. Hervé Varet : En complément, il faut savoir qu'aujourd'hui, l'opérateur Bréaud – que je ne connais pas – vient chaque mois gérer le fonds de roulement. Et donc aujourd'hui, le pays vient en capitalisation,

puisqu'on achète, on participe à l'acquisition d'aéronefs, à l'image de la Sofidep. Les moyens du pays, au travers de la Sofidep ou du pays directement, c'est effectivement pour achat d'actifs.

Le positionnement de la Polynésie c'est de ne pas venir payer du fonds de roulement. On n'est pas là pour payer les dettes. On n'est pas là pour payer l'exploitation. Et Monsieur Bréaud s'est engagé – et c'est ce qu'il fait aujourd'hui. Ce qu'il faut voir également dans le modèle est que, sur la base de l'étude qui a été menée par le cabinet Grant Horton, ils avaient effectivement un aboutissement à trois avions en 2027. Là, il y aura trois avions en 2025. C'est-à-dire qu'ils arrivent dans leur modèle *business* de rentabilité quasiment deux ans avant, parce qu'il y a un avion qui arrive en acquisition et les deux autres sont en *lease*. Lionel fera un meilleur point à Warren en début de semaine prochaine pour qu'on ait tous les éléments.

M. Nuihau Laurey : Je connais OJ Bréaud depuis longtemps et donc – vu que tu as été impressionné par les capacités de manager – ils m'ont invité à déjeuner demain. Du coup, je n'ai pas accepté jusqu'à présent, mais si tu me dis, qu'effectivement, il t'a impressionné par ses capacités de gestion, j'irai voir. Mais, on ne leur a pas dit que je n'avais aucune capacité d'intervention je pense.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Ce n'est pas Bréaud, moi, je ne le connais pas du tout. Non, c'est Grant Thornton. Le rapport Grant Thornton dit-il que les deux compagnies sont viables ? Il dit qu'il y a de la place pour les deux ?

M. Nuihau Laurey : Au-delà de la capacité d'apporter des capitaux propres supplémentaires, de mon point de vue, il me semble que c'est l'addition de capacités qui va poser un problème. Ça va poser un problème à *Air Moana*, qui n'a jamais atteint son seuil d'équilibre, et qui va en plus conduire *Air Tahiti* à accuser un déficit structurel permanent. C'est ça le problème, le problème de la capacité.

Et sur ce plan-là, dans le schéma prévisionnel qui a été présenté, est-ce qu'*Air Moana* considère que le trafic local va croître suffisamment pour accueillir trois nouveaux appareils dans le schéma de retour à l'équilibre ? Parce qu'on a la même situation à *ATN* avec l'incapacité pour l'opérateur de passer son inflation dans un marché qui est plutôt déclinant. Là, dans le cas présent, on a un marché qui va être déclinant parce qu'il y a une partie tourisme extérieure qui alimente notamment les Îles-sous-le-vent. Donc dans ce cas, l'ajout de trois appareils ne va-t-il pas conduire, non pas à accentuer le problème d'une seule compagnie, mais des deux ?

M. Warren Dexter : En fait, ce n'est pas l'ajout de trois appareils. C'est-à-dire qu'il y en a deux en *leasing* aujourd'hui, qui sont amenés à être remplacés à trois, en pleine propriété, à l'échéance de septembre 2026. Il y en a un qui va être livré en juin de cette année, un autre en janvier de l'année prochaine et le dernier en septembre 2026. Donc, globalement, il devrait y avoir, si tout va bien, 14 avions pour desservir toute la Polynésie : 11 *Air Tahiti* et trois du côté de *Air Moana*. Après, je dirais que le gros problème qu'il y a aujourd'hui, qui fait qu'il n'y a pas de rentabilité, ce n'est pas un problème d'offres mais les politiques tarifaires des deux côtés. Ils sont en train de se livrer une guerre sans merci pour savoir lequel va céder en premier. C'est pour cela que je dis que l'une des clés, déjà, pour essayer de rendre les deux compagnies viables et rationnelles commercialement parlant, c'est qu'ils retrouvent des tarifs plus raisonnables.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Le gouvernement ne craint-il pas un effet « pervers » par rapport aux AMI qui viennent d'être lancées ? par rapport à la rénovation hôtelière ? Cela va certainement induire des fermetures de chambres, des fermetures pour pouvoir exécuter les rénovations, donc moins de capacités hôtelières dans les îles et peut-être une incidence sur le trafic justement. Je m'inscris dans la question qui vient d'être posée. Est-ce que là-dessus, on n'a pas aussi cette crainte au-delà du tarif ? Toi, tu dis que ça n'a pas forcément à voir avec le trafic aérien. Mais cela n'accroît-il pas le risque justement ?

M. Warren Dexter : Du peu que j'échange avec les hôteliers, c'est vrai que du fait de la fiscalisation, ils seraient amenés à fermer leur établissement pour l'innovation. Mais le prix des nuitées est tellement

intéressant depuis l'année dernière qu'ils font des travaux par tranches et ont laissé ouvert par endroits. Donc les établissements ne vont pas totalement fermer, je ne le crois pas.

M. Nuihau Laurey : Je reviens sur le sujet de l'offre excédentaire qu'a amené *Air Moana* depuis décembre 2022, parce que c'était effectivement le cas. Avec un appareil supplémentaire et avec le basculement en pleine propriété, on va se retrouver avec encore plus de capacités excédentaires. Je ne défends ni *Air Tahiti* ni *Air Moana*. Je défends le Pays, je suis là en tant qu'élu.

Quand je regarde les comptes d'*Air Tahiti* sur cette période, en 2022, le résultat était excédentaire de 382 millions. C'est donc très léger par rapport au chiffre d'affaires global de la société. Et en 2023, son résultat a plongé à -2,2 milliards du fait de l'offre à prix particulièrement cassé d'*Air Moana*. Moi, je prends l'avion aussi pour les Îles Sous-le-Vent. J'avais l'habitude de payer avec *Air Tahiti* plus de 30 000 F CFP l'aller-retour, on est passé à 14 000. La question qui a été posée à *Air Tahiti*, c'est pourquoi vous ne faites pas, depuis autant d'années, des offres à 14 000 F CFP ?

En réalité, *Air Moana* était déficitaire, mais *Air Tahiti* est passé à un déficit de 2,260 milliards. Et la projection pour 2024, c'est -1 591 000 000. C'est pour ça que cette question de l'offre excédentaire d'*Air Moana* va être amplifiée maintenant, mais elle existe déjà depuis décembre 2022. Et arriver à équilibrer son compte économique avec des tarifs à 14 000 contre 30 000... Je ne dis pas qu'*Air Tahiti* pratique des tarifs justes. Elle a aussi une structure qui est particulièrement lourde et qu'elle assume depuis des années. Finalement, ce qu'*Air Moana* va conduire comme adaptation chez *Air Tahiti*, c'est ce que j'ai indiqué quand le Président était là, c'est un plan social massif. C'est le seul moyen pour *Air Tahiti*, dans son calcul de coûts, pour retrouver l'équilibre, et encore, pas à court terme. Est-ce que dans ce contexte et avec des prix aussi bas, *Air Moana* va assurer son équilibre ? Difficilement.

C'est pour ça que je dis que dans ce duopole qui se développe, finalement, cette offre excédentaire va conduire à des situations de déficit structurel. Lequel va tenir le plus longtemps ? *Air Moana* avec une difficulté quand même à apporter des capitaux propres, ou *Air Tahiti* qui pratique déjà depuis des années des tarifs « sociaux », parfois pour *Havaiki Nui* ou quand il y a des festivals dans les îles ou des choses comme ça. Qui va casser le premier ? C'est le vrai sujet. Et ce que je me dis, c'est que, de toute manière, ça va casser à un moment donné. Il n'y a pas de magie dans l'économie. Et jusqu'à l'année dernière, le Pays était un peu immunisé par rapport à cette responsabilité qu'il va avoir, mais en prenant une participation même minoritaire.

J'ai entendu le Président : Oui, 5 000 francs, ce n'est rien. Mais c'est l'engagement que le Pays prend. L'engagement sur le prix qu'il fait, c'est la défiscalisation qu'il met en place, en sachant pertinemment que ses capacités sont excédentaires. Je ne sais pas si, pour *Air Moana*, ses capacités ne le sont pas, mais pour *Air Tahiti* qui opère sur ce marché depuis plus d'un demi-siècle, elle le sent, effectivement. Donc, comment le gouvernement apprécie cette situation en sachant que, à échéance de deux ans, il faudra passer à la caisse, ce qui n'était pas le cas l'année dernière.

M. Warren Dexter : Je n'ai pas de boule de cristal, mais ce qui est sûr, c'est qu'effectivement, il n'y a pas de magie dans l'économie. Par contre, on est en droit de s'attendre, au niveau de la puissance publique, que l'économie tourne et qu'il y ait des comportements commerciaux normaux. C'est pour ça que je dis encore une nouvelle fois que l'une des clés pour rendre viable des deux côtés, c'est de trouver des politiques tarifaires raisonnables. Et là, ce sont des politiques suicidaires où effectivement, le jeu c'est : Qui va céder en premier et je ne sais pas de quelle manière. Mais la puissance publique doit intervenir pour que ça cesse. Et je ne dis pas que c'est *Air Moana* qui a commencé à jouer à ce jeu-là et *Air Tahiti* les a pris à leur jeu, et maintenant, ils ne veulent plus lâcher. Ils sont en train de jouer au jeu de l'étranglement, mais on ne peut pas laisser faire, effectivement.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Là, on se mord la queue parce qu'*Air Moana* ne va pas augmenter ses prix, admettons. Il a tout intérêt, c'est ce que tu es en train de dire. Il a tout intérêt à augmenter ses prix, *Air Tahiti* va réaugmenter ses prix. C'est pour ça que je dis qu'on se mord la queue parce que s'ils veulent rester concurrentiels, ils vont faire en sorte de ne pas trop augmenter leurs prix. Sauf qu'avec

les prix qu'ils exercent aujourd'hui, ils n'arrivent pas à l'équilibre. Donc, s'ils n'arrivent pas à l'équilibre, forcément, on va être obligé de les soutenir encore. C'est un cercle sans fin. Donc, effectivement, si on met le doigt dans ce fameux engrenage que Nuihau a rappelé tout à l'heure, on ne va plus arriver à sortir le doigt de cet engrenage.

M. Nuihau Laurey : Ce ne sont pas des questions pièges, Warren, je t'assure. Parce que, moi-même à la base, je suis plutôt pour le fait qu'il y ait de la concurrence. Et comme tout le monde, j'ai subi aussi le côté monopole d'*Air Tahiti*, avec des tarifs qui ne sont pas toujours justifiés et une politique salariale qui existe depuis des années et qui fait que, comme dans beaucoup d'établissements publics, cette protection de type monopolistique conduit les gens à se penser sur une planète à part. Voilà, on gère ça, on s'augmente les salaires tous les ans. Donc, j'ai plutôt vu d'un bon œil le fait qu'*Air Moana* se mette en place, même si ça s'est fait sur un coup de tête et sur de l'ego personnel, sans que derrière, il y ait une structure de capital, un vrai plan, une stratégie, avec des acteurs capables de porter le sujet. C'est pour ça que j'ai fait un peu la rétrospective de tous les PDG qu'il y a eu dans cette compagnie depuis deux ans. Je pense qu'il y en a eu plus à *Air Moana* qu'à *Air Tahiti* pendant 50 ans. C'est quand même un signe qui n'est pas très positif. Et là, finalement, de ce que je comprends, l'un va augmenter ses tarifs et l'autre va baisser les siens, et donc, mettre en place un plan social. On va aller vers un duopole et une organisation, finalement, en forme d'entente, dans laquelle on va trouver un équilibre. Je ne sais pas quel sera cet équilibre mais avec le Pays qui sera amené à la rescousse si l'un perd des plumes. Comment ?

M. Warren Dexter : Tu as déjeuné avec Lionel Guérin, m'as-tu dit ?

M. Nuihau Laurey : Non, j'ai été invité demain, mais j'attendais de te voir pour savoir si j'acceptais l'invitation.

M. Warren Dexter : Va, discute avec eux. Si tu vas voir le personnage, il est rassurant, il sait où il va.

M. Nuihau Laurey : Je ne fais pas d'*a priori* sur les gens. Comme je te dis, *Air Moana*, je trouvais que c'était une bonne chose qu'on mette un peu de concurrence dans ce domaine, de la même manière que j'ai trouvé que c'était positif que *Vodafone* vienne s'installer face à « Saint » Vini. Après, on n'est pas dans le même secteur d'activité. Et là, sur l'engagement du Pays, au-delà du capital qui est effectivement secondaire, il y a le prix qui va être fait. Il y a les garanties que le Pays va devoir amener du fait de sa position, il y a cette situation de soutien presque abusif et il y a la défiscalisation qui est quand même de l'argent public, ce qui fait qu'il y a un changement de braquet du Pays par rapport à *Air Moana*. Et, comme je l'ai dit ce matin, je me souviens l'année dernière où il y avait une pression très forte de la compagnie pour que le Pays intervienne, et le Pays a dit : « Non, on ne va pas intervenir dans ces conditions. » Donc, de ce que tu nous dis, c'est que la capacité managériale de ce nouveau président est telle que la position du Pays est complètement revue.

M. Warren Dexter : Il n'y a pas que la personnalité de Monsieur Guérin, il y a aussi d'autres signaux favorables comme le fait que les banques, enfin, décident de suivre. Qui mieux que les banques peuvent évaluer le risque ? Pour ma part, je considère que c'est un très bon signal.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Tu dis qu'ils ont suivi parce que le Pays va.

M. Warren Dexter : Oui, parce qu'on garantit la moitié de leur emprunt. Mais je peux vous dire qu'un an auparavant, c'était un *niet* catégorique, et même avec la garantie qui a été proposée ! Donc, il y a eu une évolution sensible.

M. Nuihau Laurey : Moi qui viens de la banque, si tu regardes l'encours des créances douteuses de la banque, je ne suis pas aussi savant que ça. Mais bon, on a bien compris que c'était le choix du gouvernement. On verra dans les mois qui viennent si les actionnaires mettront au pot.

M^{me} Hinamoëura Morgant : Comme tu disais, Warren, que tu vas rencontrer Monsieur Guérin. Pourquoi ne viendrait-il pas à l'assemblée, Madame la présidente de la commission de l'économie, nous exposer son plan ? En plus, les premiers mots qu'il a eus quand il est arrivé en Polynésie, c'était de dire qu'il veut mettre en place une concurrence saine. Donc j'aimerais bien voir ce que ça veut dire, une concurrence saine, pour lui.

Par contre, sur la mission, j'ai une question.

M^{me} Nicole Sanquer : Mais si on invite *Air Moana*, ce serait bien aussi d'inviter *Air Tahiti* qui veut vraiment venir s'expliquer devant les élus. À chaque mandature, *Air Tahiti* est venu. Ce serait peut-être bien vu qu'on avait eu *ATN* et si on a *Air Moana*. Qu'en pensez-vous, Madame ? Comme ça, on n'a pas des rumeurs.

Mais à côté, Monsieur le ministre, au bout du bout, le soutien du Pays pour *Air Moana* est de combien avec la défisc, les prêts et tout ?

M. Warren Dexter : Il y a 500 millions d'apports initiaux de Sofidep, on met 2,4 ou 2,7 milliards de défisc sur les trois avions de mémoire, 600 millions de prêts et puis la garantie des deux banques à 50 %.

M^{me} Nicole Sanquer : J'avais une question sur la mission, Madame la Présidente. Je vois à la ligne 332.2024, nous avons un schéma directeur de desserte maritime estimé à 30 millions. J'avais posé la question la dernière fois en séance budgétaire, et là, on vient faire un complément de 52 millions. Qui est ce prestataire ? Est-il est tout seul ? Pourquoi de 30 millions, on passe à 52 millions pour un total de 82 millions ? Quelles sont ses missions ? Pourquoi ce complément qui dépasse le montant initial de l'appel d'offres ?

M^{me} Valérie Sigaud : Ce complément n'est pas lié encore à un prestataire, vu que l'appel d'offres est en cours. On ne l'a pas encore ouvert. Il est lié à deux choses. D'abord, on s'est rendu compte, dans d'autres appels d'offres, sur des schémas directeurs de desserte, que ce soit pour l'aérien mais aussi pour les transports terrestres, que les études étaient actuellement à plus de 30 millions. Donc on a voulu augmenter l'AP pour cette raison, qu'on estime à près de 60 millions. Mais encore une fois, on n'a pas encore ouvert les offres.

Et, on a rajouté 22 millions parce qu'on a également fait une étude sur la desserte Faratea-Papeete. D'ailleurs, c'était suite à vos demandes des élus pour voir si on ne pouvait pas faire un transport maritime qui irait de la Presqu'île jusqu'à Papeete. Donc, on est en train d'étudier cette question pour savoir si c'est possible, si c'est rentable, comment et par où passer, et qu'est-ce que ça entraînerait comme nouveaux investissements en matière de quais et d'autres équipements qui seraient nécessaires pour pouvoir assurer cette desserte.

M^{me} Hinamoëura Morgant : Ne perdons pas d'argent dans une énième étude, c'est à perte. Ça va faire un super coup de com d'avoir un ferry Faratea-Papeete, mais ça ne va jamais être viable. Sais, super coup de com, qsc'est sûr.

M^{me} Valérie Sigaud : Ce n'est pas pour des raisons de communication, loin de là. Ça a été lié à la fermeture de la route qu'on a eue l'année dernière et qui a entraîné de nombreuses perturbations pour de nombreux Polynésiens. On a donc essayé de trouver d'autres solutions.

M^{me} Nicole Sanquer : Mais il ne me semble pas que l'armateur est intéressé finalement. Aller faire Maupiti ou les Îles Sous-le-vent plutôt que de rallier la ville ? N'était-ce pas déjà statué ?

M^{me} Valérie Sigaud : Depuis que l'étude a été lancée, en effet, on a un opérateur qui se positionne sur une partie de la desserte. En effet, il nous demande d'aller de Faratea à Maupiti en passant par Papeete, mais uniquement deux fois par semaine. Donc ce n'est pas du tout pendulaire. Et là, l'étude qui est en cours, c'est de voir le mouvement pendulaire tous les jours pour voir si c'est faisable ou pas.

M^{me} Nicole Sanquer : Si j'ai bien compris, cet AP, vous n'avez pas encore lancé d'appel d'offres. Mais d'après vos calculs, vous allez mettre en place 82 millions pour faire ce schéma directeur du dessert maritime.

M^{me} Valérie Sigaud : Pour deux études : il y a celle qui est déjà en cours sur Faratea, la Presqu'île jusqu'à Papeete ; et on a notre fameux schéma directeur sur les transports maritimes qui, lui, n'est en effet pas encore attribué.

Vote sur la mission 915 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)*

*15h43 : Retour de M. Nuihau Laurey

Mission 916

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Ma première question sur le 284.2025, bien sûr, concerne les acquisitions immobilières d'opportunités. J'ai souri un peu quand j'ai lu l'exposé des motifs, puisqu'on nous parle d'acquisitions d'opportunité. Pour moi, d'opportunité, c'est qu'on attend un jour qu'il y ait un bon plan et qu'on saute dessus. Sauf que juste après, on nous dit que les acquisitions portent sur des domaines principalement situés dans la partie sud de l'île et principalement destinés à la mise en œuvre politique logement et secteur primaire. Donc je comprends par-là que finalement, les opportunités ont déjà été identifiées. Je voulais savoir si c'était effectivement le cas. Et si c'était bien ça, quelles sont ces acquisitions immobilières qu'on envisage ?

Ma deuxième question porte sur le 302.2025. Ce n'est pas vraiment une question. On voit 2,5 milliards supplémentaires qui sont apportés. Mais là aussi, dans l'exposé des motifs, on met que le gouvernement marque sa volonté d'œuvrer en faveur de la population les plus fragiles en soutenant la production de logements abordables. C'est la première fois que je lis cette notion de logement abordable. Et un peu plus loin, on revient sur la terminologie qu'on utilise d'habitude, qui sont les logements sociaux. Quelle différence faites-vous entre logements abordables et logements sociaux ? J'aime bien le mot de « logement abordable », parce qu'effectivement, souvent on a ce débat sur les logements sociaux, parce que social, on a tendance à assimiler à défavoriser, etc., alors que le logement social n'est pas forcément défavorisé. Mais je voulais savoir, est-ce une nouvelle terminologie que vous voulez employer ou est-ce juste une erreur de rédaction ?

Ma question suivante en est une grande. Elle commence au 362.2025. Je lisais tous les travaux qui sont prévus par rapport à l'OPH. Donc, ce sont des subventions OPH. À part Fautaua, je me demandais où étaient situés tous les autres projets. J'aurais aimé savoir dans quelle commune est-ce que c'est ? Parce que les noms des projets ne parlent pas forcément. Donc je voulais savoir dans quelles communes vous voyez ces projets émerger.

M. Nuihau Laurey : Pour compléter l'intervention de Tepuaraurii sur les 4,5 milliards de dotations d'opportunité, pourquoi on a maintenu ça en AP parce que là, on est dans le non-crédit. Pourquoi ne pas aussi prévoir des CP pour alimenter ces acquisitions d'opportunité ?

M. Oraihoomana Teururai : Je vais d'abord répondre sur les logements et puis revenir sur le foncier. Comme ça, je vais faire un tiers groupé sur la réponse.

Sur les logements, la notion de logement abordable n'est absolument pas une notion juridique ou quelconque. Ça n'a absolument aucune valeur ajoutée, si ce n'est celle de regrouper sous un même vocable le social et l'intermédiaire. On peut parler de logement aidé, abordable, subventionné, ce que vous voulez. En réalité, c'est purement de la sémantique pour éviter de dire logement social et intermédiaire. On préfère regrouper ça sous le seul vocable du logement abordable, décliné en logement social, très social et également intermédiaire. Mais elle n'est pas inédite dans le cadre de ce collectif,

puisque c'est une terminologie que le Président avait déjà utilisée dans le cadre du projet annuel de performance 2025.

Ensuite, sur les programmes de logement, j'ai ici la liste des programmes qui sont prévus :

- Le CHE Outumaoro, je ne fais pas un dessin, c'est Punaauia, il n'y a pas besoin d'aller plus loin ;
- Le 362.2025, ça concerne la commune de Afaahiti pour la Atihiva tranche 2 ;
- Pour 363.2025, Fautaua, bien évidemment, c'est Pirae ;
- Pour la 364.2025, pour Taoe 2, c'est également Pirae ;
- Pour la 366.2025, le lotissement Hanamiai, il s'agit de Tahuata ;
- Le 367.2025, le lotissement Tetumu, il s'agit de Ua Huka ;
- Le 368.2025, le lotissement Vaihonu, il s'agit de Hiva Oa ;
- Le lotissement Hunanui 2, il s'agit de Ua Pou ;
- Vaiuua, il s'agit de Nuku Hiva ;
- Vaimeamea, il s'agit de Afaahiti ;
- Atehui, il s'agit de Papara.

Enfin, sur le foncier. Oui, il s'agit d'une AP qui est volontairement générique pour donner de la capacité au Pays d'être en réaction relativement immédiate lorsqu'il y a des opportunités foncières qui sont proposées, soit par le particulier directement, soit par des agences. Le parti qui a été pris auparavant, c'était de créer autant d'AP qu'il y avait d'opportunités foncières. Du coup, lorsque le Pays voulait acheter, il fallait attendre une session à l'assemblée pour pouvoir demander la création de l'utilisation de programmes et on sait que ça peut prendre un certain temps, et les opportunités foncières nous passaient sous le nez. Donc là, l'idée, c'est de venir alimenter l'AP d'acquisition générique à hauteur des parcelles qui ont été identifiées.

Donc oui, je vous confirme qu'il y a un certain nombre de parcelles qui ont été identifiées, essentiellement dans la partie sud de l'île, mais je vais vous lister un peu dans le désordre. On a sur Punaauia, vers la pointe des Pêcheurs sur plus de 8 000 m². On a sur Afaahiti, donc là, on est sur 12 000 m². Ensuite, Afaahiti, on est situé davantage sur le plateau de Taravao. Le plateau de Taravao, vous savez que le Pays ne maîtrise pas la totalité du plateau de Taravao. Nous n'utilisons que la partie haute. Et sur la partie haute, il y a déjà un certain nombre d'agriculteurs et d'éleveurs qui sont déjà installés. Et il y a toute la partie basse, donc deux tiers du plateau de Taravao qui appartiennent à du privé, tout simplement. Et sur la partie basse, qui représente un tiers de ce plateau, il y a le propriétaire qui vend toute une partie du plateau. Et des promoteurs immobiliers se sont montrés très intéressés par l'acquisition de ce très grand domaine qui fait à peu près 284 000 m². Je trouve particulièrement dommage qu'on voit disparaître ces étendues de terre qui sont aujourd'hui mises à profit, soit pour des plantations d'agrumes, soit pour de l'élevage, et qu'on voit fleurir des bâtiments à ces endroits. Donc je trouvais dommage que l'on fasse cela, d'autant que la commune de Afaahiti ne dispose absolument pas de PGA. Donc la réservation, enfin, en tout cas, l'affectation de certaines parties du territoire à certaines destinations n'est absolument pas garantie. Donc, on peut faire ce qu'on veut. Ce sont des zones agricoles, on peut faire ce qu'on veut demain. Donc il y a un promoteur qui vient, il passe, il change l'affectation actuelle.

Ensuite, sur Afareaitu, on a un petit bord de mer qu'on essaie de récupérer sur la demande de la commune.

Toujours sur Afaahiti, on est sur 70 000 m² sur la dorsale. Là également, ce sont des particuliers qui vendent. Toujours sur Afaahiti, pas loin du CFPa, on a à peu près 7 000 m² qui sont en vente. C'est pour ça que je vous dis que la majorité du foncier se situe sur Afaahiti.

On revient ensuite sur Papeete, en plein centre-ville, où des propriétaires ont manifesté le souhait de venir vendre une petite zone. Et tout autour ça appartient au pays. Donc l'idée, c'est de venir consolider le domaine du Pays dans ce secteur.

Ensuite une parcelle sur Paea, une parcelle qui est vendue par la CPS, je pense que vous savez de quelle parcelle est-ce qu'il s'agit.

Et enfin, un autre foncier, toujours sur Afaahiti, c'est la parcelle que vous voyez juste en face de Carrefour. Vous voyez une parcelle, quand vous arrivez à Carrefour, vous dépassez un petit peu le rond-point, vous voyez des gens qui vendent. Et vous avez en contrebas un beau foncier qui est juste là. Donc on est en pourparlers avec les héritiers de ces propriétés pour pouvoir récupérer la maîtrise foncière de ce foncier.

Et ensuite, pour répondre à la question de Monsieur le représentant Laurey, pour ce qui concerne cette autorisation de programme, il y a une partie des crédits de paiement qui ont été proposés, qui correspondent aux tranches que l'on pense pouvoir raisonnablement débloquer, puisque toutes les acquisitions ne vont pas être payées d'un seul coup. Les propriétaires acceptent d'échelonner le paiement et donc on vient payer simplement ces tranches.

M^{me} Pauline Niva : Je vois bien que dans cette mission, le financement, c'est vraiment pour loger notre *nūna'a*. Ce qui m'amène à intervenir, c'est par rapport à la commune de Faa'a. L'année dernière, en fin d'année, avant le vote du budget principal, on avait demandé à avoir la possibilité de construire la route de Hio Pape pour les habitants qui sont en haut. Je vois que dans le budget principal, ça n'avait pas été inscrit. Dans le collectif budgétaire, je vois ici qu'il n'y est pas non plus. Est-ce que c'est possible alors que pour le prochain budget collectif, au moins qu'on inscrive les études ? Pour que janvier, on ait les *cases* pour faire la route. C'est à Faa'a, la vallée des cochons, juste en face de EDT.

M. Oraihoomana Teururai : Oui, je vois tout à fait les parcelles puisqu'il s'agit d'un grand domaine du Pays, il n'y a pas de souci à ce niveau.

Pour ce qui concerne les études, non, je n'ai pas oublié la demande qui a été formulée. Mais deux choses : d'une part, ce foncier est contesté pour une revendication foncière ; et d'autre part, je n'ai pas besoin de créer une AP « Études spécifiques » à l'intérieur. Il y a au sein de la DAF une AP « Études génériques » qui peut supporter des études de préfaisabilité, voire de faisabilité.

M^{me} Pauline Niva : Quand peut-on commencer les travaux ? Après avoir réglé le contentieux et tout ce qu'il faut ?

M. Oraihoomana Teururai : Pour ce qui concerne l'étude de préfaisabilité, ça ne mange pas forcément de pain, je vais demander à la DAF de pouvoir s'y pencher rapidement.

Vote sur la mission 916 :

Adoptée avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Mission 951

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : On voit là que l'on inscrit une AP de 450 millions F CFP pour le reste de l'année puisque sur une année complète, ce sont 591 millions F CFP. On voit dans l'exposé des motifs que le Pays fait le choix finalement de rembourser plus vite que prévu, c'est-à-dire 9 ans au lieu de 22 ans avec à terme — et c'est ce qui *a priori* motive le gouvernement — une économie substantielle au niveau des intérêts, donc plus de 3,5 milliards.

3,5 milliards F CFP, j'avais fait le calcul, cela fait 159 millions F CFP par an d'économies sur 22 ans. Or là, on doit mettre 591 millions F CFP de plus durant les neuf prochaines années, mise à part cette année, j'arrondis puisque ce sont 591 millions F CFP d'annuités de dettes en plus, si j'ai bien compris, sur les neuf années.

Dans une interview que vous avez donnée, Monsieur le ministre, à Radio 1, vous avez parlé de récession. Vous avez employé le mot de récession. Cela veut donc dire que, dans les prochaines années — c'est-

à-dire d'une façon imminente — on aura besoin peut-être de plus d'argent. Est-ce que le fait de contracter cet emprunt, et d'augmenter l'annuité de la dette à 591 millions F CFP, cela ne nous prive pas justement de cet argent dont on a plus besoin maintenant et dans les années immédiates ? D'autant plus qu'il n'y a pas eu de renégociation du taux, si j'ai bien compris. Le taux d'intérêt est le même. Donc, il n'y a même pas un avantage de dire : « *comme on a remboursé plus vite, on peut renégocier le taux* », le taux est le même. Je comprends que cela va choquer certains quand je dis que l'on économise que 3,5 milliards F CFP, mais ce n'est pas que 3,5 milliards F CFP, ce n'est que 159 millions F CFP par an.

Mon souci, c'est le besoin immédiat. On est sorti de ce fameux colloque sur la vie chère il n'y a pas longtemps, où on a vu les gens qui réclament plein de choses. Là, on voit bien, ça se tiraille entre tous les ministères. On l'a bien entendu. On a vu le débat qui a ouvert notre commission d'aujourd'hui. Chaque franc est bon à prendre. Aujourd'hui, est-ce qu'il n'aurait pas été plus judicieux de garder cet argent pour les neuf prochaines années et avoir au moins ces 591 millions F CFP à disposition ?

Voilà, je souhaitais mettre le doigt dessus. J'ai bien compris que vous êtes dans une procédure de désendettement, etc. Mais pour moi, c'était ce besoin immédiat d'argent qui prime peut-être sur le long terme.

M. Nuihau Laurey : Je ne partage pas complètement ce point de vue. Nous sommes plutôt satisfaits de cette décision de remboursement accéléré parce que nous plaidons pour une accélération du désendettement depuis le début de cette mandature. L'économie — elle est donnée dans le rapport — de 3,5 milliards F CFP sur la période est faite dans un contexte où l'on ne maîtrise pas du tout les taux d'intérêts et surtout dans un contexte où l'inflation a amené quand même des recettes budgétaires importantes qui se traduisent en trésorerie, soit en capacité d'intervention du Pays. Le Pays, même en essayant de faire tout ce qu'il peut, n'arrive pas à dépenser cette trésorerie. Je pense que c'est le meilleur moment pour choisir de désendetter. Donc, nous soutenons cette mesure.

M. Warren Dexter : Ce qui est à l'origine de ces initiatives, au-delà de la stratégie globale d'endettement, ce sont les taux d'intérêt. Les deux prêts dont on parle, sur la tranche du PGE 2, ce sont des taux à 4,3 % et 4,7 % de mémoire, sachant qu'aujourd'hui, on peut contracter à 3,3 %. Apparemment, l'AFD est dure en affaires et ils ne veulent pas baisser les taux. Du coup, on a trouvé cette solution de raccourcir l'amortissement du prêt. Mais effectivement, si demain, il doit y avoir une récession — parce que là aussi, on le fait dans le cadre de mesures de prudence — on va retrouver des capacités de ré-endettement. Il n'y a pas de souci par rapport à cela. Surtout que la notation du pays est toujours bonne. Cela joue énormément pour les bailleurs de fonds. Cela n'a rien changé du tout à nos capacités de nous réendetter si besoin.

M^{me} Sandra Shan Sei Fan : Juste pour compléter. On a quand même négocié la suppression des indemnités de remboursement anticipé qui étaient très élevées. On aurait dû payer pas loin de 2 milliards F CFP d'indemnités de remboursement anticipé si on avait fait un remboursement immédiat. Là, la négociation a porté sur le raccourcissement de la durée de remboursement alors que ce n'était pas du tout prévu dans le contrat initial. On n'a pas pu renégocier le taux d'intérêt, c'est sûr. Mais, par contre, on nous a effacé les indemnités de remboursement anticipé, ce qui est quand même très intéressant pour nous.

**Vote sur la mission 951, sur le Total,
et sur l'ensemble de l'article 8 amendé :**

Adoptés avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Article 9

Missions 901 à 951

Total

Les missions 901 à 951 et le Total ne suscitent aucune discussion.

**Vote sur les missions 901 à 951, sur le Total
et sur l'ensemble de l'article 9 :**

Adoptés avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)

Article 10

**Vote sur l'article 10
et sur l'ensemble du projet de délibération amendé :**

Adoptés avec 6 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions (dont 1 procuration)